

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Contrat conclu

Numéro : P21807

Numéro de référence : 737358

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)
Date de fermeture de l'avis :	2014-03-26 Au plus tard 15h, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2014-03-27 7 h 11
Date de conclusion du contrat :	2014-04-11
Date de publication du contrat :	2014-04-11 15 h 58
Organisme :	Société de l'assurance automobile du Québec . 333 Boul. Jean-Lesage E-1-22 Québec, QC G1K 8J6
Contact(s) :	Marlene Ouellet Téléphone: 418 528-4912 Télécopieur : 418 528-1000 Courriel : marlene.ouellet@saaq.gouv.qc.ca
Options reliées à cet avis :	
Montant estimé de la dépense :	3 558 302,00 \$

Soumissionnaires

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

R3D Conseil Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?	Montant retenu
✓ R3D Conseil Inc. 801, Grande Allée Ouest bureau 160 Québec, (QC) CAN G1S 1C1 http://www.r3d.com	1145625696	Madame Geneviève Cyr Téléphone : 418 682- 3133	Non diffusé	Non diffusé		3 558 302,00 \$

Légende des icônes

✓ Contractant

Information supplémentaire

NOM DE LA SECTION: Montant estimé de la dépense

SOUSTRACTION: 3 608 445,00\$

AJOUT: 3 558 302,00\$

DATE DE LA MODIFICATION: 14 avril 2014



Consulter l'information finale

Numéro : P21807

Numéro de référence : 737358

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

CT1038460 - R3D Conseil Inc.

Date de publication de fin de contrat :	2017-07-04
Date de fin de contrat :	2017-04-30
Nombre d'options de renouvellement exercées :	0
Nombre d'options pour acquisitions supplémentaires exercées :	0
Montant total payé :	3 680 449,00\$

Deux originaux

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE

La **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011), ayant son siège au 333, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, représentée par monsieur Daniel Pelletier, directeur de la conformité en gestion contractuelle et du soutien administratif, dûment autorisé en vertu du *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, a. 15 et 17.1);

(ci-après appelée la « Société »),

ET

R3D CONSEIL INC., personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1145625696, ayant son siège au 801, Grande-Allée Ouest, bureau 160 Québec (Québec) G1S 1C1 agissant par monsieur Claude Levasseur, Premier vice-président – division de Québec, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

(ci-après appelée le « prestataire de services »).

1. INTERPRÉTATION

1.1 Documents contractuels

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé par les parties ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent généralement l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les critères et la grille d'évaluation, les instructions aux prestataires de services, les conditions générales, le contrat à signer, les annexes et, le cas échéant, la description des options, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission présentée par le prestataire de services adjudicataire.

Paraphes des parties

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le prestataire de services reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

1.2 Lois applicables et tribunal compétent

Le contrat est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

La Société, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne le directeur de la conformité en gestion contractuelle et du soutien administratif, monsieur Daniel Pelletier ou la chef du Service de la conformité en gestion contractuelle et de l'attribution des contrats, madame Hélène Foy, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Société en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

Pour les fins de la réalisation des travaux visés par ce contrat, la Société désigne **monsieur Yves Sicard** à titre de gestionnaire du contrat.

De même, le prestataire de services désigne **monsieur Claude Levasseur, Premier vice-président – division de Québec** pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le prestataire de services en avisera la Société dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

3. OBJET DU CONTRAT

La Société retient les services du prestataire de services qui accepte de fournir des services dans le cadre de « **P21807 Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)** » conformément au présent contrat.

Le mandat du prestataire de services est de réaliser les travaux requis par la Société conformément aux exigences énoncées dans les documents d'appel d'offres.

Malgré ce qui précède, le prestataire de services accepte que la Société retire un ou des biens livrables sans pénalité.

4. DURÉE DU CONTRAT

- 4.1 Le présent contrat débute à la date de sa signature pour se terminer trente-six (36) mois plus tard.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

- 5.1 Le prestataire de services s'engage à réaliser le mandat tel que décrit à l'article 3 du présent contrat.

- 5.2 La Société s'engage à fournir les services, lorsque requis, au prestataire de services tel que spécifié aux documents d'appel d'offres et à lui verser les sommes visées à l'article 8 selon les modalités décrites à l'article 9.

- 5.3 Ressources stratégiques

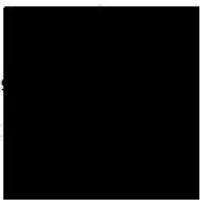
Le prestataire de services doit **obligatoirement** affecter à l'exécution du mandat, et ce, pour la durée du contrat, les ressources considérées stratégiques dont les noms figurent dans sa soumissions.

En cas de remplacement d'une ressource stratégique, le prestataire de services doit obtenir l'autorisation de la Société. La ressource de remplacement doit nécessairement détenir des qualifications professionnelles égales ou supérieures à celles détenues par celle qu'elle remplace.

Dans un tel cas, la Société peut :

- a) soit accepter le changement si la ressource proposée est équivalente à celle initialement identifiée. Le prestataire de services doit alors assurer la prise de connaissance du dossier et de l'environnement technologique par cette nouvelle ressource, et ce, sans frais pour la Société.
- b) soit refuser le changement s'il juge que la ressource proposée n'est pas équivalente à celle initialement proposée et obliger le prestataire de services à poursuivre avec la ressource initiale, à défaut de quoi, le prestataire de services se verra imposer une pénalité ou encore le contrat sera résilié.

Paraphes des parties



5.4. Pénalité

Les pénalités s'établissent selon les paramètres suivants :

- a) La Société pourra exiger une pénalité de mille dollars (1 000 \$) par jour tant que la ressource ne sera pas remplacée. La Société accorde un délai de 5 jours ouvrables au prestataire de services pour trouver une ressource de remplacement à sa satisfaction.
- b) La pénalité est perçue à même les sommes dues par la Société dans le cadre de l'exécution de ce contrat.

Pour ce faire, la Société adressera un avis écrit au prestataire de services énonçant le motif d'application de la pénalité et le montant de celle-ci. Le prestataire de services devra remédier à son défaut dans le délai prescrit à cet avis, si non, la pénalité lui sera automatiquement appliquée et le montant imposé pourra être déduit par la Société des sommes dues au prestataire de services, l'imposition de la pénalité prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

6. AUTORISATION À CONTRACTER

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le prestataire de services et, dans le cas d'un consortium, chacune des entreprises le composant, ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement au présent contrat à obtenir une autorisation à contracter de l'Autorité des marchés financiers dans les délais et selon les modalités particulières qu'il aura déterminés.

7. MAINTIEN DE L'AUTORISATION À CONTRACTER

Le prestataire de services doit, pendant toute la durée du contrat, maintenir son autorisation à contracter accordée par l'Autorité des marchés financiers, si celle-ci est exigée pour le début du contrat ou pendant son exécution.

Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent individuellement maintenir leur autorisation à contracter pendant toute la durée du contrat.

Par contre, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci doit, en tant que prestataire de services, maintenir son autorisation à contracter pendant toute la durée du contrat de même que chacune des entreprises le formant.

Dans l'éventualité où le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant un consortium voyait son autorisation à contracter révoquée, expirée ou non renouvelée en cours d'exécution du contrat, le prestataire de services, le consortium ou l'entreprise composant le

consortium sera réputé en défaut d'exécuter le contrat au terme d'un délai de 60 jours suivant, selon le cas, la date d'expiration de l'autorisation ou la date de notification de la décision de l'Autorité des marchés financiers.

Toutefois, le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant tout consortium n'est pas réputé en défaut d'exécution lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties au contrat ou du seul fait qu'il n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis d'au moins 90 jours avant le terme de la durée de l'autorisation. Par conséquent, il pourra, malgré la date d'expiration de son autorisation, continuer le contrat en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité des marchés financiers relative au renouvellement de l'autorisation.

8. PRIX

8.1 Le présent contrat est fait en considération d'un prix forfaitaire de **trois millions cinq cent cinquante-huit mille trois cent deux dollars (3 558 302 \$)** pour l'exécution complète et entière des services requis excluant tous autres frais, coûts ou dépens que ce soit. Le montant du contrat exclut les taxes de vente applicables.

Malgré ce qui précède, la Société ne s'engage pas à dépenser la totalité de cette somme maximale puisqu'elle a recours aux services du prestataire de services, selon ses besoins, en respectant les conditions et les procédures énoncées dans les documents de l'appel d'offres **P21807**.

8.2 Les frais de déplacement encourus par le prestataire de services dans l'exécution du présent contrat sont inclus dans le coût total du contrat.

9. MODALITÉS DE PAIEMENT

9.1 Les factures devront contenir les informations décrites à l'article 6.4 de la section 6 du document d'appel d'offres.

Le prestataire de services facture mensuellement ses honoraires selon le nombre d'heures réalisés en regard de la ressource affectée au mandat et selon le prix soumis au bordereau de prix pour son profil.

9.2 Les factures doivent être expédiées à l'adresse suivante :

Société de l'assurance automobile du Québec
À l'attention de **Monsieur Yves Sicard**
333, boul. Jean-Lesage, C-2-26
C.P. 19600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Paraphes des parties

10. ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le prestataire de services s'engage à observer les règles contenues dans le document « Guide à l'intention des consultants qui accomplissent un mandat à la Société de l'assurance automobile du Québec » prévu à l'**annexe 8** des documents d'appel d'offres.

Il s'engage également à ce que son personnel ou sous-contractant, le cas échéant et en conformité avec le présent contrat, lise, observe les règles contenues dans ce document et signe l'engagement prévu en annexe au présent contrat.

11. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le prestataire de services, tel que stipulé au paragraphe 9) de l'**article 6.11.2** des « Conditions générales complémentaires » des documents d'appel d'offres, s'engage à : **(le prestataire de services doit cocher une des options suivantes)**

☒ ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à la Société dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à la Société une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents.

OU

☐ procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant au « Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels » (CAI - Janvier 1995) joint à l'**annexe 10** du document d'appel d'offres ainsi qu'aux directives que lui remettra le représentant de la Société et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'« Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels » jointe à l'**annexe 11** du document d'appel d'offres, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin.

OU

☐ confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer au « Guide pour la destruction des documents renfermant des renseignements personnels » (CAI - Janvier 1995) joint à l'**annexe 10** du document d'appel d'offres, ainsi qu'aux directives de la Société. Le prestataire de services devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à la Société l'« Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels » jointe à l'**annexe 11** du document d'appel d'offres signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

12. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, la Société se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

La Société fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les 30 jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la Société accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

La Société ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail, compte tenu du mandat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

La Société se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services, aux frais de ce dernier.

13. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

14. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

15. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

Paraphes des parties



- La Société :

Madame Hélène Foy
Chef du Service de la conformité en gestion
contractuelle et de l'attribution des contrats
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : 418 528-4131
Télécopieur : 418 528-1000
Courriel : helene.foy@saaq.gouv.qc.ca

- Le prestataire de services :

Monsieur Claude Levasseur
Premier vice-président – Division de Québec
R3D Conseil inc.
801, Grande Allée Ouest, bureau 160
Québec, (Québec)
G1S 1C1
Téléphone : 418 682-3133
Télécopieur : 418 682-1133
Courriel : claud.levasseur@r3d.com

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

16. AVERTISSEMENT

Le Règlement sur les contrats de services des organismes publics (chapitre C-65.1, r. 4) qui s'applique au contrat, autorise la Société à exclure, dans le cadre d'un éventuel appel d'offres, le prestataire de services qui aura fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, a omis de donner suite à une soumission ou à un contrat, ou a fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions et ce, pour une période de deux (2) ans précédant la date d'ouverture des soumissions ».

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à la date indiquée ci-dessous :

à Québec

à

Québec

le

11 Avril 2014

le

16 avril 2014

[REDACTED]
Daniel Pelletier
Directeur de la conformité en gestion
contractuelle et du soutien administratif

[REDACTED]
Daniel Levesque
Premier vice-président - Division de
Québec

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC

R3D CONSEIL INC.

ANNEXE « A »

I. TABLEAU DES PERSONNES AFFECTÉES À CE CONTRAT

FONCTIONS	NOMS
Repondant du prestataire de services	Paule Anne Morin
Chef de projet senior (Ressource strategique)	Caroline Auger
Responsable affaires (Ressource strategique)	Stéphane Mercier
Architecte de solution EPM (Ressource strategique)	Jean-François Beaulieu
Conseiller en processus de gestion de projet et de gestion de portefeuille de projets	Marc Ferland
Conseiller en méthodologie de gestion de projet	Rolland Gadbois
Conseiller en gestion du changement	Amélie Boulianne
Spécialiste EPM	Michel Côté
Conseiller senior en planification et contrôle de projet	Michelle Beaudry

2. BORDEREAU DE PRIX

SOUS-PLANNETTES

ANNEXE 6 - BORDEREAU DE PRIX
(non compris des taxes)

PROFIL DE LA RESSOURCE	SOMME ESTIMÉE (jours-personnel)	TARIF HOURNIER*	SOUS-TOTAL
Chef de projet senior (Ressource stratégique)	295	777 \$	229 215 \$
Responsable affaires (Ressource stratégique)	720	1 050 \$	756 000 \$
Architecte de solution PPM (Ressource stratégique)	270	780 \$	210 600 \$
Conseiller en processus de gestion de projet et de gestion de portefeuille de projets	330	770 \$	254 100 \$
Conseiller en méthodologie de gestion de projet	140	872 \$	122 080 \$
Conseiller en gestion du changement	380	595 \$	226 100 \$
Spécialiste PPM	350	854 \$	298 900 \$
Conseiller senior en planification et contrôle de projet	440	679 \$	298 360 \$
Conseiller intermédiaire en planification et contrôle de projet	660	560 \$	369 600 \$
Conseiller junior en planification et contrôle de projet	730	489 \$	357 000 \$
A) SOUS-TOTAL			3 177 055 \$

RÉSERVE	
12% DE SOUS-TOTAL A)	B) SOUS-TOTAL RÉSERVE
	381 247 \$
TOTAL : A + B (non compris des taxes)	
	3 558 302 \$ *

* À reporter dans le formulaire 0370

Veuillez prendre note que l'adjudication du présent contrat sera effectuée selon le prix exclus des taxes. Le bordereau de prix doit être joint à l'offre de prix, sous pli séparé, dans une enveloppe scellée.

Contrat à exécution sur demande pour des services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SCPE)

Titre du projet

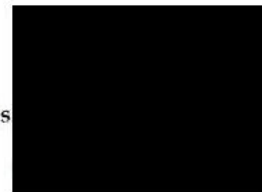
Numéro du projet

P21807

(cf. le Formulaire 0370)

- Le nombre de jours estimé est indiqué afin de calculer le prix ajuste le plus bas et ne représente nullement un engagement de la part de la Société.
- Tous les frais relatifs à la gestion du mandat sont inclus dans les tarifs journaliers soumis.

Paraphes des parties



ANNEXE 4 - ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné(e), _____, exerçant
(Nom de la personne)

mes fonctions au sein de _____,
(Nom du prestataire de services)

déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant

(Objet du contrat)
entre la Société de l'assurance automobile et mon employeur en date du

(Date)

2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ou permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) à ce faire par la Société de l'assurance automobile ou par l'un de ses représentants autorisés;
3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et la Société de l'assurance automobile;
4. J'ai été informé que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;
5. Je reconnais avoir lu les règles relatives à l'éthique et à la sécurité de l'information décrites dans le « Guide à l'intention des consultants qui accomplissent un mandat à la Société de l'assurance automobile du Québec » et m'engage à les respecter;
6. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

ET J'AI SIGNÉ À _____ CE _____ JOUR DU MOIS DE
_____ DE L'AN _____.

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

DEMANDE D'INTERVENTION

DSSP – Direction des services spécialisés et partagés
SSPOC – Service du soutien et du pilotage des outils communs

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

CT1038460/DA97525

Budget : Base (000) ☐

Firme : R3D Conseils Inc.

Projet (020) ☒

Numéro du projet : 76201R

S/D :

DA/97525-001

PARTIE A : DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Titre : Révision du processus de livraison en technologie de l'information – Livraison 3 (SGPE)
Chef de projet senior

Description :

Dans le cadre du projet SGPE et tel que décrit dans l'appel d'offres « Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE) » (P21807), le chef de projet représente la perspective ressources (humaines, financières, matérielles et temps) du projet. Il doit constituer et gérer l'équipe de projet chargée de mettre en place la Solution de gestion de projet d'entreprise. Il doit assurer la gestion du projet conformément au cadre normatif de gestion de projet de la Société. Pour ce faire, il collabore avec l'architecte de la solution afin de s'assurer d'une solution de qualité qui correspond aux besoins exprimés par le client. Il collabore aussi avec le responsable affaires afin de s'assurer que la solution sera conforme aux besoins d'affaires.

Biens livrables :

- Planification générale et détaillée du projet : mise à jour du manuel d'organisation de projet, découpage du projet, identification des livrables, des grandes étapes et calendrier des activités, analyse des risques et plan de mitigation, répartition des tâches et des sous-mandats et détermination des ressources matérielles et budgétaires requises.
- Identification des profils de compétence et d'expertise recherchés pour constituer l'équipe de projet et approbation, avec le promoteur du projet, du choix des membres de l'équipe,
- Établir les règles de fonctionnement de l'équipe de projet, conformément aux pratiques de la Société, en confiant des tâches directement aux membres de l'équipe.
- Organiser les rencontres périodiques de l'équipe de projet, préparer et faire parvenir la documentation pertinente aux membres de l'équipe.
- Effectuer un suivi serré des travaux de l'équipe, superviser la réalisation des livrables et en assurer la qualité, résoudre les problèmes qui relèvent de son autorité ou soumettre au directeur de projet ou à toute autre instance de gouvernance ceux qui dépendent d'eux et s'assurer que les parties prenantes au dossier sont consultées de façon suffisante et appropriée.
- Effectuer le suivi d'avancement du projet en collaboration avec l'équipe-projet.
- Soutenir les experts de contenu dans la réalisation des travaux et pour tout autre besoin identifié dans le cadre du projet.
- Rédiger les demandes d'intervention pour obtenir les ressources requises à la réalisation du projet. Ces demandes d'intervention sont ensuite approuvées par le gestionnaire du contrat à la Société.

☒ **Intervention à taux journalier**

☒ **Chef de projet senior**

Nb. jours : 153 Taux journalier : 777 \$ Total : 118 881\$ \$

Date début : 2014-04-14

Date fin : 2014-12-31

Responsable de l'intervention :

Benoît De Serres

4574

8 3529

Nom

Téléphone

Signature du responsable de l'intervention

PARTIE B : AUTORISATION DU MANDATAIRE DU CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ

☒ Offre acceptée

☐ Offre refusée

Yves Sicard

Nom

Signature

Date

2014-04-14

PARTIE C : RÉPONSE DE LA FIRME

☒ Offre acceptée

☐ Offre refusée

R3D Conseils Inc.

Nom du fournisseur

Caroline Auger

Ressource proposée

Dave Moreau

pour Paule-Anne Morin

Représentant de la firme

Date

7 mai 2014

PARTIE D : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ

☒ Offre acceptée ☐ Offre refusée

Commentaire : _____

Yves Sicard
Responsable du Centre de coût

2014-04-14

Date

Pierre Marois
Directrice ou Directeur

14/5/8

Date

Karl Malenfant
Vice-président

2014-05-15

Date

Vice-président ressources humaines,
aux finances et à la performance

Signature

Date

NOTE

Signatures exigées

DI < 25 000 \$ Responsable du centre de coût
DI > 25 000 \$ Directrice ou Directeur
DI > 50 000 \$ <100 000 \$ Vice-président
DI > 100 000 \$ VPRHFP

Il est important que le numéro de la DA globale et du CT, ainsi que le numéro de la DA et du titre de l'intervention apparaissent sur la facture.

DEMANDE D'INTERVENTION

DSSP – Direction des services spécialisés et partagés
SSPOC – Service du soutien et du pilotage des outils communs

Société de l'assurance
automobile

Québec



Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

CT 1038460/DA97525

Budget : Base (000) ☒

Firme : R3D Conseils Inc.

Projet (020) ☒

Numéro du projet : 76201R

S/D :

DA/97525-002

PARTIE A : DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

Titre : Révision du processus de livraison en technologie de l'information – Livraison 3 (SGPE)
Responsable affaires

Description :

Dans le cadre du projet SGPE et tel que décrit dans l'appel d'offres « Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE) » (P21807), lors de la phase de mise en place de la SGPE, le responsable affaires agit comme représentant des clients de la solution. Parallèlement à la mise en place et suite à cette dernière, le responsable affaires doit agir comme conseiller senior en bureau de projet.

Biens livrables :

- Consolider les besoins d'affaires des différents groupes d'utilisateurs en tenant compte du modèle d'affaires intégré de la Société.
 - Il s'assure que les besoins sont colligés, concentrés, précisés et intégrés.
 - Il est le garant du besoin et s'assure que la solution y répond bien.
- Assurer la mise en place de tableaux de bord et d'indicateurs de performance des projets et des portefeuilles de projets.
- Collaborer étroitement avec l'architecte de la solution afin de lui fournir les connaissances d'affaires qui orientent l'élaboration de la solution et afin de livrer l'essentiel dans le respect de l'architecture de l'organisation du travail, de la vision corporative et des objectifs d'affaires.
- Soutenir les équipes de réalisation quant à la vision d'affaires, aux objectifs d'affaires, aux besoins d'affaires.
- Vérifier la faisabilité organisationnelle de la solution, lorsque requis.
- Contribuer à l'évaluation de l'impact du changement sur l'organisation.
- Contribuer à l'élaboration des stratégies et des plans de gestion du changement et de communication de la solution.
- Signaler les points en suspens et les risques encourus, ainsi que les écarts par rapport à la perspective des besoins d'affaires et de la solution d'affaires.
- Soumettre les points en suspens, risques et problèmes au chef de projet, lorsque la situation l'exige.
- Contribuer à la recherche de solutions équilibrées par rapport à la perspective des besoins d'affaires ainsi qu'à la communication des besoins d'affaires.
- Piloter le processus d'approbation de la solution.

Biens livrables :

Parallèlement à la mise en place et suite à cette dernière, le responsable affaires doit agir comme conseiller senior en bureau de projet. À ce titre, ses principales tâches seront les suivantes :

- Conseiller et assister la VPTI pour la mise en place d'un bureau de projets responsable de soutenir des projets et programmes totalisant plus de 50 M\$ annuellement.
- Proposer et développer une offre de services optimale du bureau de projet, compte tenu de la gouvernance en place à la SAAQ, et qui soit garante de l'atteinte des objectifs de la VPTI et de la Société.
- Coordonner la mise en place et le démarrage du bureau de projets, notamment en s'assurant d'une part de le pourvoir des ressources pertinentes et en nombre suffisant, et d'autre part en développant un plan d'ensemble des activités du bureau de projets.
- Agir à titre de conseiller stratégique auprès de la haute direction de la Société en matière de gestion des portefeuilles de projets.
- Gérer et superviser les activités courantes du bureau de projets.

☒ **Intervention à taux journalier**☒ **Responsable affaires**

Nb. jours : 150 Taux journalier : 1 050 \$ Total : 157 500 \$

- Nombre de jours estimé 'projet' : 75
- Nombre de jours estimé 'base' : 75

Date début : 2014-04-14

Date fin : 2014-12-31

Responsable de l'intervention :

Benoît De Serres

4574

83529

Nom

R

Téléphone

Signature du responsable de l'intervention

PARTIE B : AUTORISATION DU MANDATAIRE DU CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ

☒ Offre acceptée ☐ Offre refusée

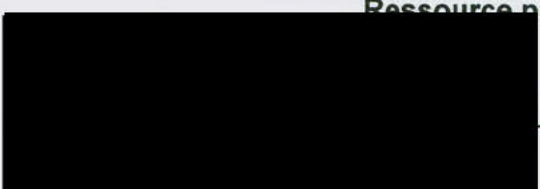
Yves Sicard

Nom

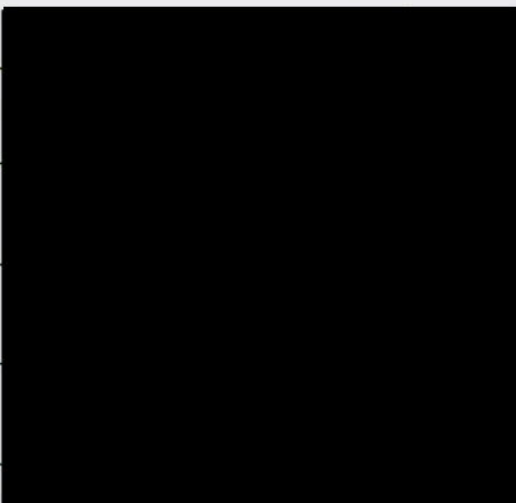
2014-04-14

Date

PARTIE C : RÉPONSE DE LA FIRME

☒ Offre acceptée	☐ Offre refusée
R3D Conseils Inc.	Stéphane Mercier
Nom du fournisseur	Ressource proposée
<i>pour Dave Morin</i> Paule-Anne Morin	
Représentant de la firme	7 mai 2014
	Date

PARTIE D : DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ

☒ Offre acceptée	☐ Offre refusée
Commentaire :	
Yves Sicard	2014-04-14
Responsable du Centre de coût	Date
Pierre Marois	14/5/8
Directrice ou Directeur	Date
Karl Malenfant	4/05/15
Vice-président	Date
Vice-président ressources humaines, aux finances et à la performance	Date

NOTE

Signatures exigées	DI < 25 000 \$ Responsable du centre de coût
	DI > 25 000 \$ Directrice ou Directeur
	DI > 50 000 \$ <100 000 \$ Vice-président
	DI > 100 000 \$ VPRHFP

Il est important que le numéro de la DA globale et du CT, ainsi que le numéro de la DA et du titre de l'intervention apparaissent sur la facture.

DESTINATAIRE : Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelle

EXPÉDITEUR : Sylvain Cloutier, Directeur général de la planification et de la performance par intérim

DATE : 20 octobre 2016

OBJET : **Augmentation de la valeur du contrat CT1038460 (DA-97525)**

CONTEXTE

- ✓ La VPTI a entrepris une démarche d'amélioration de la livraison des projets TI et d'en améliorer la performance. Un volet important de cette démarche a consisté à mettre en place des outils et des processus uniformisés de collecte et de reddition de comptes soutenant le déroulement des projets. Cette démarche est assurée par le bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance. Ainsi, à ce jour, le projet Solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE), a complété à la VPTI.
 - L'implantation des feuilles de temps hebdomadaires pour tous les projets TI et les activités courantes de la VPTI
 - Un cycle charge-capacité de réalisation, en appui à la sélection et à la priorisation 2015 et 2016 des projets TI
 - La mise en place des processus, outils et méthodes de planification des projets, des assignations, du suivi des affectations des ressources, etc.
 - Plusieurs cycles de reddition de comptes des projets, caractérisés par des tableaux de bord regroupant des indicateurs de gestion qu'on retrouve dans les meilleures pratiques de la gestion de projet
 - Gestion des budgets selon une approche de produits et services (budget base zéro)
- ✓ Également, un processus de gestion des bénéfices (identification, suivi et récupération) est en cours d'implantation par le Bureau de projets et de programmes (BPP) de la VPTI, pour l'ensemble des projets TI de la Société.
- ✓ Afin de permettre une reddition de comptes mensuelle présentant, entre autres, l'analyse de la charge-capacité pour la réalisation des activités des projets et des opérations, la solution SGPE a été implantée de façon unique à la SAAQ pour répondre aux besoins. À ce jour, aucun autre organisme n'a été aussi loin dans l'utilisation de cette solution.
- ✓ Étant donné l'ampleur des changements, des efforts importants ont été accordés au soutien et à la formation. Il faut avoir à l'esprit que tous les employés de la VPTI sont touchés par ces changements, notamment les gestionnaires.
- ✓ Des ajustements à la solution sont requis.
 - D'une part, ces ajustements sont critiques compte tenu de l'impact considérable de la réalisation du Plan de transformation qui va exiger la participation d'un très grand nombre de personnes provenant des unités administratives de toutes les lignes d'affaires de la Société (référence : modèle de réalisation de la prochaine étape du Plan de transformation). Une pression importante sera exercée sur les unités administratives pour garantir la participation du personnel requis au bon moment en plus d'assurer le maintien des opérations. Chaque jour de retard de la réalisation du Plan de transformation aura des implications financières majeures. De ce fait, la gestion étroite de la charge et de la capacité de chaque unité impliquée est incontournable. Cette gestion est possible grâce à la solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE), un des fondements à la réalisation du Plan.

- D'autre part, ces ajustements sont nécessaires afin d'assurer la gestion des nouveaux paramètres d'un contrat à risque partagés. Il est donc impératif que la SGPE soit implantée à l'ensemble de l'organisation avant l'arrivée de l'intégrateur et de l'éditeur et que cette dernière soit stable et performante tout au long du programme de transformation.

- ✓ Le contrat se termine au plus tard le 10 avril 2017.
- ✓ La réalisation du plan de transformation est prévue débuter en avril 2017

PROBLÉMATIQUE

- ✓ Le contrat est presque consommé entièrement, à cause du rythme élevé des ressources pendant plusieurs mois (le montant disponible au contrat sera épuisé au début de l'automne 2016).
- ✓ L'expertise du responsable affaires en ce domaine est essentielle pour assurer la réalisation des ajustements à la solution SGPE requis par le plan de transformation et d'en coordonner la mise en place, la diffusion ainsi que son respect tout au long du Plan de transformation sans compromettre les façons de faire actuelle pour la gestion des autres projets. Cette expertise spécifique repose sur le fait que le responsable affaires a la responsabilité de consolider tous les besoins d'affaires de la Société et de fournir à l'architecte de la solution les connaissances d'affaires qui orientent l'élaboration et l'évolution de la solution.
- ✓ De plus, il est fort probable que des ajustements à la solution soient requis suite au dialogue compétitif avec les alliances.
- ✓ L'évolution de la solution afin de gérer les produits et services de la VPTI dans le but d'atteindre les objectifs fixés en termes budgétaires et de permettre de monitorer la récupération des bénéfices sur cette base repose sur une expertise très pointue.
- ✓ À titre de ressource stratégique, le responsable affaires doit assurer la poursuite de ces travaux sur les bases établies tout au long du Plan de transformation afin d'appuyer le directeur du bureau de projets dans le suivi, le contrôle, l'accompagnement et la reddition de compte ainsi que la gestion des risques partagés.

PLAN D'ACTION

Dans un premier temps

- ✓ Assurer la pérennité de la solution SGPE ainsi que la réalisation des travaux requis au démarrage du Plan de transformation
 - Moyen : augmentation de la valeur du contrat CT1038460 d'un montant de 125 000\$.

Dans un second temps

Par le biais de la publication d'un appel d'offres public d'une durée de 5 ans, (avril 2017 à avril 2022), valeur estimée à 1 250 000\$) pour des travaux de conseils stratégiques en bureau de projets afin d'obtenir une expertise de pointe à titre de responsable affaires de solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE) :

- ✓ Assurer la prise en charge de l'évolution de la solution suite à l'arrivée de l'alliance
- ✓ Assurer le conseil stratégique auprès du gestionnaire du BPP tout au long de la réalisation du plan de transformation (2017 à 2020 - suivi, contrôle, accompagnement et reddition de compte, gestion de l'entente à risque partagé)
- ✓ Assurer une appropriation de l'expertise par l'interne (dès 2017 jusqu'en 2020)
 - Identification de la ressource interne
 - Elaboration d'un plan de transfert de connaissance
 - Accompagnement et suivi
 - Évaluation du transfert d'expertise
- ✓ Support et coaching à la ressource interne (de 2021 à 2022)

RECOMMANDATION

Considérant :

- Que l'expertise du responsable affaires est quasi unique en ce domaine.
- Que des travaux d'ajustement à la solution sont essentiels pour le Plan de transformation.
- Que l'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat est requise.
- Que des dysfonctionnements ou une incompréhension au regard de la SGPE auraient des impacts budgétaires significatifs pour le Plan de transformation de la SAAQ.

Nous demandons à la direction de la gestion et de la conformité contractuelle d'autoriser la VPTI à procéder au rehaussement de la valeur du contrat CT1038460 à 3 683 302\$ pour une augmentation de budget de 3,5% du montant initial (125 000\$ / 3 558 302\$) afin d'entreprendre les travaux requis au démarrage du Plan de transformation. D'autre part, afin d'assurer la concrétisation du plan d'action dans sa globalité, ci-joint à la page 2, la VPTI procédera à la préparation d'un appel d'offres d'une valeur estimée à 1 250 000\$ pour une durée de 5 ans.

Approuvée par : Sylvain Cloutier, le 20 octobre 2016
Directeur général de la planification et de la performance par intérim

c. c. : Madame Lucie Godin

Gingras, Nathalie

De: Godin, Lucie
Envoyé: 19 septembre 2016 10:47
À: Ouellet, Marlène
Cc: Lemay, Martine; Cloutier, Sylvain
Objet: TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)
Pièces jointes: Note-extension-DA97525v3.docx

Importance: Haute

Bonjour Marlène,

Martine Lemay a vu Sylvie avec cette demande et le dossier devait être transféré pour recommandation à Vicky dans la semaine du 5 septembre.

Comme c'est toi qui la remplace, pourrais-tu me dire l'état d'avancement de ce dossier ?

Le budget du contrat est presque épuisé et il devient urgent d'avoir la confirmation de l'augmentation budgétaire.

J'attends de tes nouvelles rapidement.

Salutations,

Lucie Godin

Responsable de la gestion des contrats de services professionnels à la VPTI
Service de la planification et de la gestion des ressources
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.)
333, boulevard Jean-Lesage, E-2-10
Québec (Québec) G1K 8J6
☎ 418 528-4607
✉ lucie.godin@saaq.gouv.qc.ca

De : Lemay, Martine
Envoyé : 19 septembre 2016 10:40
À : Godin, Lucie
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Voici,

Martine Lemay

Analyste de la gestion des contrats de services professionnels
Service de la planification et de la gestion des ressources
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Tél.: (418) 528-3029
Martine.Lemay@saaq.gouv.qc.ca

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 6 septembre 2016 07:42
À : Chabot, Sylvie
Cc : Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Salut Sylvie,

PTI.

Concernant le dossier de Stéphane Mercier, il a été convenu entre Karl et Yves de procéder à une demande d'augmentation de budget, le temps de nous laisser un délai pour procéder à un AO.

Martine Lemay devra transmettre la demande à qui chez vous ? (comme tu peux le constater, le document est prêt et j'ai l'autorisation de Pascale).

Merci.

Sylvain Cloutier, directeur
Bureau de projets et de programmes
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 1 septembre 2016 16:01
À : Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Salut Martine,

Tu t'occupes des suites ?

Sylvain Cloutier, directeur
Bureau de projets et de programmes
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



De : St-Hilaire, Pascale
Envoyé : 1 septembre 2016 15:49
À : Cloutier, Sylvain
Cc : Michaud, François (VPTI); Godin, Lucie; Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Bonjour Sylvain,

Nous pouvons aller de l'avant avec ceci et l'appel d'offre.

Cordialement,

Pascale

Madame Pascale St-Hilaire, MBA, Adm.A.
Directrice générale
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec

Secrétariat :
Marie-Ange.Caissie @saaq.gouv.qc.ca
418-528-3333 poste 85175

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 1 septembre 2016 07:54
À : St-Hilaire, Pascale
Cc : Godin, Lucie
Objet : Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Bonjour Pascale,

Tel que discuté, ci-joint la demande complétée.

Tu pourras montrer le tout à Karl (il est au courant), afin de faire suivre le tout à la direction de la gestion et de la conformité contractuelle (Sylvie Chabot) par la suite.

Merci.

Sylvain Cloutier, directeur
Bureau de projets et de programmes
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca

 *Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !*

DESTINATAIRE : Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelle

EXPÉDITEUR : Pascale St-Hilaire, Directrice générale de la planification et de la performance

DATE : 31 août 2016

OBJET : **Augmentation de la valeur du contrat CT1038460 (DA-97525)**

CONTEXTE

- ✓ La VPTI a entrepris une démarche d'amélioration de la livraison des projets TI et d'en améliorer la performance. Un volet important de cette démarche a consisté à mettre en place des outils et des processus uniformisés de collecte et de reddition de comptes soutenant le déroulement des projets. Cette démarche est assurée par le bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance. Ainsi, à ce jour, le projet Système de gestion de projet d'entreprise (SGPE), a complété à la VPTI :
 - L'implantation des feuilles de temps hebdomadaires pour tous les projets TI et les activités courantes de la VPTI
 - Un cycle charge-capacité de réalisation, en appui à la sélection et à la priorisation 2015 et 2016 des projets TI
 - La mise en place des processus, outils et méthodes de planification des projets, des assignations, du suivi des affectations des ressources, etc.
 - Plusieurs cycles de reddition de comptes des projets, caractérisés par des tableaux de bord regroupant des indicateurs de gestion qu'on retrouve dans les meilleures pratiques de la gestion de projet.
 - Gestion des budgets selon une approche de produits et services (budget base zéro)
- ✓ Également, un processus de gestion des bénéfices (identification, suivi et récupération) est en cours d'implantation par le Bureau de projets et de programmes (BPP) de la VPTI, pour l'ensemble des projets TI de la Société.
- ✓ Étant donné l'ampleur des changements, des efforts importants ont été accordés au soutien et à la formation. Il faut avoir à l'esprit que tous les employés de la VPTI sont touchés par ces changements, notamment les gestionnaires.
- ✓ Des ajustements à la solution sont requis :
 - D'une part, ces ajustements sont critiques compte tenu de l'impact considérable de la réalisation du programme de transformation qui va exiger la participation d'un très grand nombre de personnes provenant des unités administratives de toutes les lignes d'affaires de la Société (référence : modèle de réalisation de la prochaine étape du Plan de pérennité). Une pression importante sera exercée sur les unités administratives pour garantir la participation du personnel requis au bon moment en plus d'assurer le maintien des opérations. Chaque jour de retard de la réalisation du PGI aura des implications financières majeures. De ce fait, la gestion étroite de la charge et de la capacité de chaque unité impliquée est incontournable. Cette gestion est possible grâce à la solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE), un des fondements à la réalisation du Plan.
 - D'autre part, ces ajustements sont nécessaires pour gérer les nouveaux paramètres d'un contrat à risque partagés. Il est donc impératif que la SGPE soit implantée à l'ensemble de l'organisation avant l'arrivée de l'intégrateur et de l'éditeur et que cette dernière soit stable et performante tout au long du programme de transformation.

- ✓ Le contrat se termine au plus tard le 10 avril 2017.

Problématique

- ✓ Le contrat est presque consommé entièrement, à cause du rythme élevé des ressources pendant plusieurs mois (le montant disponible au contrat sera épuisé au début de l'automne 2016).
- ✓ L'expertise du responsable affaires est quasi unique en ce domaine et essentielle pour assurer la réalisation des ajustements à la solution SGPE requis par le PGI et d'en coordonner la mise en place, la diffusion ainsi que son respect tout au long du programme de transformation sans compromettre les façons de faire actuelle pour la gestion des autres projets.
- ✓ De plus il est fort probable que des ajustements à la solution soient requis suite au dialogue compétitif avec les alliances.
- ✓ L'évolution de la solution afin de gérer les produits et services de la VPTI dans le but d'atteindre les objectifs fixés en termes budgétaires et de permettre de monitorer la récupération des bénéfices sur cette base repose sur une expertise très pointue.
- ✓ À titre de ressource stratégique, le responsable affaires doit assurer la poursuite de ces travaux sur les bases établies tout au long du programme de transformation afin d'appuyer le directeur du bureau de programme dans le suivi, le contrôle, l'accompagnement et la reddition de compte.

RECOMMANDATION

Considérant :

- Que l'expertise du responsable affaires est quasi unique en ce domaine;
- Que des travaux d'ajustement à la solution sont essentiels pour le programme de transformation;
- Que l'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat – PGI est requise;
- Que des dysfonctionnements ou une incompréhension au regard de la SGPE auraient des impacts budgétaires significatifs pour le programme de transformation de la SAAQ.

Nous recommandons à la direction de la gestion et de la conformité contractuelle d'autoriser la Société de procéder au rehaussement de la valeur du contrat CT1038460 à 3 648 302\$ pour une augmentation de budget de 2,5% du montant initial (90 000\$ / 3 558 302\$) afin de réaliser les travaux requis en gestion de projets et en évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat - PGI.

Préparée par : Sylvain Cloutier, le 31 août 2016
Directeur du bureau de projets et de programmes

Approuvée par : Pascale St-Hilaire, le 31 août 2016
Directrice générale de la planification et de la performance

c. c. : Madame Lucie Godin

Félix Huot-Richer

De: Godin, Lucie
Envoyé: 19 septembre 2016 10:47
À: Ouellet, Marlène
Cc: Lemay, Martine; Cloutier, Sylvain
Objet: TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)
Pièces jointes: Note-extension-DA97525v3.docx

Importance: Haute

Bonjour Marlène,

Martine Lemay a vu Sylvie avec cette demande et le dossier devait être transféré pour recommandation à Vicky dans la semaine du 5 septembre.

Comme c'est toi qui la remplace, pourrais-tu me dire l'état d'avancement de ce dossier ?

Le budget du contrat est presque épuisé et il devient urgent d'avoir la confirmation de l'augmentation budgétaire.

J'attends de tes nouvelles rapidement.

Salutations,

Lucie Godin

Responsable de la gestion des contrats de services professionnels à la VPTI
Service de la planification et de la gestion des ressources
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.)
333, boulevard Jean-Lesage, E-2-10
Québec (Québec) G1K 8J6
☎ 418 528-4607
✉ lucie.godin@saaq.gouv.qc.ca

De : Lemay, Martine
Envoyé : 19 septembre 2016 10:40
À : Godin, Lucie
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Voici,

Martine Lemay

Analyste de la gestion des contrats de services professionnels
Service de la planification et de la gestion des ressources
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Tél.: (418) 528-3029
Martine.Lemay@saaq.gouv.qc.ca

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 6 septembre 2016 07:42
À : Chabot, Sylvie

Cc : Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Salut Sylvie,

PTI.

Concernant le dossier de Stéphane Mercier, il a été convenu entre Karl et Yves de procéder à une demande d'augmentation de budget, le temps de nous laisser un délai pour procéder à un AO.

Martine Lemay devra transmettre la demande à qui chez vous ? (comme tu peux le constater, le document est prêt et j'ai l'autorisation de Pascale).

Merci.

Sylvain Cloutier, directeur
Bureau de projets et de programmes
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 1 septembre 2016 16:01
À : Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Salut Martine,

Tu t'occupes des suites ?

Sylvain Cloutier, directeur
Bureau de projets et de programmes
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : St-Hilaire, Pascale
Envoyé : 1 septembre 2016 15:49
À : Cloutier, Sylvain
Cc : Michaud, François (VPTI); Godin, Lucie; Lemay, Martine
Objet : TR: Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Bonjour Sylvain,

Nous pouvons aller de l'avant avec ceci et l'appel d'offre.

Cordialement,

Pascale

Madame Pascale St-Hilaire, MBA, Adm.A.

Directrice générale

Direction générale de la planification et de la performance, VPTI

Société de l'assurance automobile du Québec

Secrétariat :

Marie-Ange.Caissie @saaq.gouv.qc.ca

418-528-3333 poste 85175

De : Cloutier, Sylvain

Envoyé : 1 septembre 2016 07:54

À : St-Hilaire, Pascale

Cc : Godin, Lucie

Objet : Augmentation du budget CT1038460 (DA 97525)

Bonjour Pascale,

Tel que discuté, ci-joint la demande complétée.

Tu pourras montrer le tout à Karl (il est au courant), afin de faire suivre le tout à la direction de la gestion et de la conformité contractuelle (Sylvie Chabot) par la suite.

Merci.

Sylvain Cloutier, directeur

Bureau de projets et de programmes

Direction générale de la planification et de la performance

Vice-présidence aux technologies de l'information

Société de l'assurance automobile du Québec

333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513

Québec (Québec) G1K 8J6

418 528-3333, poste 81901

sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !



Contrat conclu

Numéro : P21141

Numéro de référence : 684507

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Contrat à exécution sur demande - Gestion de projet à la vice-présidence à l'accès au réseau routier

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Contrat à exécution sur demande - Gestion de projet à la vice-présidence à l'accès au réseau routier
Date de fermeture de l'avis :	2013-11-04 Avant 15h, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2013-11-04 16 h 33
Date de conclusion du contrat :	2013-12-16
Date de publication du contrat :	2013-12-16 14 h 57
Organisme :	Société de l'assurance automobile du Québec . 333 Boul. Jean-Lesage E-1-22 Québec, QC G1K 8J6
Contact(s) :	Hélène Maheux Téléphone: 418 528-4138 Télécopieur : 418 528-1000 Courriel : helene.maheux@saaq.gouv.qc.ca
Options reliées à cet avis :	
Montant estimé de la dépense :	3 097 250,00 \$

Soumissionnaires

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

CGI Inc.

	Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?	Montant retenu
✓	CGI Inc. 410 Charest Est Bureau 700 Québec, (QC) CAN G1K 8G3	1160358728	Madame Julie Beaumont Téléphone : 418 623-5051 Télécopieur : 418 623-4114	Non diffusé	Non diffusé		3 537 000,00 \$

Les services conseils Systématix inc.

	Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?	Montant retenu
✓	Les services conseils Systématix inc. 2600 Bvl. Laurier bur.990 Tour de Cité	1142345926	Madame Geneviève Tremblay Téléphone : 418 681- 0151	Non diffusé	Non diffusé		3 284 500,00 \$

Québec, (QC) CAN
G1V 4W2

Télécopieur : 418 681-
4061

Symbiose Technologies inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?	Montant retenu
✓ Symbiose Technologies inc. 965, avenue Newton Bureau 265 Québec, (QC) CAN G1P 4M4 http://www.symbiosetech.com	1201871804	Monsieur Dave Thibault Téléphone : 418 872- 1650 Télécopieur : 418 948- 8708	Non diffusé	Non diffusé		3 097 250,00 \$

Alithya

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Alithya 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, (QC) CAN G1V 2M2 http://www.alithya.com	1162826656	Monsieur Frédéric Pichette Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	Non diffusé	Non diffusé	

Bell Canada

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Bell Canada 930 rue d'Aiguillon 5ième étage Est Québec, (QC) CAN G1R 5M9	1143863539	Madame Sylvie Proulx Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-0227	Non diffusé	Non diffusé	

Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres)

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, (QC) CAN G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840- 5105	Non diffusé	Non diffusé	

La Société conseil Lambda inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
La Société conseil Lambda inc. 1265, boulevard Charest ouest Bureau 1100 Québec, (QC) CAN G1N 2C9 http://www.lambda.qc.ca	1146522942	Madame Marie-Josée Lachance Téléphone : 418 683-1568 Télécopieur : 418 683-6970	Non diffusé	Non diffusé	

Les Services conseils ABna inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Les Services conseils ABna inc. 3164, De Versailles Sainte-Foy, (QC) CAN G1X 1E4 http://www.abnaconseils.com	1165489486	Madame Richard Côté Téléphone : 418 977-2262 Télécopieur : 888 226-2555	Non diffusé	Non diffusé	

Multiforce Technologies Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Multiforce Technologies Inc. 2954, boul. Laurier, bureau 320 Québec, (QC) CAN G1V 4T2 http://www.multiforce.com	1147502521	Madame Audrey Jolicoeur Téléphone : 418 780-8018 Télécopieur : 418 780-8021	Non diffusé	Non diffusé	

Nurun Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Nurun Inc. 330, rue St-Vallier est Bureau 120 Québec, (QC) CAN G1K 9C5	1147603881	Madame Sylvie Beaulieu Téléphone : 418 627-2001 Télécopieur : 418 627-2023	Non diffusé	Non diffusé	

R3D Conseil Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
R3D Conseil Inc. 801, Grande Allée Ouest	1145625696	Madame Geneviève Cyr Téléphone : 418 682-3133	Non diffusé	Non diffusé	

bureau 160
Québec, (QC) CAN
G1S 1C1
<http://www.r3d.com>

SIRIUS, Services Conseils

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
SIRIUS, Services Conseils 5095 RUE JEAN-TALON EST Bureau 2003 Montréal, (QC) CAN H1S 3G4 http://www.siriusconseils.com	1148297154	Monsieur Denis Tanguay Téléphone : 418 380-9444 Télécopieur : 514 982-9451	Non diffusé	Non diffusé	

Société Conseil Groupe LGS

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Société Conseil Groupe LGS 2700, boul. Laurier, Tour Champlain Bureau 4000 Québec, (QC) CAN G1V 4K5 http://www.lgs.com	1142691709	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 653-6155 Télécopieur : 418 653-9588	Non diffusé	Non diffusé	

Transition Services Conseils Inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
Transition Services Conseils Inc. 4328 René-Chalout Québec, (QC) CAN G2B 5C4	1160924842	Madame Monic Pinel Téléphone : 418 840-4477 Télécopieur : 418 840-2545	Non diffusé	Non diffusé	

Légende des icônes

✓ Contractant



Consulter l'information finale

Numéro : P21141

Numéro de référence : 684507

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Contrat à exécution sur demande - Gestion de projet à la vice-présidence à l'accès au réseau routier

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

CT1038056 - CGI Inc.

Date de publication de fin de contrat :	2017-03-09
Date de fin de contrat :	2017-03-01
Nombre d'options de renouvellement exercées :	0
Nombre d'options pour acquisitions supplémentaires exercées :	0
Montant total payé :	172 481,62\$

CT1038042 - Les services conseils Systématix inc.

Date de publication de fin de contrat :	2017-03-09
Date de fin de contrat :	2017-03-01
Nombre d'options de renouvellement exercées :	0
Nombre d'options pour acquisitions supplémentaires exercées :	0
Montant total payé :	215 455,00\$

CT1038032 - Symbiose Technologies inc.

Date de publication de fin de contrat :	2017-03-09
Date de fin de contrat :	2017-03-01
Nombre d'options de renouvellement exercées :	0
Nombre d'options pour acquisitions supplémentaires exercées :	0
Montant total payé :	2 673 034,00\$



Consulter un avis

Numéro : P24229

Numéro de référence : 1053464

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Conseiller stratégique en bureau de programmes

Vous pourriez avoir accès à plusieurs autres renseignements liés à l'avis en devenant un abonné du secteur Constructo.

Information

Date de publication :	2017-02-21
Titre de l'avis :	Conseiller stratégique en bureau de programmes
Type de l'avis :	Avis d'appel d'offres
Nature du contrat :	Services professionnels
Date limite de réception des offres :	2017-03-14 Avant 15h, Heure légale du Québec
Date limite de réception des plaintes :	
Soumission transmise par voie électronique acceptée :	Non
Région(s) de livraison :	Capitale Nationale
Réserve :	Le donneur d'ouvrage ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. La soumission doit être rédigée en français.
Accord(s) applicable(s) :	Accord sur le commerce intérieur, Accord Québec-Ontario (ACCQO), Accord Québec-Nouveau-Brunswick (AQNB), Accord Québec-New York (AQNY)
Options reliées à cet avis :	
Durée prévue du contrat sans les options (en mois) :	3 à 5 ans

Information sur le donneur d'ouvrage

Organisme :	Société de l'assurance automobile du Québec .
Adresse :	333 Boul. Jean-Lesage E-1-22 Québec, QC G1K 8J6
Contact(s) :	Anne Boulette Téléphone: 418 528-4667 Télécopieur : 418 528-1000 Courriel : anne.boulette@saaq.gouv.qc.ca

Classifications et catégorie

Classifications

- 81113000 Gestion de projets en technologies de l'information

Catégorie

- S4 Traitement de l'information et services de télécommunications connexes

Conditions et critères d'admissibilité

- L'organisme public se réserve le droit de rejeter la soumission d'un soumissionnaire qui, dans les deux (2) années précédant l'ouverture des soumissions, a :
 - Fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de l'organisme public;
 - Omis de donner suite à une soumission ou un contrat; ou
 - Fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions.
- L'offre doit être présentée par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou dans un des territoires visés par les accords applicables.
- Le fournisseur doit déposer avec sa soumission une attestation valide délivrée par Revenu Québec relative à ses obligations fiscales.
- Le fournisseur et la ressource proposée ne doivent pas avoir d'intérêt dans une entreprise détenant des droits sur des produits ou services pouvant être visés par les deux (2) alliances finalistes de l'étape G de l'appel d'offres de suite de progiciels de gestion intégrés « Étape C : sélection de la solution d'affaires et des services professionnels de suite » P22899-3 qui a été publié dans le cadre du processus de choix d'une suite de progiciels de gestion intégrés (PGI) et de services professionnels d'intégration. Appel d'offres qui permettra de contracter l'éditeur et l'intégrateur.

Voir le document d'appel d'offres

Conditions de conformité

Voir le document d'appel d'offres

Description

NOM DE LA SECTION: Catégorie - Classification

SOUSTRACTION : S13 - 80101600

AJOUT: S4 - 81113000

DATE DE LA MODIFICATION: 20 juillet 2017

La Société de l'assurance automobile du Québec souhaite obtenir les services professionnels d'un prestataire de services possédant une expertise spécialisée en conseil stratégique en bureau de programmes afin d'agir comme responsable d'affaires de la "Solution de gestion de projets d'entreprises" implantée à la Société dans le cadre du Plan de transformation.

Historique de la description

Révision :

2017-07-20 13 h 10 

Documents

La visualisation des documents pour cet Avis d'appel d'offres est gratuite mais l'identification de l'utilisateur est nécessaire pour visualiser.

1. Cliquer sur l'icône du document à visualiser
2. S'identifier OU sélectionner « Inscription SEO » et cliquer sur le bouton « Suivant »
3. Remplir le formulaire d'inscription
4. Visualiser le document

Le système permet gratuitement cinq opérations de visualisation de chaque document accompagnant un avis.

Titre	Description	Langue	Dimension	Nombre	Visualiser
Appel d'offres "Conseiller stratégique en bureau de programmes"	Devis / Document principal	Français	8 1/2 x 11 po.	100 pages	

Addenda

Titre	Description	Langue	Dimension	Nombre	Publication	Visualiser
Addenda 1 P24229 (sans report de la date)	Devis / Amendement	Français	8 1/2 x 11 po.	1 page	2017-02-28 14:25:30	
Addenda 2 - P24229	Devis / Amendement	Français	8 1/2 x 11 po.	1 page	2017-03-03 07:23:45	
Addenda 3 - P24229	Devis / Amendement	Français	8 1/2 x 11 po.	2 pages	2017-03-03 11:48:41	
Addenda 4- P24229	Devis / Amendement	Français	8 1/2 x 11 po.	7 pages	2017-03-07 13:22:57	



La prévisualisation requiert:

- D'ouvrir une session
- Un certain délai, surtout pour les gros documents sur une connexion internet à faible débit

- L'utilisation des deux logiciels suivants, disponibles gratuitement sur le SEAO et installés dans cet ordre:



- Si vous utilisez le navigateur Google Chrome, [veuillez suivre ces instructions](#)
- Si vous utilisez le navigateur Edge sur Windows 10, [veuillez suivre ces instructions](#)

Distribution de documents

Les documents pour cet Avis d'appel d'offres ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres

Transmission de soumissions

Les soumissions transmises par voie électronique, si acceptées pour cet avis d'appel d'offres, ne peuvent être transmises que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres, sauf si l'avis est visé par d'autres dispositions réglementaires.

Par

SEAO

Tous droits réservés. Sauf pour les fins de réponse à un appel d'offres, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, adaptée, publiée ou mise en mémoire dans un système d'extraction ou communiquée ou transmise sous une forme quelconque par photocopie ou enregistrement, par un moyen électronique, mécanique ou par tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de CGI, Médias Transcontinental ou, le cas échéant, du donneur d'ouvrage concerné. De plus, CGI, Médias Transcontinental, et le donneur d'ouvrage concerné n'assumeront aucune responsabilité à l'égard de tout dommage qui pourrait résulter de toute utilisation qui serait faite des données contenues dans un contexte autre que pour les fins d'une réponse à un appel d'offres.



Contrat conclu

Numéro : P24229

Numéro de référence : 1053464

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Conseiller stratégique en bureau de programmes

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Conseiller stratégique en bureau de programmes
Date de fermeture de l'avis :	2017-03-14 Avant 15h, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2017-03-15 14 h 07
Date de conclusion du contrat :	2017-04-13
Date de publication du contrat :	2017-04-13 13 h 54 Révision : 2022-02-02 11 h 01
Organisme :	Société de l'assurance automobile du Québec . 333 Boul. Jean-Lesage E-1-22 Québec, QC G1K 8J6
Contact(s) :	Anne Boulette Téléphone: 418 528-4667 Télécopieur : 418 528-1000 Courriel : anne.boulette@saaq.gouv.qc.ca
Options reliées à cet avis :	

Soumissionnaires

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

SMGT Experts Conseils inc

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?	Montant du contrat
✓ SMGT Experts Conseils inc 405 du dormil Québec, (QC) CAN G1c8e4	1163593537	Monsieur Stéphane Mercier Téléphone : 418 455- 5737	Non diffusé	Non diffusé		924 000.00 \$

La Société conseil Lambda inc.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Admissible	Conforme	Montant soumis ?
La Société conseil Lambda inc. 1265, boulevard Charest ouest Bureau 1100 Québec, (QC) CAN	1146522942	Madame Marie-Josée Lachance Téléphone : 418 683-1568 Télécopieur : 418 683-6970	Non diffusé	Non diffusé	

Légende des icônes

✓ Contractant

Information supplémentaire

Avenant 1 prolongation était le 2022-04-10 modifié pour 2022-12-31

Historique des modifications

Révision du contrat :	2017-07-20 13 h 10
Révision du contrat :	2020-03-11 8 h 30
Révision du contrat :	2022-02-02 11 h 01



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Consulter l'information finale

Numéro : P24229

Numéro de référence : 1053464

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Conseiller stratégique en bureau de programmes

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

CT1042901 - SMGT Experts Conseils inc

Date de publication de fin de contrat :	2022-09-09
Date de fin de contrat :	2022-06-21
Nombre d'options de renouvellement exercées :	0
Nombre d'options pour acquisitions supplémentaires exercées :	0
Montant total payé :	906 360.00\$

De : Lapierre, Martin

Envoyé : 6 mars 2017 15:01

À : Chabot, Sylvie <Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Conseiller stratégique en bureau de programmes (P24229).

Bonjour Sylvie,

Dans le cadre de notre mandat de surveillance, nous avons constaté que la VPTI a publié un appel d'offres pour un Conseiller stratégique en bureau de programmes (P24229). Suite à l'analyse des attentes minimales, force est de constater que la seule ressource au Québec répondant à toutes ces attentes minimales semble être Stéphane Mercier.

Par souci d'équité, est-ce que vous pouvez valider ces attentes minimales afin de nous assurer d'un bassin de fournisseurs suffisant, permettant le libre jeu de la concurrence et ainsi garantir à la Société un juste prix ?

Voici ces attentes minimales :

1. Détenir un diplôme de premier cycle (baccalauréat) dans le domaine des technologies de l'information ou de l'administration ou de la gestion. L'absence d'un diplôme ne peut être compensée par des années d'expérience pertinente au mandat.
2. Démontrer au minimum douze (12) ans d'expérience en conseil stratégique en gestion de projets ou en gestion de programmes auprès de gestionnaires de haut niveau (directeur général, vice-président, sous-ministre adjoint, sous-ministre, président-directeur général).

3. Avoir été responsable d'un bureau de projets ou d'un bureau de programmes dans le cadre d'un plan de transformation majeur (supérieur à 50 millions de dollars) et impliquant la mise en oeuvre d'une suite PGI dans sa planification, sa conception, sa réalisation et son déploiement dans au moins deux (2) organisations distinctes.

4. Avoir été responsable d'affaires dans l'implantation d'une solution progicielle EPM, tout en respectant son aspect « vanille », et qui intègre les l'ensemble des volets suivants soit :

- La gestion de projets avec le concept de valeur acquise;
- Le suivi du portefeuille de projets;

- Le suivi des activités récurrentes; La gestion de la charge-capacité des ressources;
- La gestion budgétaire des projets et des opérations en lien avec les processus financiers de la Société dont le budget annuel, le budget global, l'identification des coûts capitalisables et non capitalisables.

5. Avoir supporté la direction dans la gestion d'un contrat avec une approche en mode de partage de risques (comportant des incitatifs de performances tels que des pénalités, des retenues et des gains).

Merci à l'avance de ta réponse,

Martin Lapierre, CPA CMA, CISA
Conseiller émérite en audit des technologies de l'information
Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, E-1-33
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : 418-528-3333 poste 81785
Télécopieur : 418-643-1099

Lapierre, Martin

De: Lapierre, Martin
Envoyé: 9 mars 2017 15:58
À: Chabot, Sylvie; Côté, Rodrigue
Cc: Pelletier, Daniel
Objet: Appel d'offres « Conseiller stratégique en bureau de programmes (P24229)»

Bonjour à vous deux,

J'ai une préoccupation à propos de l'appel d'offres « Conseiller stratégique en bureau de programmes (P24229)».

Le 14 février dernier, le RORC a adressé une note à la PCD pour recommander l'octroi d'un contrat de 5 ans pour l'obtention des services d'un conseiller stratégique en bureau de programme. Ce contrat est estimé à 1 293 750 \$. Le 21 février, un appel d'offres a été publié pour acquérir une banque de 8625 heures pour les services d'un conseiller stratégique en bureau de programme. Le taux horaire est donc estimé à 150\$ pour cette ressource (1 293 750 \$ / 8625 hrs =150 \$).

Le 7 mars, un addenda à l'appel d'offres a été publié afin de réduire cette banque à 6600 heures, et ce, sans demander une nouvelle autorisation de la PCD. À noter que le montant inscrit sur la demande d'acquisition n'est pas modifié dans ces situations.

Cette modification, effectuée après l'autorisation de la PCD, peut avoir comme conséquence de hausser le taux horaire maximum du contrat de 150\$ à 196\$ (1 293 750 \$ / 6600 hrs =196 \$).

Étant donné le niveau d'expertise exigé dans cet appel d'offres, il est raisonnable de croire que peu de fournisseurs puissent satisfaire les attentes minimales. Compte tenu des fonctions stratégiques occupées actuellement par un fournisseur potentiel à la Société, il est fort probable qu'il ait eu connaissance du montant de la demande d'acquisition.

Ma question, considérant ce qui précède, comment peut-on s'assurer que le futur contrat se limite au taux horaire initialement prévu et autorisé par la haute direction ?

Merci à l'avance de votre réponse & bonne fin de journée,

Martin

De : [Rouleau, Anick](#)
A : [Boulette, Anne](#)
Objet : TR Question de Sylvain sur l'engagement pour l'ao CASA bureau de programme.
Date : 10 mars 2017 09:24:18

Bonjour Anne,

Tel que mentionné sur mon message téléphonique je t'envoie la question de Sylvain (en jaune).

J'en ai discuté avec Christine Hébert et elle n'a pas réponse. Es-tu en mesure de m'aider? Sinon, peux-tu me référer à la bonne personne?

J'attends de tes nouvelles...

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 10 mars 2017 09:11
À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Engagement pour l'ao CASA bureau de programme.

Ma préoccupation est la suivante. Pour un contrat au dessus de 999 999 \$ la SCT exige une attestation de l'Autorité des marchés financiers. J'aimerais donc savoir sur quelle base la SAAQ va exiger cette attestation . À partir du montant estimé, du montant du contrat, de la soumission ?

Bref est-ce le montant inscrit dans SAGR qui fait office de cette demande d'attestation ? Sinon c'est quel montant qui est pris en considération.

Envoyé de mon iPhone

Le 10 mars 2017 à 08:53, Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour Sylvain,

Selon les information obtenues auprès de la DGCC hier il **n'est pas nécessaire de modifier les montants dans SAGR immédiatement.**

Lors de la réception du contrat, la DGCC modifiera le montant total de l'engagement dans leur système soit DBS. Ce montant sera ensuite **automatiquement** répliqué dans

SAGR et le SPGR procédera ensuite à la répartition. La DGCC nous a mise en garde sur la conséquence de modifier ce montant dans SAGR **avant** la signature. En effet, si le montant du contrat octroyé, et inscrit dans DBS est plus élevé que le montant inscrit dans SAGR une autorisation sera requise afin de le modifier.

Toutefois, si tu as d'autres raisons de faire modifier ce montant fais-moi signe et je ferai le nécessaire le plus rapidement possible.

J'attends de tes nouvelles...

Bonne journée!

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Cloutier, Sylvain

Envoyé : 9 mars 2017 18:55

À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Caissie, Marie-Ange <Marie-Ange.Caissie@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Engagement pour l'ao CASA bureau de programme.

SVP faire baisser l'engagement contractuel par Christine dès demain au montant de 990 000\$.

Me confirmer dès que ce sera fait SVP.

Merci

Envoyé de mon iPhone

Deux (2) originaux

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE

La **SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**, personne morale légalement constituée par la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (chapitre S-11.011), ayant son siège au 333, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, représentée par madame Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelles, dûment autorisée en vertu du *Règlement sur les délégations de pouvoirs de la Société de l'assurance automobile du Québec* (*Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, a. 15 et 17.1);

(ci-après appelée la « Société »);

ET

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.), personne morale légalement constituée dont le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) est 1163593537, ayant son siège au 405, Du Dormil, Québec (Québec) G1C 8E4 agissant par Stéphane Mercier, président, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

(ci-après appelée le « prestataire de services »).

1. INTERPRÉTATION

1.1 Documents contractuels

Le contrat est constitué des documents suivants :

- 1) le contrat dûment rempli et signé par les parties ainsi que les avenants au contrat;
- 2) les documents d'appel d'offres qui comprennent généralement l'avis d'appel d'offres, la description des besoins, les critères et la grille d'évaluation, les instructions aux prestataires de services, les conditions générales, le contrat à signer, les annexes et, le cas échéant, la description des options, les conditions générales complémentaires et les addenda;
- 3) la soumission présentée par le prestataire de services adjudicataire.

En cas de conflit entre les termes de l'un ou l'autre de ces documents, les termes du document qui figure en premier dans la liste prévaudront sur ceux des documents qui le suivent.

Le prestataire de services reconnaît avoir reçu une copie de l'ensemble de ces documents, les avoir lus et consent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

Le présent contrat constitue la seule entente intervenue entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputée nulle et sans effet.

Paraphes des parties

1.2 Lois applicables et tribunal compétent

Le contrat est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de contestation, les tribunaux du Québec seront seuls compétents.

2. REPRÉSENTANT DES PARTIES

La Société, aux fins de l'application du présent contrat, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne la directrice de la gestion et de la conformité contractuelles, madame Sylvie Chabot, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la Société en avisera le prestataire de services dans les meilleurs délais.

Pour les fins de la réalisation des travaux visés par ce contrat, la Société désigne monsieur Sylvain Cloutier à titre de gestionnaire du contrat.

De même, le prestataire de services désigne monsieur Stéphane Mercier pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le prestataire de services en avisera la Société dans les meilleurs délais.

Dans les cas où il y a plusieurs représentants, chacun pourra agir séparément et l'autorisation de l'un d'eux constituera une autorisation valide.

3. OBJET DU CONTRAT

La Société retient les services du prestataire de services qui accepte de fournir des services dans le cadre de « **Conseiller stratégique en bureau de programmes** » conformément au présent contrat.

Le mandat du prestataire de services est de réaliser les travaux requis par la Société conformément aux exigences énoncées dans les documents d'appel d'offres.

4. DURÉE DU CONTRAT

4.1 Malgré la date de sa signature, le présent contrat débute le 11 avril 2017 pour se terminer le 10 avril 2022.

4.2 Malgré ce qui précède, l'arrivée du premier des événements suivants mettra fin au contrat :

- l'atteinte de la date d'échéance;
- l'atteinte du montant maximum indiqué au contrat.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

5.1 Le prestataire de services s'engage à réaliser le mandat tel que décrit à l'**article 3** du présent contrat.

5.2 La Société s'engage à fournir les services, lorsque requis, au prestataire de services tel que spécifié aux documents d'appel d'offres et à lui verser les sommes visées à l'**article 7** selon les modalités décrites à l'**article 8**.

9. ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Le prestataire de services s'engage à observer les règles contenues dans le document « Guide à l'intention des consultants qui accomplissent un mandat à la Société de l'assurance automobile du Québec » prévu à l'**annexe 8** des documents d'appel d'offres.

Il s'engage également à ce que son personnel ou sous-contractant, le cas échéant et en conformité avec le présent contrat, lise, observe les règles contenues dans ce document et signe l'engagement prévu en annexe au présent contrat.

10. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

Le prestataire de services, tel que stipulé au paragraphe 9 de l'**article 6.9.2** des « Conditions générales complémentaires » des documents d'appel d'offres, s'engage à : **(le prestataire de services doit cocher une des options suivantes)**

- ☒ ne conserver, à l'expiration du contrat, aucun document contenant un renseignement personnel ou confidentiel, quel qu'en soit le support, en les retournant à la Société dans les 60 jours suivant la fin du contrat et remettre à la Société une confirmation que lui et les membres de son personnel ont retourné tous ces documents.

OU

- ☐ procéder, à ses frais, à la destruction des renseignements personnels et confidentiels en se conformant à la « fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec » jointe à l'**annexe 10** du document d'appel d'offres ainsi qu'aux directives que lui remettra le représentant de la Société et transmettre à celui-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'« Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels » jointe à l'**annexe 11** du document d'appel d'offres, signée par une personne autorisée qu'il aura désignée à cette fin.

OU

- ☐ confier la destruction des renseignements personnels et confidentiels à une entreprise de récupération, laquelle s'engage contractuellement à se conformer à la « fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels de la Commission d'accès à l'information du Québec » jointe à l'**annexe 10** du document d'appel d'offres, ainsi qu'aux directives de la Société. Le prestataire de services devra alors, dans les 60 jours suivant la fin du contrat de récupération, remettre à la Société l'« Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels » jointe à l'**annexe 11** du document d'appel d'offres signée par le responsable autorisé de cette entreprise.

11. ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

Malgré toute autorisation ou approbation donnée pour fins de rémunération aux différentes étapes d'exécution du contrat, la Société se réserve le droit, lors de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services, de refuser, en tout ou en partie, les travaux ou les services qui n'auraient pas été exécutés conformément aux exigences du présent contrat.

La Société fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les **30** jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la Société accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

6. MAINTIEN DE L'AUTORISATION À CONTRACTER

Le prestataire de services doit, pendant toute la durée du contrat, maintenir son autorisation à contracter accordée par l'Autorité des marchés financiers, si celle-ci est exigée pour le début du contrat ou pendant son exécution.

Dans le cas d'un consortium qui n'est pas juridiquement organisé, seules les entreprises le composant doivent individuellement maintenir leur autorisation à contracter pendant toute la durée du contrat.

Par contre, s'il s'agit d'un consortium juridiquement organisé en société en nom collectif, en société en commandite ou en société par actions, celui-ci doit, en tant que prestataire de services, maintenir son autorisation à contracter pendant toute la durée du contrat de même que chacune des entreprises le formant.

Dans l'éventualité où le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant un consortium voyait son autorisation à contracter révoquée, expirée ou non renouvelée en cours d'exécution du contrat, le prestataire de services, le consortium ou l'entreprise composant le consortium sera réputé en défaut d'exécuter le contrat au terme d'un délai de 60 jours suivant, selon le cas, la date d'expiration de l'autorisation ou la date de notification de la décision de l'Autorité des marchés financiers.

Toutefois, le prestataire de services, le consortium juridiquement organisé ou une entreprise composant tout consortium n'est pas réputé en défaut d'exécution lorsqu'il s'agit d'honorer les garanties au contrat ou du seul fait qu'il n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis d'au moins 90 jours avant le terme de la durée de l'autorisation. Par conséquent, il pourra, malgré la date d'expiration de son autorisation, continuer le contrat en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité des marchés financiers relative au renouvellement de l'autorisation.

7. PRIX

- 7.1 La Société s'engage à verser au prestataire de services la somme maximale de neuf cent vingt-quatre mille dollars (924 000 \$) pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au contrat, conformément à l'**annexe « A »**. Le montant du contrat exclut les taxes de vente applicables.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

- 8.1 Le prestataire de services facture mensuellement, à la Société, les biens livrables pour lesquels il a obtenu les approbations requises.

Le nombre d'heures facturées pourra être présenté au quart d'heure près, en conformité avec les efforts saisis au système de comptabilisation des efforts (SGPE).

- 8.2 Les factures doivent être expédiées à l'adresse suivante :

Société de l'assurance automobile du Québec
À l'attention de Cathy Théberge
333, boul. Jean-Lesage, E-2-10
C.P. 19600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 8J6

Paraphes des parties

La Société fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le prestataire de services dans les **30** jours de la réception définitive des travaux ou de l'acceptation des services. L'absence d'avis dans le délai prescrit signifie que la Société accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services.

La Société ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le prestataire de services que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail, compte tenu du mandat donné au prestataire de services et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

La Société se réserve le droit de faire reprendre les travaux ou les services rendus ainsi refusés par un tiers ou par le prestataire de services, aux frais de ce dernier.

12. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du contrat et elle en fera partie intégrante.

13. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

14. COMMUNICATIONS

Tout avis exigé en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par un moyen permettant de prouver la réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

- La Société :

Madame Sylvie Chabot
Directrice de la gestion et de la
conformité contractuelles
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22
Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : (418) 528-5293
Télécopieur : (418) 528-1000
Courriel : Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca

- Le prestataire de services :

Monsieur Stéphane Mercier
Président
SMGT Experts conseils inc.
Téléphone : 418 455-5737
stphane.mercier@smgt.ca

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

Paraphes des parties

15. **AVERTISSEMENT**

Le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (chapitre C-65.1, r. 4) qui s'applique au contrat, autorise la Société à exclure, dans le cadre d'un éventuel appel d'offres, le prestataire de services qui aura fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, a omis de donner suite à une soumission ou à un contrat, ou a fait l'objet d'une résiliation de contrat en raison de son défaut d'en respecter les conditions et ce, pour une période de deux (2) ans précédant la date d'ouverture des soumissions.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé aux dates indiquées ci-dessous :

à Québec

à Québec

le 13 avril 2017

le 21 avril 2017

par



Sylvie Chabot
Directrice de la gestion et de la
conformité contractuelles

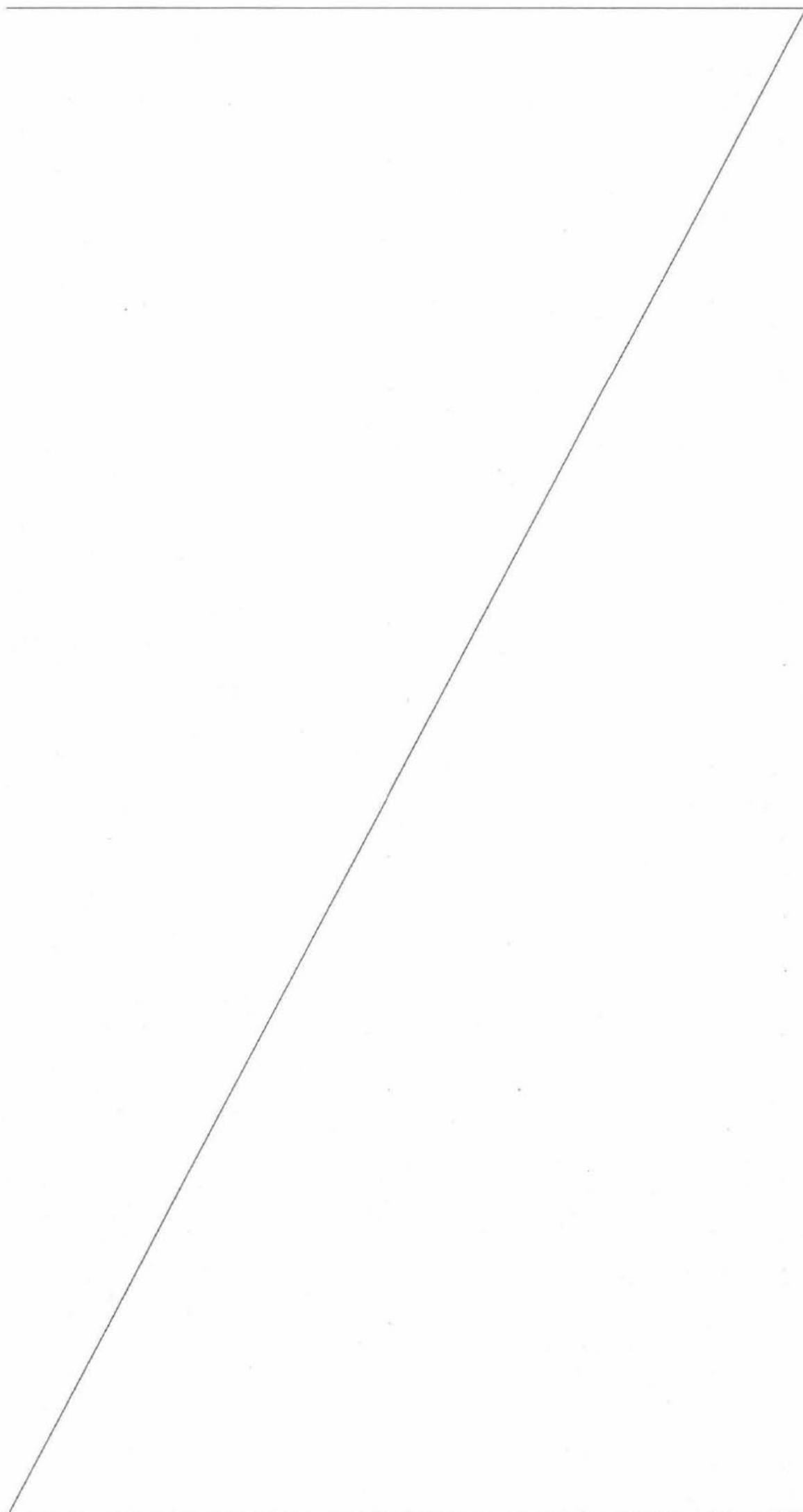
par



Stéphane Mercier
Président

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.



ANNEXE « A »

1. PERSONNES AFFECTÉES À CE CONTRAT

FONCTION	NOM
Représentant du prestataire de services	Stéphane Mercier
Conseiller stratégique	Stéphane Mercier

2. BORDEREAU DE PRIX

CLASSIFICATION (PROFIL DE LA RESSOURCE)	TAUX HORAIRE
Conseiller stratégique en bureau de projets	140,00\$

Paraphes des parties

NOTE À LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

DE : **Yves Frenette**, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information

OBJET : Appel d'offres public pour des services professionnels externes dans le but de réaliser des travaux de conseils stratégiques en bureau de programmes pour une durée de 5 ans.	OBJECTIF DE LA NOTE : Autorisation De poursuivre le processus d'adjudication avec le seul prestataire ayant présenté une soumission acceptable.
--	---

BESOIN D'AFFAIRES

La Société désire recourir aux services d'un prestataire de services possédant une expertise spécialisée en conseil stratégique en bureau de programmes afin d'agir comme responsable d'affaires de la « Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE) » implantée à la Société. Le conseil à exercer et les travaux à effectuer par le prestataire de services exigent des connaissances approfondies et une solide expérience dans ce domaine. L'absence de cette expertise mettrait en péril le suivi du Carrefour des services d'affaires (CASA) de même que sa reddition de comptes. En effet, le suivi et la reddition de comptes du CASA doivent être supportés par la SPGE pour l'ensemble des ressources affectées au plan, ce qui représente approximativement 300 ressources. Un appel d'offres visant à acquérir ces services a donc été publié le 21 février 2017 et le contrat visé doit entrer en vigueur au début d'avril 2017.

POURSUITE DU PROCESSUS D'ADJUDICATION

L'appel d'offres public a été publié le 21 février 2017 et le délai de publication prévu par la réglementation a été respecté. Des quatorze firmes ayant commandé les documents d'appels d'offres sur le site SÉAO, deux firmes ont déposé une soumission. Les douze autres firmes ont été contactées afin de connaître la raison pour laquelle elles n'ont pas présenté de soumission, voici ce qu'elles nous ont répondu :

- Quatre firmes n'ont pas les ressources disponibles pour effectuer le mandat ;
- Trois firmes sont engagées dans d'autres projets, ce qui ne leur permet pas de donner suite à notre appel d'offres ;
- Deux firmes ne peuvent pas soumissionner à cause de la clause de limitation incluse à l'appel d'offres ;
- Une firme dit que le mandat ne se situe pas dans son domaine d'activités ;
- Une firme a acheté les documents pour information seulement ;
- Une firme n'a pas donné suite à notre collecte d'informations.

Le comité de sélection a jugé qu'une seule des deux soumissions déposées était acceptable. En effet, la seconde firme n'a pas démontré que la ressource proposée répondait aux attentes minimales demandées pour le critère éliminatoire. Le demandeur considère que les attentes minimales pour chacun des critères de sélection reflètent le minimum requis pour obtenir une ressource externe apte à réaliser le travail demandé. Ces attentes ne pouvaient pas être révisées à la baisse considérant le rôle stratégique de la ressource, plus particulièrement à l'égard du suivi du CASA et de la reddition de comptes dans le contexte d'un contrat à risques partagés. Également, considérant l'envergure du chantier et de son impact sur l'ensemble des vice-présidences, la Société a besoin d'une ressource possédant une expertise spécialisée de haut niveau.

En cours de publication de l'appel d'offres, le soumissionnaire non retenu avait demandé à ce que l'on révisé à la baisse une des attentes minimales du critère éliminatoire.

RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Risques associés au dossier	Mesures de mitigation	Suivi
Risques opérationnels L'expertise de la ressource est essentielle à la mise en place et au fonctionnement du bureau de programmes, et plus particulièrement à l'égard : - de l'engagement de la Société, dans le processus d'appel d'offres, de fournir une telle ressource; - du découpage et du suivi des lots de travail et des livraisons; - de la reddition de comptes dans un contexte de projet d'envergure majeur avec incitatifs de performance; - des ajustements requis à la SGPE afin de tenir compte des recommandations fournies, à la demande de la Société, par l'alliance; - du transfert de connaissances requis afin que les employés internes soient en maîtrise de la SGPE; - un décalage important sera occasionné dans le calendrier de réalisation du Carrefour des services d'affaires.	Considérant le rôle prépondérant que doit jouer le bureau de programmes dans la mise en place de la structure de projet, la mesure de mitigation serait de retarder le début des travaux du CASA jusqu'à l'arrivée de cette ressource. Le retard serait l'équivalent du temps requis pour compléter le processus d'acquisition par appel d'offres.	Oui
Risque financier La publication d'un nouvel appel d'offres et, conséquemment, le retard pour le début des travaux du CASA occasionnerait une dépense supplémentaire importante.	Aucune	Non

RECOMMANDATION(S)

Considérant que :

- le processus d'appel d'offres respecte la réglementation;
- les raisons données par les autres firmes pour ne pas avoir soumissionné ne justifient pas de retourner en appel d'offres public;
- les attentes minimales pour chacun des critères de sélection reflètent, selon le demandeur, le minimum requis considérant le rôle stratégique de la ressource;
- de retourner en appel d'offres public occasionnerait un retard pour le début des travaux du CASA ;

il est recommandé à la présidente et chef de la direction de la Société d'autoriser la secrétaire du comité de sélection à ouvrir l'enveloppe de prix et à adjuger le contrat. Si, lors de l'ouverture de l'enveloppe de prix, la Société jugeait que le prix soumis est trop élevé, celle-ci se prévaudrait, s'il y a lieu, de l'article 15 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* qui l'autorise à négocier à la baisse le prix soumis par le prestataire de services.

Préparée par : Direction générale de la planification et de la performance de la VPTI
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Validée par : Rodrigue Côté 
Directeur général des ressources humaines
et de l'administration

Date : 2017/04/03

Sylvain Cloutier
Directeur général de la planification et de la performance

Date : 2017/04/03

Approuvée par : **Yves Frenette**
Vice-président aux
et à la performance

Date : 17/04/03

Karl Malenfant
Vice-président aux

Date : 17/04/06

Pièces jointes : Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME	
Nom de l'organisme : Société de l'assurance automobile du Québec	Numéro de l'organisme : 320
Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation	
Nom : Anne Boulette	Téléphone : 418 528-4667
Adresse électronique : anne.boulette@saaq.gouv.qc.ca	

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT		
No de référence SEAO : 0000000	No de référence (usage interne du MO) : DA00097233	Nombre de contrats visés par cette autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne peut viser qu'un seul contrat) : 1
Type de contrat : Services	Mode de sollicitation : Appel d'offres public	
Nom de l'adjudicataire : SMGT Experts conseils inc.		
Type d'adjudicataire : Fournisseur, entrepreneur ou prestataire de services		
Titre du contrat : Conseiller stratégique en bureau de programmes		
Objet du contrat (description sommaire) : Obtenir les services professionnels d'un prestataire de services possédant une expertise spécialisée en conseil stratégique en bureau de programmes afin d'agir comme responsable d'affaires de la "Solution de gestion de projets d'entreprises" implantée par la Société dans le cadre du Plan de transformation.		
Date de début prévue : 2017-04-01	Date de fin prévue : 2022-03-31	Montant initial du contrat : 990 000 \$
Options (renouvellement et autres) : Non	Durée prévue incluant tous les renouvellements :	Montant incluant toutes les options :

PARTIE 3 - AUTORISATION	
Disposition : RCS a.46 al.2 (1°) (Contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public adjugé au seul prestataire de services ayant présenté une soumission conforme.)	
Motifs justifiant l'autorisation : Un appel d'offres public visant à acquérir les services requis a été publié le 2017-02-21. Le délai de publication de l'appel d'offres respecte le délai exigé par la réglementation. Des quatorze firmes ayant commandé les documents d'appels d'offres sur le site SÉAO, deux firmes ont déposé une soumission. Les douze autres firmes ont été contactées afin de connaître la raison pour laquelle elles n'ont pas présenté de soumission. Quatre firmes ont répondu ne pas avoir les ressources disponibles pour effectuer le mandat, trois firmes ont répondu être engagées dans d'autres projets, ce qui ne leur permet pas de donner suite à notre appel d'offres, deux firmes ne pouvaient soumissionner à cause de la clause de limitation, une firme a répondu que l'appel d'offres ne se situe pas dans son domaine d'activités, une firme a répondu avoir acheté les documents pour information et une dernière firme n'a pas donné suite à notre collecte d'informations. Des deux soumissions déposées, le comité de sélection a jugé qu'une seule était acceptable. En effet, la seconde firme n'a pas démontré que la ressource proposée répondait aux attentes minimales demandées pour le critère éliminatoire. Expliquez les motifs justifiant le fait de ne pas avoir révisé les exigences et de ne pas être retourné en appel d'offres public : Le demandeur considère que les attentes minimales pour chacun des critères de sélection reflètent le minimum requis pour obtenir une ressource externe apte à réaliser le travail demandé. Ces attentes ne pouvaient pas être révisées à la baisse considérant le rôle stratégique de la ressource, plus particulièrement à l'égard du suivi du programme CASA et de la reddition de comptes dans le contexte d'un contrat à risques partagés. Également, considérant l'envergure du chantier et de son impact sur l'ensemble des vice-présidences, la Société a besoin d'une ressource possédant une expertise spécialisée de haut niveau.	
Nom des autres soumissionnaires : La société conseil Lambda	Raisons de la non-conformité ou non-acceptation : Ne répond pas à 4 des 5 attentes minimales du critère éliminatoire "Expérience et pertinence de la ressource proposée".

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC	
	Période de reddition de comptes visée par cette autorisation : Date de signature : 7 Avril 2017.
Nathalie Tremblay	Titre : Présidente et chef de la direction

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Nom de l'organisme :

Société de l'assurance automobile du Québec

Numéro de l'organisme :

320

Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation

Nom :

Anne Boulette

Téléphone :

418 528-4667

Adresse électronique :

anne.boulette@saaq.gouv.qc.ca

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT

No de référence SEAO :

0000000

No de référence (usage interne du MO) :

DA00097233

Nombre de contrats visés par cette autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne peut viser qu'un seul contrat) :

1

Type de contrat :

Services

Mode de sollicitation :

Appel d'offres public

Nom de l'adjudicataire :

SMGT Experts conseils inc.

Type d'adjudicataire :

Fournisseur, entrepreneur ou prestataire de services

Titre du contrat :

Conseiller stratégique en bureau de programmes

Objet du contrat (description sommaire) :

Obtenir les services professionnels d'un prestataire de services possédant une expertise spécialisée en conseil stratégique en bureau de programmes afin d'agir comme responsable d'affaires de la "Solution de gestion de projets d'entreprises" implantée par la Société dans le cadre du Plan de transformation.

Date de début prévue :

2017-04-01

Date de fin prévue :

2022-03-31

Montant initial du contrat :

990 000 \$

Options (renouvellement et autres) :

Non

Durée prévue incluant tous les renouvellements :

Montant incluant toutes les options :

PARTIE 3 - AUTORISATION

Disposition :

RCS a.46 al.2 (2°) (Contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public adjugé au seul prestataire de services ayant présenté une soumission acceptable, à la suite d'une évaluation de la qualité.)

Motifs justifiant l'autorisation :

Un appel d'offres public visant à acquérir les services requis a été publié le 2017-02-21. Le délai de publication de l'appel d'offres respecte le délai exigé par la réglementation. Des quatorze firmes ayant commandé les documents d'appels d'offres sur le site SÉAO, deux firmes ont déposé une soumission. Les douze autres firmes ont été contactées afin de connaître la raison pour laquelle elles n'ont pas présenté de soumission. Quatre firmes ont répondu ne pas avoir les ressources disponibles pour effectuer le mandat, trois firmes ont répondu être engagées dans d'autres projets, ce qui ne leur permet pas de donner suite à notre appel d'offres, deux firmes ne pouvaient soumissionner à cause de la clause de limitation, une firme a répondu que l'appel d'offres ne se situe pas dans son domaine d'activités, une firme a répondu avoir acheté les documents pour information et une dernière firme n'a pas donné suite à notre collecte d'informations.

Des deux soumissions déposées, le comité de sélection a jugé qu'une seule était acceptable. En effet, la seconde firme n'a pas démontré que la ressource proposée répondait aux attentes minimales demandées pour le critère éliminatoire.

Expliquez les motifs justifiant le fait de ne pas avoir révisé les exigences et de ne pas être retourné en appel d'offres public :

Le demandeur considère que les attentes minimales pour chacun des critères de sélection reflètent le minimum requis pour obtenir une ressource externe apte à réaliser le travail demandé. Ces attentes ne pouvaient pas être révisées à la baisse considérant le rôle stratégique de la ressource, plus particulièrement à l'égard du suivi du programme CASA et de la reddition de comptes dans le contexte d'un contrat à risques partagés. Également, considérant l'envergure du chantier et de son impact sur l'ensemble des vice-présidences, la Société a besoin d'une ressource possédant une expertise spécialisée de haut niveau.

Nom des autres soumissionnaires :

La société conseil Lambda

Raisons de la non-conformité ou non-acceptation :

Ne répond pas à 4 des 5 attentes minimales du critère éliminatoire "Expérience et pertinence de la ressource proposée".

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC

Signature :

Période de reddition de comptes visée par cette autorisation :

Date de signature :
2017-04-07

Nom :

Nathalie Tremblay

Titre :

Présidente et chef de la direction

Mémo

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Direction de la gestion et de la conformité contractuelles
Coordination des acquisitions de services et de la construction

À : À qui de droit

De : Anne Boulette, conseillère en gestion contractuelle

Date : 31 octobre 2017

Objet : DA 97233 - Note complémentaire au dossier

Commentaires :

Nous avons constaté que la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme numéro **75424** signée par la présidente contenait une erreur à la **partie 3**. Compte tenu que cette modification ne change pas l'esprit de la note signée par la présidente, la fiche a été corrigée sans que soit demandée une nouvelle signature. La correction apportée à ladite fiche d'autorisation est la suivante :

- la **disposition** a été modifiée pour « **RCS a. 46 al. 2 (2°)** » plutôt que « **RCS a. 46 al. 2 (1°)** ».

NOTE À LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

DE : Yves Frenette, Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
Karl Malenfant, Vice-président aux technologies de l'information

OBJET :

Appel d'offres public pour des services professionnels externes dans le but de réaliser des travaux de conseils stratégiques en bureau de projets pour une durée de 5 ans

OBJECTIF DE LA NOTE :

Autorisation

- De recourir à l'externe dans le cadre de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)
- D'un contrat d'une durée de plus de 3 ans

BESOIN D'AFFAIRES

En janvier 2015, la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a développé et implanté des processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence avec un suivi basé sur les meilleures pratiques, soit : les principes de la valeur acquise (IPC, IPD), une vue intégrée des projets et des opérations pour une adéquation entre la charge de travail et la capacité de réalisation, de même que des processus uniformisés de planification, de feuille de temps et de reddition de comptes. Cette solution d'affaires, baptisée Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE), est supportée par le progiciel de gestion de projet EPM 2013 de Microsoft. À cet égard, la solution SGPE a donc été implantée de façon à répondre aux besoins spécifiques et aux exigences élevées de la Société, ce qui lui confère un caractère unique. L'implantation de la SGPE a été confiée à une firme externe sous la gouverne du Bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance (DGPP).

À l'automne 2014, la Société s'est dotée d'un Plan d'affaires pour faire face à ses enjeux financiers et répondre à des engagements auprès du gouvernement. Dans les faits, le Plan d'affaires de la Société vise l'accroissement de sa performance organisationnelle et le Plan - PGI, dans son ensemble, en constitue la pièce maîtresse. Ce Plan - PGI prévoit, entre autres, le renouvellement des principaux systèmes d'information de la Société, tant administratifs que de mission. La pierre d'assise du Plan - PGI repose sur l'implantation d'une suite Progiciel de gestion intégré (PGI) et le choix de cette solution a été entériné par le conseil d'administration. Il s'agit donc d'un chantier majeur qui touche l'ensemble des vice-présidences de la Société. Le calendrier de réalisation du Plan doit débuter en avril 2017.

Dans le cadre de ce chantier, la Société innove en introduisant une gestion contractuelle basée sur le partage de risque de type « Two in the box ». Ce type de gestion comporte de nouvelles notions d'incitatifs de performance telles que des pénalités, des retenues et des gains ; notions jusqu'alors inconnues dans les pratiques de gestion de projets, de programmes et de la récurrence de la Société. Le suivi et la reddition de comptes du Plan - PGI seront supportés par la SPGE pour l'ensemble des ressources affectées au chantier, ce qui représente approximativement 500 ressources. Afin d'encadrer adéquatement, et avec efficience, le suivi des différents lots de travail, de même qu'intégrer les nouveaux indicateurs de gestion nécessaire à la reddition de compte, il est impératif d'apporter promptement les ajustements appropriés aux paramètres de la SGPE, en amont, et tout au long du Plan - PGI.

Or, la modification des processus et des paramètres de la SGPE nécessite une expertise spécialisée.

De plus, spécifiquement à la SAAQ, les processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence sont fortement reliés aux processus de gouvernance et de gestion à l'échelle organisationnelle, particulièrement aux processus de gestion financière et de gestion contractuelle, exigeant entre autres de maintenir des efforts constants d'innovation et de communication.

Dans ce contexte et avec l'objectif de consolider et de maintenir les façons de faire introduites à ce jour, basées sur les meilleures pratiques, la Société veut ancrer dans ses activités de gestion, notamment :

- Les principes de la valeur acquise (IPC, IPD) ;
- Le maintien d'une vue intégrée des projets et des opérations pour une adéquation entre la charge de travail et la capacité de réalisation ;
- Des processus uniformisés de planification régulière et intégrée, comportant notamment la gestion des feuilles de temps et la reddition de compte mensuelle.

Ainsi, la complexité de la solution d'affaires et sa portée étendue au sein des processus de gouvernance et de gestion à la SAAQ lui confèrent un caractère stratégique pour faire face aux enjeux du Plan-PGI, tout en assurant la gestion efficace de la récurrence.

Le conseil à exercer et les travaux à effectuer exigent donc des connaissances approfondies et une solide expérience dans ces domaines.

Or, la Société ne détient pas cette expertise à l'heure actuelle puisqu'elle n'a pas encore atteint la maturité nécessaire en la matière. De plus, ce type d'expertise est rare sur le marché. L'absence de cette expertise met en péril le suivi du Plan-PGI de même que sa reddition de comptes. C'est la raison pour laquelle la Stratégie de recours à l'externe

prévoit également un plan de transfert des connaissances afin de s'assurer qu'au terme du contrat la Société soit en maîtrise de la solution. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan-PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » aux ressources internes jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022.

Le contrat visé doit entrer en vigueur au début d'avril 2017.

JUSTIFICATION DU RECOURS À L'EXTERNE

Pour répondre adéquatement aux **besoins ponctuels** de la Société dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-PGI, il est requis d'obtenir les services d'un conseiller stratégique en bureau de projets possédant une **expertise spécifique** de haut niveau, devant agir à titre de responsable d'affaires de la Solution de gestion de projets d'entreprise (solution basée sur EPM 2013), telle qu'implantée à la Société, et ce, pour les considérations suivantes :

- Cette expertise est essentielle pour l'encadrement et l'intégration rapide et efficiente des ajustements requis aux processus de gestion de projets, de programmes et de gestion de la récurrence basés sur la solution SGPE, de même que la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion de ces ajustements, et ce tout au long du Plan – PGI. Cette expertise de pointe procurera l'assurance que les travaux du Plan-PGI respectent le cadre de la solution SGPE à l'égard des spécificités de la Société et des meilleures pratiques déjà mises en place. Des dysfonctionnements ou une incompréhension en regard de la SGPE, telle qu'implantée à la Société, auraient des impacts financiers majeurs de l'ordre de 200 k\$ par jour en période de pointe.
- L'expertise recherchée est également essentielle pour assurer la continuité des travaux requis sur les bases établies tout au long du Plan-PGI dans le but de seconder le directeur du Bureau de projets et de programmes dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance. L'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat entre la Société et l'alliance est requise afin de gérer et de mesurer les incitatifs de performance prévus aux clauses d'un contrat à risque partagés dans le cadre du Plan – PGI. En ce sens, la gouvernance doit assurer une saine gestion du projet et suivre de près l'aspect financier de ce dernier, ce que permet la SGPE.
- Une expertise de qualité est requise afin d'agir comme conseiller stratégique auprès du directeur du Bureau de projets et de programmes de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan – PGI et dans la gestion des opérations en récurrence.
- L'expertise recherchée est indispensable pour assurer le transfert des connaissances nécessaire afin d'acquérir la maîtrise complète de la SGPE par les ressources internes. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » auprès de ces ressources jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022.

La VPTI requiert donc les services d'un prestataire de services, par appel d'offres public pour un contrat, d'une durée de 5 ans. Ceci afin d'éviter un changement de prestataire en période d'évolution organisationnelle importante à la VPTI en parallèle avec la réalisation du Plan de transformation de la Société. Cette durée vise également à mener à terme le plan de transfert de connaissance afin de s'assurer que les ressources internes soient en maîtrise de la solution SGPE.

GOVERNANCE EN REGARD DE LA LGCE

La planification globale des ressources de la VPTI s'inscrit dans la stratégie globale de gestion des ressources de la Société. Cette dernière respecte l'esprit de la LGCE et la cible globale visée pour la VPTI après le plan de transformation de 70% de ressources internes et de 30% de ressources externes. Ainsi, le risque en lien avec la LGCE est contrôlé globalement au sein du plan de main-d'œuvre de la VPTI.

MONTANT ESTIMÉ DU CONTRAT

Le montant estimé du contrat est de 1 293 750 \$, réparti sur 5 ans, entièrement en budget de développement.

- Un montant de 194 063 \$ (développement) est prévu dans le budget de 2017 et la balance devra être autorisée dans les budgets des années subséquentes.

RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

Risques associés au dossier	Mesures de mitigation
Risque financier De payer plus pour des ressources externes par rapport à des ressources internes (environ 60 % de plus).	Même si le coût journalier des ressources externes est plus élevé que des ressources internes, le coût total reste moins élevé car le besoin est ponctuel au plan de transformation.
Risques opérationnels - D'occasionner un décalage important dans le calendrier de réalisation du Plan - PGI. - De compromettre l'acquisition de connaissances pointues, et essentielles, à l'entretien de la SGPE, telle qu'implantée à la Société, par nos ressources internes.	- Les critères d'évaluation, bien que présentant un certain degré d'ouverture afin d'ouvrir le marché, sont néanmoins restreints et spécifiques afin de s'assurer que la ressource sélectionnée sera pleinement fonctionnelle dès son arrivée, qui coïncide avec la date de début du calendrier de réalisation du Plan - PGI. - L'appel d'offres comprend un plan de transfert des connaissances afin de s'assurer que les ressources internes soient en maîtrise complète de la SGPE à l'échéance du contrat.

RECOMMANDATIONS

Considérant :

- la nécessité de recourir à une ressource externe spécialisée pour assurer la continuité du service et être en mesure de faire face à la demande ;
- l'importance d'éviter un changement de prestataire en période d'évolution organisationnelle importante à la VPTI en parallèle avec la réalisation du plan de transformation à la Société ;

Il est recommandé d'autoriser le recours à l'externe en vertu de la LGCE pour l'appel d'offres mentionné en objet en signant la fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme ci-jointe. De plus, en signant cette fiche, la présidente et chef de direction autorise la conclusion du contrat avec le prestataire qui sera désigné à la suite du processus d'adjudication.

Préparée par : Direction de la gestion et de la conformité contractuelles et la Direction générale de la planification et de la performance de la VPTI [REDACTED]

Approuvée par : **Yves Frenette**
Vice-président aux ressources humaines et à la performance [REDACTED]

Date : 14-2-17

Karl Malenfant
Vice-président aux technologies de l'information [REDACTED]

Date : 15-2-17

Pièces jointes : Fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme
Formulaire « Justification du recours à l'externe dans le cadre de la LGCE »

PARTIE 1 - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME	
Nom de l'organisme : Société de l'assurance automobile du Québec	Numéro de l'organisme : 320
Personne à contacter pour information supplémentaire concernant la fiche d'autorisation	
Nom : Anne Boulette	Téléphone : 418 528-4667
Adresse électronique : anne.boulette@saaq.gouv.qc.ca	

PARTIE 2 - RENSEIGNEMENTS SUR LE CONTRAT		
No de référence SEAO : 0000000	No de référence (usage interne du MO) : DA00097233	Nombre de contrats visés par cette autorisation (pour la LGCE, l'autorisation ne peut viser qu'un seul contrat) : 1
Type de contrat : Technologies de l'information	Mode de sollicitation : Appel d'offres public	
Nom de l'adjudicataire : inconnu		
Type d'adjudicataire : Fournisseur, entrepreneur ou prestataire de services		
Titre du contrat : Conseiller stratégique en bureau de projets		
Objet du contrat (description sommaire) : Obtenir les services professionnels d'un prestataire de services possédant une expertise spécialisée en conseil stratégique en bureau de projets afin d'agir comme responsable d'affaires de la "Solution de gestion de projets d'entreprises implantée à la Société dans le cadre du Plan de transformation.		
Date de début prévue : 2017-04-01	Date de fin prévue : 2020-03-31	Montant initial du contrat : 1 293 750 \$
Options (renouvellement et autres) : Non	Durée prévue incluant tous les renouvellements :	Montant incluant toutes les options :

PARTIE 3 - AUTORISATION	
Amendement à une précédente autorisation : Non	
Disposition : RCTI a.57 al.1 (Contrat d'approvisionnement en matière de technologies de l'information ou contrat de services de nature répétitive en cette matière, dont la durée prévue est supérieure à 3 ans, incluant tout renouvellement.), LGCE a.16 (Conclusion d'un contrat de services avec une personne physique dont le montant est de 10 000\$ et plus et, pour les autres cas de contrats de services dont le montant est de 25 000\$ et plus.)	
Motifs justifiant l'autorisation : Pour répondre adéquatement aux besoins ponctuels de la Société dans le cadre de la mise en œuvre du Plan-PGI, il est requis d'obtenir les services d'un conseiller stratégique en bureau de projets possédant une expertise spécifique de haut niveau, devant agir à titre de responsable d'affaires de la Solution de gestion de projets d'entreprise (solution basée sur EPM 2013), telle qu'implantée à la Société, et ce, pour les considérations suivantes : • Cette expertise est essentielle pour l'encadrement et l'intégration rapide et efficiente des ajustements requis aux processus de gestion de projets, de programmes et de gestion de la récurrence basés sur la solution SGPE, de même que la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion de ces ajustements, et ce tout au long du Plan – PGI. Cette expertise de pointe procurera l'assurance que les travaux du Plan-PGI respectent le cadre de la solution SGPE à l'égard des spécificités de la Société et des meilleures pratiques déjà mises en place. Des dysfonctionnements ou une incompréhension en regard de la SGPE, telle qu'implantée à la Société, auraient des impacts financiers majeurs de l'ordre de 200 k\$ par jour en période de pointe. • L'expertise recherchée est également essentielle pour assurer la continuité des travaux requis sur les bases établies tout au long du Plan-PGI dans le but de seconder le directeur du Bureau de projets et de programmes dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance. L'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat entre la Société et l'alliance est requise afin de gérer et de mesurer les incitatifs de performance prévus aux clauses d'un contrat à risque partagés dans le cadre du Plan-PGI. En ce sens, la gouvernance doit assurer une saine gestion du projet et suivre de près l'aspect financier de ce dernier, ce que permet la SGPE. • Une expertise de qualité est requise afin d'agir comme conseiller stratégique auprès du directeur du Bureau de projets et de programmes de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan – PGI et dans la gestion des opérations en récurrence. • L'expertise recherchée est indispensable pour assurer le transfert des connaissances nécessaire afin d'acquérir la maîtrise complète de la SGPE par les ressources internes. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » auprès de ces ressources jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022. La vice-présidence aux technologies de l'information requiert donc les services d'un prestataire de services, par appel d'offres public pour un contrat, d'une durée de 5 ans. Ceci afin d'éviter un changement de prestataire en période d'évolution organisationnelle importante à la VPTI en parallèle avec la réalisation du Plan de transformation de la Société. Cette durée vise également à mener à terme le plan de transfert de connaissance afin de s'assurer que les ressources internes soient en maîtrise de la solution SGPE. J'autorise donc la conclusion du contrat avec le prestataire qui sera désigné à la suite du processus d'adjudication.	

PARTIE 4 - AUTORISATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME PUBLIC	
Signature : 	Période de reddition de comptes visée par cette autorisation : Date de signature : 2017/02/17
Nathalie Tremblay	Titre : Présidente et chef de la direction

NOTE AU VICE-PRÉSIDENT AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

DE : Sylvain Cloutier, directeur général de la planification et de la performance, par intérim

DATE : Le 22 décembre 2016

OBJET : Acquisition de services professionnels externes pour réaliser des travaux de conseils stratégiques en bureau de projets (DA97233)	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour autorisation
---	---

Cette note vise à obtenir l'autorisation d'acquies des services professionnels dont voici les détails :

Nombre de fournisseurs :	Un fournisseur ☒
	Plusieurs fournisseurs ☐
Type de contrat :	Exécution sur demande ☒
	Forfaitaire ☐
	Mixte (exécution sur demande et forfaitaire) ☐
	Gré à gré ☐
Type de mandat :	Projet ☒
	Évolution, entretien et amélioration ☐
	Exploitation ☐
	Administratif ☐
	Autres (précisez) ☐
Durée du contrat :	5 ans
Année optionnelle :	
Date de début prévue :	2017-04-01
Date de fin prévue :	2022-03-31
Valeur et ampleur totale :	1 293 750 \$, 5 a.-p.
Mandat prévu pour des projets dans un ou des plans d'investissement :	☒
Mandat prévu pour les opérations courantes :	☐

CONTEXTE

En janvier 2015, la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a développé et implanté des processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence avec un suivi basé sur les meilleures pratiques, soit : les principes de la valeur acquise (IPC, IPD), une vue intégrée des projets et des opérations pour une adéquation entre la charge de travail et la capacité de réalisation, de même que des processus uniformisés de planification, de feuille de temps et de reddition de comptes. Cette solution, baptisée Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE), est supportée par le progiciel EPM 2013 de Microsoft. À cet égard, la SGPE a donc été implantée de façon à répondre aux besoins **spécifiques** de la Société, ce qui lui confère un **caractère unique**. L'implantation de la SGPE a été confiée à une firme externe sous la gouverne du Bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance (DGPP).

À l'automne 2014, la Société s'est dotée d'un Plan d'affaires pour faire face à ses enjeux financiers et répondre à des engagements auprès du gouvernement. Dans les faits, le Plan d'affaires de la Société vise l'accroissement de sa performance organisationnelle et le Plan – PGI, dans son ensemble, en constitue la pièce maîtresse. Ce Plan – PGI prévoit, entre autres, le renouvellement des principaux systèmes d'information de la Société, tant administratifs que de mission. La pierre d'assise du Plan – PGI repose sur l'implantation d'une suite Progiciel de gestion intégré (PGI) et le choix de cette solution a été entériné par le conseil d'administration. Il s'agit donc d'un **chantier majeur** qui touche l'ensemble des vice-présidences de la Société. Le calendrier de réalisation du Plan doit débuter en avril 2017.

Dans le cadre de ce chantier, la Société **innove** en introduisant une gestion contractuelle basée sur le partage de risque de type « Two in the box ». Ce type de gestion comporte de nouvelles notions d'incitatifs de performance telles que des pénalités, des retenues et des gains; notions jusqu'alors **inconnues** dans les pratiques de gestion de projets de la Société. Le suivi et la reddition de comptes du Plan – PGI seront supportés par la SGPE pour **l'ensemble** des ressources affectées au chantier, ce qui représente approximativement 500 ressources. Afin d'encadrer adéquatement, et avec efficience, le suivi des différents lots de travail, de même qu'intégrer les nouveaux indicateurs de gestion nécessaire à la reddition de comptes, il est **impératif** d'apporter promptement les ajustements appropriés aux paramètres de la SGPE, en amont, et tout au long du Plan – PGI.

Or, la modification des paramètres de la SGPE nécessite une **expertise spécialisée** que la Société ne détient pas à l'heure actuelle puisqu'elle n'a pas encore atteint la maturité nécessaire en la matière. De plus, ce type d'expertise est rare sur le marché. L'absence de cette expertise **met en péril** le suivi du Plan – PGI de même que sa reddition de comptes. C'est la raison pour laquelle la Stratégie de recours à l'externe prévoit également un plan de transfert des connaissances afin de s'assurer qu'au terme du contrat la Société soit en maîtrise de la solution. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » aux ressources internes jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022.

STRATÉGIE DE RECOURS À L'EXTERNE

Les efforts nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux ci-haut mentionnés :

Dépassent la capacité de réalisation des ressources internes	☐
Nécessitent une expertise spécialisée	☒

Pour répondre adéquatement aux besoins de la VPTI dans le cadre de la mise en œuvre du Plan – PGI, il est requis d'obtenir les services d'un conseiller stratégique en bureau de projets possédant une **expertise spécialisée de haut niveau** à titre de responsable d'affaires de la SPGE (solution basée sur EPM 2013), telle qu'implantée à la Société, et ce, pour les considérations suivantes :

- Cette expertise est vitale pour l'encadrement de l'intégration rapide et efficiente des ajustements requis à la SGPE, de même que la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion de ces ajustements, et ce, tout au long du Plan – PGI. Cette expertise de pointe procurera l'assurance que les travaux du Plan – PGI respectent le cadre de la SGPE à l'égard des spécificités propres à la Société et des meilleures pratiques déjà mises en place. Des dysfonctionnements ou une incompréhension en regard de la SGPE, telle qu'implantée à la Société, auraient des impacts financiers **majeurs** de l'ordre de 200 k\$ par jour en période de pointe.
- L'expertise spécialisée est essentielle afin d'assurer la continuité des travaux requis sur les bases établies tout au long du Plan – PGI dans le but de seconder le directeur du Bureau de projets et de programmes dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance. L'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat entre la Société et l'Alliance est requise afin de gérer et de mesurer les incitatifs de performance prévus aux clauses d'un contrat à risques partagés dans le cadre du Plan – PGI. En ce sens, la gouvernance doit assurer une saine gestion du projet et suivre de près l'aspect financier de ce dernier, ce que permet la SGPE.
- Une expertise de qualité est requise afin d'agir comme conseiller stratégique auprès du directeur du Bureau de projets et de programmes de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan – PGI.
- Une expertise en matière de la SGPE est indispensable pour assurer le transfert des connaissances nécessaires afin d'acquérir la maîtrise complète de la SGPE par les ressources internes. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » auprès de ces ressources jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022.

La VPTI requiert donc les services d'un prestataire de services, par appel d'offres public pour un contrat à exécution sur demande, d'une durée de 5 ans. Ceci afin d'éviter un changement de prestataire en période d'évolution organisationnelle importante à la VPTI en parallèle avec la réalisation du Plan de transformation de la Société. Cette durée vise également à mener à terme le plan de transfert de connaissance afin de s'assurer que les ressources internes soient en maîtrise de la SGPE.

IMPACTS BUDGÉTAIRES

La dépense estimée se répartit annuellement comme suit :

Année	Base - 000	Développement - 020
2017	\$	194 063 \$
2018	\$	258 750 \$
2019	\$	258 750 \$
2020	\$	258 750 \$
2021	\$	258 750 \$
2022	\$	64 687 \$
Total	\$	1 293 750 \$

Les crédits budgétaires pour l'année 2017 seront prévus au budget directeur. Pour les années subséquentes, les sommes afférentes seront présentées annuellement pour autorisation dans le cadre de l'approbation du budget. Aucune dépense ne pourra être effectuée avant d'obtenir les crédits requis.

RECOMMANDATION

Il est recommandé au vice-président aux technologies de l'information :

- D'autoriser la Direction générale de la planification et de la performance à acquérir des services, comme spécifié précédemment.

Suivant les processus en vigueur à la Société, il serait requis que vous apposiez votre signature sur la demande d'acquisition (DA97233), afin d'entreprendre les démarches pour démarrer un processus d'appel d'offres.

Préparée par : Anick Rouleau, le 22 décembre 2016

Approuvée par : Sylvain Cloutier, le 22 décembre 2016

Autorisée par Karl Malenfant :

2017/02/06
Date

NOTE

DESTINATAIRE : Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelle

EXPÉDITEUR : Sylvain Cloutier, directeur général de la planification et de la performance par interim

DATE : 22 décembre 2016 *Reçu à la DGCC le 2017-02-07*

OBJET : Justification d'un contrat de 5 ans (DA97233)

CONTEXTE

- En janvier 2015, la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a développé et implanté des processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence avec un suivi basé sur les meilleures pratiques, soit : les principes de la valeur acquise (IPC, IPD), une vue intégrée des projets et des opérations pour une adéquation entre la charge de travail et la capacité de réalisation, de même que des processus uniformisés de planification, de feuille de temps et de reddition de comptes. Cette solution, baptisée Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE), est supportée par le progiciel EPM 2013 de Microsoft. À cet égard, la solution SGPE a donc été implantée de façon à répondre aux besoins **spécifiques** de la Société, ce qui lui confère un **caractère unique**. L'implantation de la SGPE a été confiée à une firme externe sous la gouverne du Bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance (DGPP).
- À l'automne 2014, la Société s'est dotée d'un Plan d'affaires pour faire face à ses enjeux financiers et répondre à des engagements auprès du gouvernement. Dans les faits, le Plan d'affaires de la Société vise l'accroissement de sa performance organisationnelle et le Plan – PGI, dans son ensemble, en constitue la pièce maîtresse. Ce Plan – PGI prévoit, entre autres, le renouvellement des principaux systèmes d'information de la Société, tant administratifs que de mission. La pierre d'assise du Plan - PGI repose sur l'implantation d'une suite Progiciel de gestion intégré (PGI) et le choix de cette solution a été entériné par le conseil d'administration. Il s'agit donc d'un **chantier majeur** qui touche l'ensemble des vice-présidences de la Société. Le calendrier de réalisation du Plan doit débuter en avril 2017.
- Dans le cadre de ce chantier la Société **innove** en introduisant une gestion contractuelle basée sur le partage de risques de type « Two in the box ». Ce type de gestion comporte de nouvelles notions d'incitatifs de performance tels que des pénalités, des retenues et des gains; notions jusqu'alors **inconnues** dans les pratiques de gestion de projets de la Société. Le suivi et la reddition de comptes du Plan – PGI seront supportés par la SPGE pour **l'ensemble** des ressources affectées au chantier, ce qui représente approximativement 500 ressources. Afin d'encadrer adéquatement, et avec efficience, le suivi des différents lots de travail, de même qu'intégrer les nouveaux indicateurs de gestion nécessaire à la reddition de comptes, il est **impératif** d'apporter promptement les ajustements appropriés aux paramètres de la SGPE en amont, et tout au long du Plan – PGI.

- La modification des paramètres de la SGPE nécessite une **expertise spécialisée** que la Société ne détient pas à l'heure actuelle puisqu'elle n'a pas encore atteint la maturité nécessaire en la matière. De plus, ce type d'expertise est rare sur le marché. L'absence de cette expertise **met en péril** le suivi du Plan – PGI de même que sa reddition de comptes. C'est la raison pour laquelle la stratégie de recours à l'externe prévoit également, et ce, dès 2017, un plan de transfert des connaissances afin de s'assurer qu'au terme du présent contrat la Société soit en maîtrise de la solution. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » aux ressources internes jusqu'en mars 2022.

CONSIDÉRATIONS

- Pour répondre adéquatement aux besoins de la VPTI, en matière de la solution SGPE et du Plan - PGI il est requis d'avoir recours aux services d'un conseiller stratégique en bureau de projets possédant une expertise spécialisée de haut niveau comme responsable d'affaires de la solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE) **pour la durée du calendrier de réalisation des travaux du Plan - PGI.**
- Cette expertise est vitale pour l'encadrement de l'intégration rapide et efficiente des ajustements requis à la solution SGPE, la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion de ces ajustements, et ce, tout au long du Plan – PGI. Cette connaissance de pointe procurera l'assurance que les travaux du Plan - PGI respectent le cadre de la solution SGPE à l'égard des spécificités propres à la Société et des meilleures pratiques déjà mises en place. Des dysfonctionnements ou une incompréhension en regard de la solution SGPE, telle qu'implantée à la Société, auraient des impacts financiers **majeurs** de l'ordre de 200 k\$ par jour en période de pointe.
- L'expertise de haut niveau est essentielle afin d'assurer la continuité des travaux requis sur les bases établies tout au long du Plan - PGI dans le but de secondar le directeur du Bureau de projets et de programmes dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance. L'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat entre la Société et l'alliance est requise afin de gérer et de mesurer les incitatifs de performance prévus aux clauses d'un contrat à risques partagés dans le cadre du Plan - PGI. En ce sens, la gouvernance doit assurer une saine gestion du projet et suivre de près l'aspect financier de ce dernier, ce que permet la SGPE.
- Une expertise de qualité est requise afin d'agir comme conseiller stratégique auprès du directeur du Bureau de projets et de programmes de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan - PGI.
- Une expertise en matière de la solution SGPE est indispensable pour assurer le transfert des connaissances nécessaires afin d'acquérir la maîtrise complète de la solution SGPE par les ressources internes. Divisé en deux volets, ce plan de transfert prévoit, dans un premier temps, l'appropriation de l'expertise par des ressources internes tout au long du calendrier de réalisation du Plan – PGI et, dans un deuxième temps, le support et le « coaching » aux ressources internes **jusqu'au terme du présent contrat, soit mars 2022.**

RECOMMANDATION

La VPTI requiert donc les services d'un prestataire de services, par appel d'offres public pour un contrat à exécution sur demande, d'une durée de cinq (5) ans. La durée de cinq ans vise d'abord à s'arrimer au calendrier de réalisation du Plan-PGI, pièce maitresse du Plan d'affaires de la Société, évitant ainsi un changement de prestataire pendant cette période d'évolution organisationnelle importante à la VPTI en parallèle avec la réalisation du Plan de transformation de la Société. Cette durée vise également à mener à terme le plan de transfert de connaissance afin de s'assurer que les ressources internes soient en maîtrise de la solution SGPE.

Ainsi, le prestataire pourra contribuer à l'intégration des ajustements requis à la SGPE en assurant une continuité dans cette évolution pour les besoins anticipés ou émergents.

Considérant :

- Que des travaux d'ajustement à la solution SGPE sont essentiels pour le suivi et la reddition de comptes du Plan - PGI;
- Que des dysfonctionnements ou une incompréhension au regard de la SGPE auraient des impacts budgétaires significatifs pour le Plan - PGI entrepris par la Société;
- Que l'expertise spécialisée de haut niveau d'un conseiller stratégique, agissant à titre de responsable d'affaires, est essentielle pour assurer la réalisation en continuité des travaux afin de seconder le directeur de projets;
- Que l'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat est requise afin de gérer et de mesurer les incitatifs de performance prévus aux clauses d'un contrat à risques partagés;
- Que les ressources internes doivent être en maîtrise de la solution SGPE, outil principal de planification, de suivi et de reddition de comptes en projet TI à la Société.

Il est recommandé d'autoriser un contrat à exécution sur demande, pour une durée de cinq (5) ans.

En vous remerciant de votre collaboration.



Sylvain Cloutier

Directeur général de la planification et de la performance par interim

c. c. : Madame Anick Rouleau



Numéro de la demande d'acquisition (DA) 97233

1 Mise en contexte

Le gouvernement adoptait, en 2014, la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (LGCE), qui vise notamment à assurer qu'un organisme public ne puisse conclure un contrat de services si celui-ci a pour effet d'éluder les mesures de contrôle relatives aux effectifs prises en vertu de cette loi.

Elle expose les modalités selon lesquelles les contrats de services professionnels doivent être approuvés, ainsi que les redditions de comptes à effectuer, selon le type de contrat.

2 Objet de la demande

Le présent formulaire permet de justifier le recours à l'externe et d'obtenir les autorisations requises.

3 Conditions à respecter

La décision de conclure un contrat de services demeure une décision de gestion.

Le contrat ne peut être assimilable à un contrat de travail (facteurs à considérer : lien de subordination, autonomie dans la réalisation du mandat (moyens choisis)).

Le contrat ne peut viser des fonctions de gestion.

4 Raison de la demande

4.1 Le contrat vise-t-il à remplacer une ressource?

☐ Oui ☒ Non

4.2 Le contrat est-il conclu pour pallier un manque de ressources (activités habituellement réalisées à l'interne)?

☐ Oui ☒ Non

4.3 Le contrat est-il conclu pour pallier un gel de recrutement?

☐ Oui ☒ Non

Si vous avez répondu oui à l'une de ces questions, justifiez l'urgence d'agir ou l'incapacité de trouver des ressources internes au gouvernement.

5 Objet du contrat

5.1 L'objet du contrat concerne-t-il une expertise spécifique disponible à l'externe seulement?

☐ Oui ☐ Non Précisez ► La SGPE, dont la réalisation a été confiée à l'externe, supportera le suivi et la reddition de comptes du Plan - PGI et la Société n'en a pas encore la maîtrise.

Quelle démarche a été entreprise pour s'assurer que l'expertise n'est pas disponible à la Société, au gouvernement ou par recrutement?

En janvier 2015, la Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) a implanté des processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence avec un suivi basé sur les meilleures pratiques. Cette solution, baptisée Solution de gestion de projets d'entreprise (SGPE) répond donc aux besoins spécifiques de la Société, ce qui lui confère un caractère unique. Elle est supportée par le progiciel EPM 2013. Le suivi du Plan - PGI se fera à l'aide de la SPGE et la Société n'est pas encore en maîtrise de la solution. Un plan de transfert d'expertise est prévu à l'appel d'offres afin de remédier à la situation.

Les besoins sont-ils immédiats?

Oui, et ce, afin de s'arrimer avec le calendrier de réalisation du Plan - PGI qui débute en avril 2017.

S'agit-il de services traditionnellement confiés à l'externe en raison de manque de ressources?

☐ Oui ☒ Non Précisez ►

5.2 Permet-il d'obtenir une expertise ou une opinion neutre et indépendante (ex. : opinion juricomptable)?

☐ Oui ☒ Non Précisez ▶

5.3 S'agit-il de services traditionnellement confiés à l'externe (ex. : déneigement, entretien ménager, services bancaires et financiers)?

☐ Oui ☒ Non Précisez ▶

5.4 La prestation de services est-elle ponctuelle, ne justifiant pas l'embauche de personnel (permanent ou occasionnel)?

☒ Oui ☐ Non Précisez ▶

Quant à son objet?

La prestation de service vise d'abord à encadrer l'intégration des ajustements requis à la SGPE, de même que la coordination de la mise en œuvre et de la diffusion de ces ajustements, tout au long du Plan - PGI afin de procurer l'assurance que les travaux du Plan respectent le cadre de la SGPE à l'égard des spécificités propres à la Société. De plus, le prestataire de service agira également comme conseiller stratégique afin de seconder le directeur du bureau de projets dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan - PGI. Finalement, la prestation de service permettra d'assurer le transfert des connaissances nécessaires à la maîtrise de la solution par les ressources internes en fournissant du « coaching » et de l'accompagnement jusqu'au terme du présent contrat.

Quant à sa durée?

La durée de la prestation de service est coordonnée avec le début de l'échéancier du Plan - PGI afin que le conseiller stratégique en bureau de projets puisse fournir toute l'expertise requise à l'égard de la SGPE. Les travaux du Plan - PGI débutent en avril 2017. Ensuite, la prestation servira à apporter le support nécessaire aux ressources internes qui devront assurer l'entretien de la solution en assumant un rôle de « coach », et ce, jusqu'à terme du présent contrat. Ce contrat doit prendre fin en mars 2022.

6 Durée du contrat

Le contrat a-t-il une fin déterminée à l'avance?

☒ Oui ☐ Non Période prévue ▶ Mars 2022

7 Globalement, justification de la demande

En 2015, la Société a implanté des processus de gestion de projets, de gestion de programmes et de gestion de la récurrence avec un suivi basé sur les meilleures pratiques. Cette solution, baptisée Solution de gestion d'entreprise (SGPE), est supportée par le progiciel EPM 2013 de Microsoft. À cet égard, la SGPE a donc été implantée de façon à répondre aux besoins spécifiques de la Société, ce qui lui confère un caractère unique. Les travaux d'implantation ont été confiés à l'externe et, à l'heure actuelle, le personnel interne n'a pas encore acquis la maturité nécessaire afin d'être en maîtrise de la Solution. En avril 2017, la Société mettra en branle le Plan - PGI, pièce maîtresse de son nouveau plan d'affaires dont la pierre d'assise repose sur l'implantation d'une suite Progiciel de gestion intégré (PGI). Il s'agit d'un chantier d'envergure qui touche l'ensemble des vice-présidences. Le suivi et la reddition de comptes du Plan - PGI seront supportés par la SGPE. Afin d'éviter de mettre en péril le suivi et la reddition de comptes du Plan dans un contexte de contrat à risques partagés, il est impératif d'avoir recours à un prestataire de service externe détenant une expertise spécialisée de haut niveau à l'égard de la SGPE, telle qu'implantée à la Société. Ce niveau d'expertise est essentiel afin d'apporter promptement, et avec efficacité, les ajustements requis à la SGPE par le Plan - PGI en amont, et tout au long des travaux. De plus, le prestataire de service agira également comme conseiller stratégique afin de seconder le directeur du bureau de projets dans le suivi, le contrôle et la reddition de comptes auprès de la gouvernance de même qu'auprès de l'ensemble des instances décisionnelles impliquées dans le Plan - PGI. La prestation de service assurera également, et ce, dès le début du Plan, le transfert des connaissances nécessaires à la maîtrise de la solution par les ressources internes en les « coachant » et en les accompagnant jusqu'à terme du présent contrat.

8 En résumé

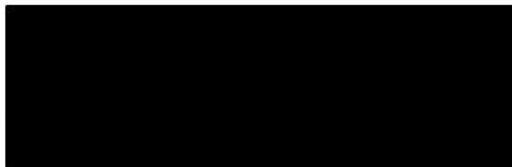
L'autorisation de la demande de recourir au service professionnel ou technique se justifie ainsi :

- ☒ Expertise spécifique
- ☐ Opinion neutre et indépendante
- ☒ Besoin ponctuel

Signature du demandeur¹

Karl Malenfant

Nom (en caractères d'imprimerie)



2017/02/06
Date (Année-Mois-Jour)

1. Le signataire est le vice-président demandeur si le contrat est de 25 000 \$ et plus pour une personne morale ou de 10 000 \$ et plus pour une personne physique.

Dossier assigné à : Anne Boulette Demandeur : Sylvain Cloutier Numéro du contrat : CT1042901

☒ Copie de la DA jointe	☐ Attestation de Revenu Québec reçue (si requise)	☐ Autorisation de l'AMF obtenue (si requise)					
Numéro de la DA :	DA0097233	Montant initial de la DA	1 293 750,00 \$				
Numéro de l'appel d'offres :	P24229	Montant soumis :	924 000,00 \$				
		Nouveau montant autor. de la DA :					
		Montant initial du contrat :	924 000,00 \$				
Date de début :	2017-04-11	Avenant numéro 1 :		Supplément	Montant révisé		
Date de fin prévue :	2022-04-10	Avenant numéro 2 :					
Date de fin révisée :		Avenant numéro 3 :					
		Avenant numéro 4 :					
NEQ :	1163593537	Avenant numéro 5 :					
Rang (si plusieurs adjud.) :		Avenant numéro 6 :					
Nom de la firme retenue :	SMGT Experts conseils inc.						
Options pour acquis. supp. :	☐ OUI	☒ NON	Options de renouv. :	☒ NON	☐ 1 an	☐ 2 x 1 an	☐ 3 x 1 an

OBJET DU CONTRAT

Acquisition des services d'un conseiller stratégique en bureau de programmes.

TYPE D'ACQUISITION

Contrat conclu par : ☒ SAAQ ☐ Fonds d'assurance

Services professionnels

☐ Tarifé (ex. : ingénieurs, architectes) ☒ Non tarifé

MODE DE SOLlicitation

☐ Gré à gré ☒ Appel d'offres☐ Sur invitation☒ Public

Rapport qualité-prix (annexe 2)

TYPE DE MANDAT

Tarif(s) horaire(s)

« Choisir dans la liste »

PARTICULARITÉ DU CONTRAT

Contractant visé par la LCOP (personne morale de droit privé, société, OBNL, coopérative, etc.)

« Choisir dans la liste »

RENA

Firme non inscrite au RENA

☒ Aucune action à prendre en lien avec le RENA

« Choisir dans la liste »

Nature de l'infraction :

Inadmissibilité ▶

Date de début :

Date de fin :

7. ANALYSE EN VERTU DE LA LGCE (à compléter uniquement et en tout temps AVANT la conclusion du contrat)

▶ Faire valider ensuite par le coordonnateur (à la section 8)

Une autorisation est-elle requise en vertu de la LGCE?

☒ Oui ☐ Non

Dossier assigné à : Anne Boulette

Numéro de la DA :

DA0097233

Numéro de contrat :

Demandeur : Sylvain Cloutier

Numéro d'appel d'offres :

P24229

Montant initial du contrat :

VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Vérifié par

(Parapher)

Date

Engagement budgétaire SAGR inscrit sur la DA (sauf si CT ou C0 de type 3)

2017-02-07

Numéro d'article à saisir dans DBS inscrit sur la DA

2017-02-07

Résolution du CA pour une DA ≥ 1 000 000 \$

S.O.

Délai de 30 jours expiré pour SOUS-TRAITANCE

2017-01-30

Analyse en vertu de la LGCE validée par le coordonnateur

16 Fév. 17

Si contrat avec pers. phys. non en affaires, celle-ci n'a pas été déclarée coupable d'une infraction

S.O.

AUTORISATION DE LA DGCC EN VERTU DE LA LGCE

Vérifié par

Autorisé par

(Parapher ou indiquer « S.O. » si sans objet)

Div.

Date

DGCC

Date

Date d'autor.
VP du dem.,
RORC ou PCDAutoriser le recours à l'externe pour un contrat de services < 25 000 \$ avec une personne morale ou
< 10 000 \$ avec une personne physique (LGCE)

S.O.

S.O.

APPEL D'OFFRES

Approuver différents éléments de l'appel d'offres public :

- Conditions d'admissibilité et de conformité
- Bordereau de prix
- Grille d'évaluation et critères de sélection
- Composition du comité de sélection

16 Fév. 17

16 Fév. 17

16 Fév. 17

17-02-15

Vérifier s'il y a des limitations à l'appel d'offres public

Signer la lettre de publication pour SE@O

> Tout enjeu particulier a été porté à l'attention de la directrice

17-02-21

S'assurer qu'au moins une PME (entreprise comptant moins de 250 employés) soit invitée dans le cadre d'un
appel d'offres sur invitation

S.O.

Autoriser l'appel d'offres sur invitation pour un contrat < seuil de la LCOP

S.O.

S.O.

> Tout enjeu particulier a été porté à l'attention de la directrice

Autoriser le recours au personnel externe pour la rédaction de la stratégie d'acquisition et à la participation au
processus d'appel d'offres (RORC)

S.O.

S.O.

S.O.

AUTORISATION D'UN GRÉ À GRÉ

« Choisir dans la liste »

« Choisir dans la liste »

S.O.

S.O.

S.O.

AUTORISATIONS DE LA PRÉSIDENTE À TRANSMETTRE AU SCT

Autorisation en vertu de la LGCE

réf.

69471

MO

17/02/05

17/02/10

2017-02-17

Autorisation pour tout autre motif

réf.

75424 MO

17/03/13

17/03/17

2017-04-07

NOTIFS JUSTIFIANT L'AUTORISATION OU COMMENTAIRES

Date

Commentaires (utiliser la "Page supplémentaire" si requis)

2017-02-10

Note conjointe VPTI - DGCC + ADO 69471 transmises à la PCD pour autorisation en vertu de la LGCE + contrat > 3 ans

2017-02-16

Enjeux : les Heures demandées à la ressource représentent plus que du temps plein
(230 j/an demandé vs 220 j/an)

2017-03-29

Note + ADO 75424 transmis à la Présidente par autorisation d'ouvrir un appel de prix
de seul soumissionnaire acceptable

REGISTRE DES COMITÉS DE SÉLECTION

S'il y a eu un comité, TOUTES les informations ont été inscrites au registre

SIGNATURE DU CONTRAT

Limites générales ou
type de contrat (si limites non applicables)Délégation de l'engagement contractuel
(suite à validation RENA + RBQ)☐ ≤ 25 000 \$

➤ Acheteur technique

☐ ≤ 50 000 \$

➤ Acheteur professionnel

☐ > 50 000 \$

➤ DGCC

☐ CT en format légal (≤ 50 000 \$)

➤ Coordonnateur

☒ CT en format légal (> 50 000 \$)

➤ DGCC

☐ Contrat avec un mandataire en VVR

➤ DGSAO (VPCR)

☐ Contrat avec un mandataire en PI

➤ DSO (VPARR)

> Tout enjeu particulier a été porté à l'attention de la directrice

17/04/17

13/04/17

Numérisé le 2018-08-14

Société de l'assurance automobile du Québec

OT 2018-00196

Dossier assigné à : Anne Boulette

Numéro de la DA : DA0097233

Numéro de contrat : CT1042901

Demandeur : Sylvain Cloutier

Numéro d'appel d'offres : P24229

Montant initial du contrat : 924 000,00 \$

16. MONTANT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE LORS DE L'OCTROI D'UN CONTRAT (RPD 10.42.0, ART. 1.1.1)

Compléter cette partie uniquement si le montant initial du contrat est SUPÉRIEUR au montant de la DA ➤ <u>Pour AO public ou sur invitation</u>					Vérfié par		Autorisé par		
					(Parapher ou indiquer « S.O. » si sans objet)				
Montant initial de la DA	Montant soumis	Écart	% d'écart	Écart ≤ 10% + respect de la limite d'autor. (Oui/Non)*	DIV	Date	DGCC	Date	Date d'autor. VP du dem. ou PCD

- ☐ Écart ≤ 10% + respecte la limite d'autorisation du gestionnaire ayant signé la DA (la DGCC autorise)
- ☐ Écart ≤ 10% + franchit la limite d'autorisation du gestionnaire ayant signé la DA (nouvelle autorisation de dépense requise)
- ☐ Écart > 10% (nouvelle autorisation de dépense requise)

* Si vous inscrivez un « Non » à cette case, veuillez indiquer le nouveau montant autor. de la DA : ➤ Ce montant est reporté sur la feuille « Description ».

17. VÉRIFICATION EN FONCTION DE LA CLAUSE DU "PRIX ANORMALEMENT BAS"

Compléter cette partie uniquement si le montant soumis est INFÉRIEUR au montant de la DA ➤ Pour AO public seulement

Montant de la DA :

1 293 750,00 \$

Nb de soumissions reçues :

2

Nb de soumissions admissibles et conformes :

2

Nb de soumissions admissibles, conformes et acceptables :

1

Rang	Firme(s) ayant présenté une soumission admissible, conforme et acceptable (le cas échéant)	Montant soumis	% d'écart vs DA et 1er vs 2e (s'il y a lieu)
1 ^{er}	SMGT Experts conseils inc.	924 000,00 \$	28,6%
2 ^e			
3 ^e			
4 ^e			
5 ^e			
6 ^e			
7 ^e			
8 ^e			
9 ^e			
10 ^e			
11 ^e			
12 ^e			
13 ^e			
14 ^e			
15 ^e			
Analyse à faire pour prix anormalement bas *			Oui

* Si un "Oui" apparaît, remplir et joindre la feuille « Analyse "Prix anormalement bas" ».

Dossier assigné à :	Anne Boulette	Numéro de la DA :	DA0097233	Numéro de contrat :	CT1042901
Demandeur :	Sylvain Cloutier	Numéro d'appel d'offres :	P24229	Montant initial du contrat :	924 000,00 \$

Nb de soumissions reçues : 2

Nb de soumissions admissibles et conformes : 2

Nb de soumissions admissibles, conformes et acceptables : 1

DIRECTIVE DU SCGCAC - position en date du 4 mars 2014

S'applique uniquement suite à un appel d'offres public

Dans le cas où nous avons **au moins deux (2) soumissions** admissibles, conformes et déclarées acceptables par le comité de sélection (le cas échéant), lorsque le montant de la plus basse soumission est **inférieur de plus de 20%** au montant de la DA **ET** lorsque les montants entre les deux (2) soumissions s'étant classées aux 1^{er} et 2^e rangs ont un **écart de plus de 20%**;

OU

Dans le cas où nous avons **une (1) seule soumission** admissible, conforme et déclarée acceptable par le comité de sélection (le cas échéant), lorsque le montant de la soumission est **inférieur de plus de 10%** au montant de la DA;

La procédure suivante doit être appliquée :

- ❖ La DGCC informe le client interne de la situation et lui présente le bordereau de la plus basse soumission pour analyse. Pour les appels d'offres avec évaluation de la qualité, le bordereau de prix sera dépersonnalisé afin de conserver l'intégrité du processus et pour les appels d'offres « prix le plus bas », un engagement de confidentialité sera demandé au client interne.
- ❖ La DGCC, suite à l'analyse du client et sur recommandation écrite de ce dernier, prépare le contrat pour signature **OU** poursuit la démarche selon les étapes suivantes :
 - ✓ La DGCC communique par écrit avec le soumissionnaire en lui indiquant que le prix de sa soumission semble anormalement bas et demande au soumissionnaire de lui exposer par écrit, dans les cinq (5) jours qui suivent la réception de cette demande, les raisons justifiant ce prix.
 - ✓ La DGCC, sur réception des explications du soumissionnaire, présente au client interne les éléments fournis afin que ce dernier confirme par écrit soit l'acceptation des explications et l'octroi du contrat ... ou soit que malgré les explications fournies, il considère toujours que le prix semble anormalement bas.
 - ✓ La DGCC, suite à l'analyse du client, prépare le contrat pour signature **OU** transmet la soumission pour analyse à un comité constitué à cette fin et poursuit la démarche formelle proposée aux articles 15.4, 15.5, 15.6, 15.7, 15.8 et 15.9 du RCA ... ou 29.3, 29.4, 29.5, 29.6, 29.7 et 29.8. du RCS ... ou 18.4, 18.5, 18.6, 18.7, 18.8 et 18.9 du RCTC.

Montant de la DA : 1 293 750,00 \$

Rang	Soumissionnaire(s) admissibles et conformes	Montant soumis	% d'écart avec la DA	% d'écart avec le 2e rang (s'il y a lieu)
1 ^{er}	SMGT Experts conseils inc.	924 000,00 \$	28,6%	
2 ^e				

DÉMARCHES RÉALISÉES ET DÉCISION SI ÉCART(S)

(à remplir uniquement si un "Oui" apparaît à la section 17)

En cours de publication de l'appel d'offres, le demandeur a modifié la portée du mandat (addenda 4). En effet, l'estimation des efforts pour la durée de 5 ans est passée de 8 625 heures (1 150 j.-p.) à 6 600 heures (880 j.-p.). Même si le montant de la DA n'a pas été modifié, le demandeur, à la suite d'un engagement contractuel serait de 990 000\$. De ce fait, la soumission de 924 000\$ ne constitue pas un prix anormalement bas.

Sylvain

2017/04/13
Date

Suivi des efforts et des coûts en HP - CRIDC

00010	4/16/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/17/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/20/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/21/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/22/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/23/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	4/24/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$
	4/27/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/28/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	4/29/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	4/30/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	5/1/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	5/4/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/5/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	5/6/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/7/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/8/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	5/10/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$
	5/11/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	5/12/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	5/13/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	5/14/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/15/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$
	5/19/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/20/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	5/21/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/22/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	4.00 h	0.57 j-p.	480.00 \$
	5/25/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	5/26/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	5/27/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	5/28/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	5/29/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	6/1/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	6/2/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/3/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	6/4/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	6/5/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$
	6/8/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	6/9/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	6/10/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/11/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/12/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	1.00 h	0.14 j-p.	120.00 \$
	6/15/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/16/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/17/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/18/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/22/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	6/23/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	6/30/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$

Suivi des efforts et des coûts en HP - CRIDC

00010	7/2/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	4.00 h	0.57 j-p.	480.00 \$
	7/6/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	7/7/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	7/8/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	7/9/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	7/13/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	7/14/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	7/15/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	7/16/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	7/20/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	5.00 h	0.71 j-p.	600.00 \$
	7/21/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	7/22/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	7/23/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	7/27/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	7/28/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	7/29/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	7/30/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	8/2/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	1.00 h	0.14 j-p.	120.00 \$
	8/3/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	8/4/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	8/5/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	8/7/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	2.00 h	0.29 j-p.	240.00 \$
	8/24/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	8/25/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	8/26/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	8/27/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	8/28/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	8/31/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	9/1/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/2/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	9/3/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/4/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	5.00 h	0.71 j-p.	600.00 \$
	9/8/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/9/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/10/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.50 h	1.36 j-p.	1,140.00 \$
	9/11/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.50 h	0.93 j-p.	780.00 \$
	9/14/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/15/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/16/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	9/17/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	9/18/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	7.00 h	1.00 j-p.	840.00 \$
	9/21/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	9/22/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	9/23/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	9/24/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	9/25/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	6.00 h	0.86 j-p.	720.00 \$
	9/27/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	3.00 h	0.43 j-p.	360.00 \$
	9/28/2020 0:00	4502	A	120.00 \$ / h	1.00 h	0.14 j-p.	120.00 \$
				120.00 \$ / h	888.50 h	126.93 j-p.	106,620.00 \$

Suivi des efforts et des coûts en HP - CRIDC

Total 00010				120.00 \$ / h	888.50 h	126.93 j-p.	106,620.00 \$
4600001137							
00010	Caroline Auger (Ext)						
	82204-R-00 Acquisition solution CRC						
	CRC - Caroline Auger - BC4600001137 - 50,71 jrs (355 hres) / 2020-09-28 au 2020-12-29						
	9/28/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	9/29/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	9/30/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	10/1/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	10/2/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	5.00 h	0.71 j-p.	600.00 \$
	10/4/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	5.00 h	0.71 j-p.	600.00 \$
	10/5/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	9.00 h	1.29 j-p.	1,080.00 \$
	10/6/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/7/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/8/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.50 h	1.64 j-p.	1,380.00 \$
	10/9/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	10/11/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	4.00 h	0.57 j-p.	480.00 \$
	10/12/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/13/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/14/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/15/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/16/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	10/19/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	10/20/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/21/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/22/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	10.00 h	1.43 j-p.	1,200.00 \$
	10/23/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/24/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	8.00 h	1.14 j-p.	960.00 \$
	10/25/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/26/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/27/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	10/28/2020 0:00	4502	B	120.00 \$ / h	11.00 h	1.57 j-p.	1,320.00 \$
	Total			120.00 \$ / h	262.50 h	37.50 j-p.	31,500.00 \$
Total 00010				120.00 \$ / h	262.50 h	37.50 j-p.	31,500.00 \$
Total général				120.00 \$ / h	1,151.00 h	164.43 j-p.	138,120.00 \$



Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques

NOTE

DESTINATAIRE : Tout le personnel de la VPRHMSN

DATE : Le 26 octobre 2020

OBJET : **Nomination leader du chantier Centre de relation avec la clientèle (CRC)**

Bonjour à tous,

Nous sommes très heureux de vous annoncer la nomination de madame Caroline Auger à titre de leader du chantier Centre de relation avec la clientèle (CRC). Ouvrant à la Société depuis plusieurs années à titre de conseillère externe, c'est avec un grand plaisir que nous la voyons se joindre à l'équipe de gestion de la vice-présidence.

L'expertise qu'elle a acquise au sein du chantier Centre de relation avec la clientèle, et ce, autant au niveau de l'étude d'opportunité, des travaux préparatoires ainsi que du processus d'acquisition de la solution, sera un facteur de succès dans la mise en œuvre de la solution CRC. De plus, sa feuille de route en matière de gouvernance de projets majeurs Affaires/TI ainsi que sa maîtrise du monde de l'agilité font de madame Auger la leader toute désignée pour ce chantier.

Dès les prochains jours, Caroline travaillera en tandem avec M. Christian Dionne afin d'assurer une transition harmonieuse de la gestion de ce chantier. La date de son entrée en fonction sera le 29 octobre. De plus, il est à noter qu'elle relèvera directement du vice-président.

Nous la félicitons encore une fois pour sa nomination et nous sommes persuadés qu'elle pourra compter sur la collaboration et le soutien de tous.

Karl Malenfant
Vice-président aux ressources humaines,
matérielles et aux services numériques

Danny Shields
Directeur général principal des
services numériques

c. c. Membres du CD-SAAQ

Québec, le 18 octobre 2021

SMGT Experts conseils inc.
405, Du Dormil
Québec (Québec) G1C 8^E4

Objet : Changement de gestionnaire pour le contrat N°4770000077 (CT1042901)

Madame,
Monsieur,

Par la présente, la Société désire vous informer qu'un changement doit être apporté en ce qui a trait au nom du responsable nommé aux sections REPRÉSENTANTS DES PARTIES ET COMMUNICATION du contrat N° 4770000077 (CT1042901), conclu avec la Société de l'assurance automobile du Québec.

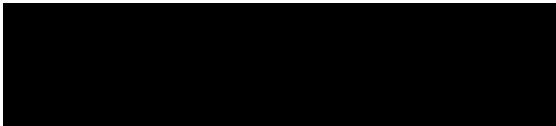
Monsieur Sylvain Cloutier actuellement nommé aux sections décrites ci-haut est remplacé par Madame Caroline Auger.

Merci de prendre note des changements suivants à votre contrat :

- Nom du gestionnaire de contrat : Madame Caroline Auger
- Numéro de téléphone 418 528-3333 pote 81450
- Courriel : Caroline.Auger@saaq.gouv.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le gestionnaire du contrat.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.



Vicky Maranda, MAP
Directrice de la gestion
et de la conformité contractuelles

AVENANT N° 1
AU CONTRAT DE SERVICES
ENTRE
LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
ET
SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

ATTENDU QUE les parties ont conclu un contrat de services en date du 13 avril 2017 pour la réalisation du mandat suivant : « Conseiller stratégique en bureau de programmes »;

ATTENDU QUE la Société désire prolonger ce contrat qui se termine le 10 avril 2022 afin de poursuivre l'accompagnement en conseils stratégiques en bureau de programmes pour l'année 2022.

ATTENDU QU'aux termes de la clause MODIFICATION DU CONTRAT, le contrat ne peut être modifié qu'avec le consentement écrit des parties.

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. La date de fin du contrat est modifiée pour le 31 décembre 2022;
2. Les autres termes et conditions du contrat demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à la date indiquée ci-dessous :

à Québec

à _____

le 31/1/22

le _____

p



par



Caroline Auger
Directrice du chantier centre relations
clientèle

Stéphane Mercier
Président
smercier.smgmt@hotmail.com

**SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE
AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

Facture

À l'attention de :	Caroline Auger	# contrat	4770000077
Fonction :	Directeur de projet	Description :	
Nom de l'entreprise :	Société de l'assurance automobile du Québec	Période facturation	Du 01 au 31 mars 2022
Adresse :	333, boul. Jean-Lesage , E-2-10 - C.P 19600 succ.terminus	Numéro de facture	Fact-022-03-01
Code postal, ville :	Québec, G1K 8J6	Conditions de paiement :	30 jours
Date :	15 avril 2022		

# PO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX À L'UNITÉ	COÛT
4100002829	12062-R-02 Mise en oeuvres CRC	14,0	140,00 \$	1 960,00 \$
4100002829	12103-R-00 Migration courriels, réseaux sociaux	9	140,00 \$	1 260,00 \$
	Total	23,0		

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

No. d'enregistrement TPS: 802780072 TVQ: 1211841709

SOUS-TOTAL	3 220,00 \$
TPS 5 %	161,00 \$
TVQ 9,975 %	321,20 \$
TOTAL	3 702,20 \$

Facture

À l'attention de :	Caroline Auger	# contrat	4770000077
Fonction :	Directeur de projet	Description :	
Nom de l'entreprise :	Société de l'assurance automobile du Québec	Période facturation	Du 01 au 30 avril 2022
Adresse :	333, boul. Jean-Lesage , E-2-10 - C.P 19600 succ.terminus	Numéro de facture	Fact-022-04-01
Code postal, ville :	Québec, G1K 8J6	Conditions de paiement :	30 jours
Date :	10 mai 2022		

# PO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX À L'UNITÉ	COÛT
4100002829	12062-R-02 Mise en oeuvres CRC	73,0	140,00 \$	10 220,00 \$
				0,00 \$
	Total	73,0		

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

No. d'enregistrement TPS: 802780072 TVQ: 1211841709

SOUS-TOTAL	10 220,00 \$
TPS 5 %	511,00 \$
TVQ 9,975 %	1 019,45 \$
TOTAL	11 750,45 \$

Facture

À l'attention de :	Caroline Auger	# contrat	4770000077
Fonction :	Directeur de projet	Description :	
Nom de l'entreprise :	Société de l'assurance automobile du Québec	Période facturation	Du 01 au 31 mai 2022
Adresse :	333, boul. Jean-Lesage , E-2-10 - C.P 19600 succ.terminus	Numéro de facture	Fact-022-05-01
Code postal, ville :	Québec, G1K 8J6	Conditions de paiement :	30 jours
Date :	10 juin 2022		

# PO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX À L'UNITÉ	COÛT
4100002829	12062-R-02 Mise en oeuvres CRC	24,0	140,00 \$	3 360,00 \$
4100002829	12103-R-00 Migration courriels, réseaux sociaux	75	140,00 \$	10 500,00 \$
	Total	99,0		

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

No. d'enregistrement TPS: 802780072 TVQ: 1211841709

SOUS-TOTAL	13 860,00 \$
TPS 5 %	693,00 \$
TVQ 9,975 %	1 382,54 \$
TOTAL	15 935,54 \$

De : [Chabot, Sylvie](#)
A : [Boulette, Anne](#)
Objet : TR: Sylvain Cloutier: Section 3 à la suite de la modif de ce matin
Date : 7 février 2017 09:14:16

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 7 février 2017 08:32
À : Chabot, Sylvie
Objet : Sylvain Cloutier: Section 3 à la suite de la modif de ce matin

Salut Sylvie,

Suite à notre discussion, voici les critères révisés.

En attente de ton OK. Par la suite je vais demander aux coéquipiers de respecter ces critères.

À noter que j'ai donné suite à la plupart des points discutés. Seul l'élément relatif à l'expérience dans 3 organisations distinctes est resté tel quel, car je crois très pertinent que la ressource proposée démontre par ce critère qu'elle est en mesure d'œuvrer dans des contextes différents.

D'autre part, nous avons mis le facteur K à 50%, identique à celui du PGI.

Merci.

Sylvain Cloutier, directeur général (intérim)
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Rouleau, Anick
Envoyé : 7 février 2017 08:27
À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Section 3 à la suite de la modif de ce matin

Cette section présente les critères d'évaluation qui seront utilisés par le comité de sélection pour évaluer les soumissions des prestataires de services. La grille d'évaluation regroupant ces critères est présentée à la suite de cette section.

Aux fins de la détermination du prix ajusté le plus bas, la valeur du paramètre K (coefficient d'ajustement pour la qualité) pour cet appel d'offres est de 50 %. Ce paramètre représente ce que la Société est prête à payer de plus pour passer d'une soumission de 70 points à une soumission de 100 points, et ce, sur l'ensemble des critères. Les modalités à ce sujet sont expliquées à l'article 4.21 du présent appel d'offres.

Pour l'atteinte d'un niveau de performance acceptable – lequel correspond à 70 points – le prestataire de services doit démontrer, de façon claire et précise qu'il répond à toutes les attentes minimales énumérées ci-après.

Pour obtenir un pointage supérieur à 70 points le prestataire de services doit démontrer, de façon claire et précise, que ce qu'il présente est supérieur aux attentes minimales exigées, et ce, tout en demeurant pertinent au présent mandat et en démontrant la valeur ajoutée de ce qu'il propose pour mener à bien le mandat.

Voici des exemples pour en faire la démonstration :

- Présenter un nombre supérieur de projets ou de mandats que le minimum demandé;
- Présenter des mandats en lien direct avec le présent mandat;
- Présenter des profils de ressource possédant davantage d'expérience que demandé;
- Présenter des mandats de plus grande envergure que le minimum demandé.

A. RÈGLES DE PRÉSENTATION

- **Police de caractères et impression recto verso**

Le prestataire de services ne doit pas utiliser une police de caractères ayant une taille inférieure à 10 points et il doit produire sa soumission recto-verso.

- **Nombre de projets ou mandats supérieur à l'attente minimale**

Le comité de sélection n'évaluera jamais plus de 3 projets ou mandats présentés en surplus du nombre minimum requis pour une même attente. Les mandats présentés subséquemment, s'il y a lieu, ne seront donc pas considérés dans l'évaluation de cette attente. Le comité de sélection considère les mandats dans l'ordre de présentation de la soumission.

- **Curriculum vitae**

Le curriculum vitae détaillé de chacune des ressources proposées doit être joint à la soumission. À noter que les curriculum vitae ainsi joints à la soumission ne servent qu'à corroborer la démonstration faite par le prestataire de services. Il est de la responsabilité du prestataire de services de démontrer de façon claire et précise dans sa soumission que les ressources proposées répondent à toutes les attentes minimales. Le curriculum vitae doit contenir exclusivement les expériences jugées pertinentes aux exigences du présent mandat.

- **Tableau et grille à compléter**

Le prestataire de services doit respecter les consignes indiquées pour chaque tableau ou grille à compléter et il doit les joindre à sa soumission.

B. RÈGLES APPLICABLES POUR RÉPONDRE AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- **Démonstration**

Une démonstration permet d'établir que le prestataire de services répond aux attentes minimales du critère d'évaluation. Cette démonstration consiste à expliquer, de façon claire et précise, en quoi les expériences présentées correspondent à ce qui est exigé.

- **Reproduction du texte de l'appel d'offres**

Le prestataire de services ne doit pas reprendre le texte du document d'appel d'offres dans l'élaboration de sa démonstration pour répondre aux attentes minimales des critères d'évaluation.

-

Preuve de diplôme

Le diplôme doit être reconnu par le ministère en autorité, toutefois celui-ci n'a pas à être joint à la soumission. Pour les diplômes obtenus à l'extérieur du Québec, une évaluation comparative délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI, antérieurement le MICC) est nécessaire et doit être jointe à la soumission.

- **Attentes supplémentaires souhaitables**

Lorsque des attentes supplémentaires souhaitables (atouts) sont identifiées dans un critère, cela bonifiera la note accordée pour ce critère à la condition que toutes les attentes minimales pour ce critère aient été rencontrées.

-

- **Niveau d'expérience des ressources**

Pour des fins de référence une ressource de niveau :

- **Expert** est réputée posséder (choisir dix (10), onze (11) ou douze (12) selon le besoin) années d'expérience;
- **Senior** est réputée posséder (choisir sept (7) ou huit (8) selon le besoin) années d'expérience;
- **Intermédiaire** est réputée posséder (choisir quatre (4) ou cinq (5) selon le besoin) années d'expérience;
- **Junior** est réputée posséder (choisir un (1), deux (2) ou trois (3) selon le besoin) années d'expérience.

- **Définition de projet versus mandat**

Lorsqu'il est fait mention de « **projet** », le nombre de jours-personnes demandés représente les efforts réalisés pour l'ensemble du projet. Tandis que lorsqu'il est fait mention de « **mandat** », le nombre de jours-personnes représente les efforts réalisés par la ressource présentée.

Sélectionner les éléments voulus

- **Envergure comparable**

Dans les exigences du présent mandat, lorsqu'il est fait mention d'un contexte organisationnel et de projets en technologies de l'information (TI) similaires ou comparables à celui de la Société, la similarité sera vérifiée en terme de :

- Nombre d'interlocuteurs (plus de 10);
- Nombre de ressources en TI (plus de 300);
- Impact direct sur la population.
- Desservir une clientèle interne de plus de 1 000 utilisateurs;
- Diversité et complexité de la technologie et des environnements décrits à l'annexe 12;
- Avoir un cadre normatif de développement (ex : Macroscope, Guide vert).
- Utiliser une infrastructure technologique basée sur des paliers multiples (au moins deux (2) des paliers suivants : plateforme centrale, plateforme intermédiaire, plateforme locale);
- Réseau desservant plusieurs points de service.

Il est de la responsabilité du prestataire de services de fournir l'information nécessaire pour que le comité de sélection puisse vérifier cette comparaison.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le comité de sélection évaluera la qualité des soumissions à partir des critères suivants :

1. Expérience et pertinence de la ressource proposée (50 %)
2. Approche préconisée (30 %)
3. Transfert de connaissance (10 %)

EXPÉRIENCE ET PERTINENCE DE LA RESSOURCE PROPOSÉE

Taux de pondération : 50 %

Critère éliminatoire voir article 4.20.8

Le prestataire de services identifie le conseiller stratégique. La ressource est évaluée en fonction de son expérience et sur la pertinence des mandats qu'elle a réalisés. Cette ressource est considérée comme une ressource stratégique.

À cet effet, le prestataire de services complète de façon exhaustive l'annexe 16 – Grille sommaire d'évaluation de la ressource proposée en décrivant le rôle et les responsabilités assumés, ainsi que l'importance, la pertinence et l'envergure de la contribution de la ressource proposée. Il joint également en annexe le curriculum vitae de la ressource.

La démonstration pour l'attente numéro 5 ne doit pas être présentée sur la grille, mais sur un document d'environ trois (3) pages). Cette démonstration doit être claire, précise et probante à l'égard du rôle exercé à titre de responsable d'affaires, de la connaissance d'EPM, de l'intégration des différents volets et du respect de l'aspect vanille.

Attentes minimales :

1. Détenir un diplôme de premier cycle (baccalauréat) dans le domaine des technologies de l'information, de l'administration ou de la gestion. L'absence d'un diplôme ne peut être compensée par des années d'expérience pertinente au mandat.
2. Détenir une certification « Project management professionnel » (pmp) du « Project management institute » (PMI).
3. Démontrer au minimum quinze (12) ans d'expérience en conseil stratégique en gestion de projets et de programmes auprès de gestionnaires de haut niveau (directeur général, vice-président, sous-ministre adjoint, sous-ministre, président-directeur général).
4. Avoir été responsable d'un bureau de projets et de programmes dans le cadre d'un plan de transformation majeur (supérieur à 50 millions de dollars) et impliquant la mise en œuvre d'une suite PGI dans sa planification, sa conception, sa réalisation et son déploiement dans trois (3) organisations distinctes.
5. Avoir été responsable d'affaires dans l'implantation d'une solution progicielle EPM, tout en respectant son aspect « vanille », et qui intègre les l'ensemble des volets suivants soit :
 - La gestion de projets avec le concept de valeur acquise;
 - Le suivi du portefeuille de projet;
 - Le suivi des activités récurrentes;
 - La gestion de la charge-capacité des ressources;
 - La gestion budgétaire des projets et des opérations en lien avec les processus financiers de la Société dont le budget annuel, le budget global, l'identification des coûts capitalisables et non capitalisables.
6. Avoir supporté la direction dans la gestion d'un contrat avec une approche en mode de partage de risques (comportant des incitatifs de performances telles que des pénalités, des retenues et des gains).

-
-

APPROCHE PRÉCONISÉE

Taux de pondération : 30 %

Sur environ de trois (3) pages, le prestataire de services présente son approche de réalisation du mandat.

Ce critère évalue la compréhension du mandat par le prestataire de services afin d'atteindre les objectifs du présent mandat. Ce critère sera évalué en considérant l'originalité, la qualité et la vision personnelle du prestataire de services face au mandat à réaliser.

Attentes minimales :

1. Démontrer sa compréhension du mandat et des enjeux qu'il perçoit.
2. Démontrer l'approche globale de travail, comment le prestataire de services entend réaliser le mandat et comment l'approche préconisée peut permettre de générer de la valeur ajoutée au mandat.

TRANSFERT DE CONNAISSANCE

Taux de pondération : 20 %

Sur environ deux (2) pages, le prestataire de services présente les mécanismes qu'il compte mettre en place dans l'organisation du travail dans le but de garantir le transfert de connaissances au personnel interne.

Attentes minimales :

- Décrire les moyens envisagés pour assurer le transfert de connaissances. En particulier, le prestataire de services doit décrire et expliquer les moyens qu'il compte utiliser au début du mandat de même que ceux utilisés en cours de mandat afin de maintenir un transfert de connaissances de qualité dans le but de garantir une appropriation approfondie par le personnel interne.

GRILLE D'ÉVALUATION : SOUMISSION COMPORTANT UNE DÉMONSTRATION DE QUALITÉ EN VUE D'UNE ADJUDICATION SELON LE PRIX AJUSTÉ LE PLUS BAS
(Annexe 2 du Règlement)

Mandat :			Numéro :									
PARTIE 1												
ÉVALUATION DE LA QUALITÉ			Prestataire de services A		Prestataire de services B		Prestataire de services C		Prestataire de services D		Prestataire de services E	
CRITÈRES (minimum de 3) S'il y a lieu, cocher le ou les critères pour lequel (lesquels) un minimum de 70 points est exigé. ✓	Poids du critère (P) (0 à 100%)	Note obtenue (N) (0 à 100)	Note pondérée (P x N)	Note obtenue (0 à 100)	Note pondérée (P x N)	Note obtenue (0 à 100)	Note pondérée (P x N)	Note obtenue (0 à 100)	Note pondérée (P x N)	Note obtenue (0 à 100)	Note pondérée (P x N)	
Expérience de la ressource proposée	✓ 50%											
Approche préconisée	30%											
Transfert de connaissance	20%											
NOTE FINALE POUR LA QUALITÉ (Somme des notes pondérées)	100%	/ 100		/ 100		/ 100		/ 100		/ 100		
Soumissions acceptables												
Dans le cas où aucun critère n'a été coché à la partie 1, les soumissions acceptables sont celles ayant obtenu une note finale d'au moins 70 points, soit le « niveau de performance acceptable ». Dans le cas où un ou des critères ont été cochés à la partie 1, les soumissions acceptables sont celles ayant obtenu un minimum de 70 points pour chacun des critères cochés à la partie 1 et une note finale d'au moins 70 points.												
PARTIE 2			Valeur du paramètre K en pourcentage (entre 15% et 30%) : 50%									
ÉVALUATION DES PRIX			Prestataire de services A		Prestataire de services B		Prestataire de services C		Prestataire de services D		Prestataire de services E	
Prix soumis* (Soumissions acceptables seulement)			\$		\$		\$		\$		\$	
1	Coefficient d'ajustement pour la qualité $1 + \frac{K \text{ (Note finale pour la qualité - 70)}}{30}$											
2	Prix ajusté* Prix soumis* Coefficient d'ajustement pour la qualité		\$		\$		\$		\$		\$	
Marge préférentielle sur le prix soumis* (ISO ou DD, s'il y a lieu) %			\$		\$		\$		\$		\$	

Prix réduit* (ISO ou DD, s'il y a lieu)	\$	\$	\$	\$	\$
PRIX AJUSTÉ* LE PLUS BAS (AUX FINS D'ADJUDICATION)					

SIGNATURE
SIGNATURE
SIGNATURE
SIGNATURE

NOM EN LETTRES MOULÉES
NOM EN LETTRES MOULÉES
NOM EN LETTRES MOULÉES
NOM EN LETTRES MOULÉES

* Montant excluant les taxes

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : [Boulette, Anne](#)
A : [Rouleau, Anick](#)
Objet : RE: Appel d'offres conseiller stratégique en bureau de projets
Date : 7 février 2017 13:26:47

D'accord, merci.

De : Rouleau, Anick
Envoyé : 7 février 2017 12:43
À : Boulette, Anne <Anne.Boulette@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Appel d'offres conseiller stratégique en bureau de projets

Bonjour Anne,

Merci d'avoir vérifié. Je laisse modifier à nouveau le critère pour 30%. J'attends toujours les commentaires de Sylvain avant d'expédier le document.

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Boulette, Anne
Envoyé : 7 février 2017 12:34
À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Appel d'offres conseiller stratégique en bureau de projets

Bonjour Anick,

Je viens de voir Sylvie Chabot et elle est d'accord avec moi qu'il n'est pas possible que le facteur K soit à 50%.

Selon le règlement sur les contrats de services des organismes publics, la valeur du paramètre K ne peut être inférieure à 15% ni excéder 30%.

Anne Boulette
conseillère en gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité
contractuelles | VPRHFP | (418) 528-4667

De : [Chabot, Sylvie](#)
A : [Cloutier, Sylvain](#)
Objet : RE: Appel d'offres Conseiller stratégique en bureau de projets P24229
Date : 7 février 2017 16:48:38

Voici je t'écris, ainsi je peux le faire part plus rapidement de mes commentaires.

Liste des critères :

1. Ajouter un «ou» entre technologies et administration
2. Ce certificat prend-il toujours la même forme, si oui, on le traiterait comme un point d'admissibilité, cela éviterait de demander aux membres du comité de sélection d'analyser des soumissions pour rien. Par contre, si ça peut prendre tout de sorte de forme il faut le laisser au comité de sélection le soin de s'en assurer.
3. Changer le «quinze» en mot par douze, le chiffre est OK
4. 3 organisations, ça m'apparaît gros mais je comprends ton besoin, on pourrait peut-être le combler en indiquant que s'il en avait que deux qu'il doit démontrer comment ces 2 organisations on présenter du renouveau pour pouvoir considérer qu'il peut œuvrer dans des contextes différents. Si on reste à 3, on verra la réception des soumissionnaires potentiels, s'il demande de réviser les critères car trop exigeant, il faudra se positionner de nouveau. N'oublions pas que s'il reste un seul soumissionnaire admissible et acceptable, il faut obtenir l'autorisation de la PCD avant d'ouvrir l'enveloppe de prix.

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 7 février 2017 15:46
À : Côté, Rodrigue; Chabot, Sylvie
Objet : Fwd: Appel d'offres Conseiller stratégique en bureau de projets P24229

Pvi

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Rouleau, Anick" <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>
Destinataire: "Boulette, Anne" <Anne.Boulette@saaq.gouv.qc.ca>
Cc: "Cloutier, Sylvain" <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>, "Guay, Lise (DC)" <Lise.Guay.DC@saaq.gouv.qc.ca>
Objet: Rép : Appel d'offres Conseiller stratégique en bureau de projets P24229

Bonjour Anne,

Voici mes commentaires sur l'appel d'offres. Sylvain Cloutier et Sylvie Chabot valident actuellement les critères (section 3).

Sylvain Cloutier s'affaire à composer le comité de sélection. La composition de ce comité sera acheminée dans un courriel distinct. Lorsque tu auras reçu cette information S.V.P ne pas oublier de m'expédier le calendrier afin de confirmer que nous aurons un contrat en main pour le 10 février.

N'hésite pas si tu as des questions.

Merci et bonne journée!

Anick Rouleau

Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI

Direction générale de la planification et de la performance, VPTI

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél.: 418 528-5431

Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Boulette, Anne

Envoyé : 3 février 2017 16:58

À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Appel d'offres Conseiller stratégique en bureau de projets P24229

Bonjour Anick,

Voici le gabarit avec mes commentaires pour les sections 2 et 3. Ne t'attarde pas à la mise en page, elle sera refaite à la fin.

Comme je vous le mentionnais plus tôt, Sylvie et Sylvain doivent discuter des critères de la section 3.

Je ne serai pas au bureau lundi prochain, mais on se reparle de tout cela en début de semaine.

Bonne fin de semaine!

Anne Boulette

conseillère en gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles | VPRHFP |
(418) 528-4667

De : [Chabot, Sylvie](#)
A : [Boulette, Anne](#)
Objet : Raison du 3 organisations distinctes
Date : 7 février 2017 17:01:21

À conserver, si problème pendant le processus démontre que le client a justifié et est imputable de la décision de conserver ce critère tel quel. On verra s'il conserve le tout.

De : [Rouleau, Anick](#)
A : [Boulette, Anne](#)
Cc : [Cloutier, Sylvain](#); [Guay, Lise \(DC\)](#)
Objet : P24229 - Réponse à la question et suivi
Date : 7 mars 2017 09:49:40

Bonjour Anne,

Voici mon projet de réponse :

Considérant le rôle stratégique de la ressource, et plus particulièrement à l'égard du suivi du Plan – PGI et de la reddition de comptes dans le contexte d'un contrat à risques partagés. Considérant également l'envergure du chantier et de son impact sur l'ensemble des vice-présidences, la Société a besoin d'une ressource possédant une expertise spécialisée de haut niveau dans au moins deux organisations distinctes. Cette exigence vise à s'assurer que la ressource a la capacité d'adaptation nécessaire afin de s'approprier rapidement la nouvelle organisation dans laquelle elle œuvre, et ce, dans le but d'être opérationnelle le plus rapidement possible. C'est la raison pour laquelle la Société maintient l'exigence : « Avoir été responsable d'un bureau de projets ou d'un bureau de programmes dans le cadre d'un plan de transformation majeur (supérieur à 50 millions de dollars) et impliquant la mise en œuvre d'une suite PGI dans sa planification, sa conception, sa réalisation et son déploiement dans au moins deux (2) organisations distinctes. »

Pour ce qui est de l'addenda : Sylvain doit valider un chiffre avec Karl. Il s'engage toutefois à me redonner une réponse en avant-midi. Je t'envoie le tout dès réception.

À suivre!

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Boulette, Anne
Envoyé : 3 mars 2017 16:11
À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : P24229

Bonjour Anick,

Voici une autre question d'un prestataire. Peux-tu préparer une réponse svp?

Merci

Anne Boulette

conseillère en gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles |
VPRHFP | (418) 528-4667

Concernant l'appel d'offres cité en objet, le critère 3 pour le conseiller stratégique en bureau de programme se lit ainsi :

« Avoir été responsable d'un bureau de projets ou d'un bureau de programmes dans le cadre d'un plan de transformation majeur (supérieur à 50 millions de dollars) et impliquant la mise en oeuvre d'une suite PGI dans sa planification, sa conception, sa réalisation et son déploiement dans au moins deux (2) organisations distinctes. »

Il est de notoriété publique que des chantiers d'une telle envergure sont plutôt rares. Or, vous exigez du conseiller qu'il ait réalisé cette expérience à deux reprises, soit dans deux organisations distinctes. Très peu de personnes peuvent cumuler ces deux expériences, à de tels niveaux d'envergure. Nous sommes d'avis que le fait d'avoir eu cette responsabilité dans un seul plan de transformation de cette envergure suffit pour qualifier la ressource recherchée. Sans quoi, d'excellentes candidatures seront rejetées sur la base de cette exigence.

Dans un souci de réelle ouverture à la concurrence, et afin de bénéficier du plus grand nombre d'offres de services possible, nous demandons à la SAAQ de retirer l'exigence de deux (2) réalisations, pour la amener à une seule, retirant ainsi la section suivante du critère :
« dans au moins deux (2) organisations distinctes ».

De : [Boulette, Anne](#)
A : [REDACTED]
Objet : RE: Appel d'offres N° P24229 - Conseiller stratégique en « Bureau de programmes »
Date : 2 mars 2017 15:34:11

Bonjour [REDACTED]

Un addenda sera publié afin de retirer l'exigence de joindre le certificat PMI tant dans la section Élaboration et présentation des soumissions (4.3.3) que dans la section Conditions d'admissibilité des prestataires de services (4.14.1).

Merci et bonne fin de journée!

Anne Boulette

conseillère en gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles | VPRHFP |
(418) 528-4667

De : [REDACTED]
Envoyé : 1 mars 2017 16:37
À : Boulette, Anne <Anne.Boulette@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED]
Objet : Appel d'offres N° P24229 - Conseiller stratégique en « Bureau de programmes »

Bonjour Madame Boulette,

Concernant l'appel d'offres cité en objet :

Vous indiquez à la page 35, au point 4.3.3 que le fournisseur doit joindre à son offre une copie du certificat PMI de la ressource proposée. Par ailleurs, à la page 39, au point 4.14.1, vous exigez également comme condition d'admissibilité de joindre une copie du certificat PMI de la ressource proposée.

Pourtant, la certification PMI ne fait pas partie des exigences pour la ressource proposée. La SAAQ peut-elle confirmer qu'il s'agit d'une erreur que de telles clauses soient présentes, et amender l'appel d'offres en conséquence aux pages 35 et 39.

De plus, nous souhaitons souligner qu'une telle exigence aura pour effet de réduire le nombre de candidatures potentielles (considérant par ailleurs les exigences élevées et les limitations importantes, qui auront le même effet), et ainsi d'excellentes candidatures seront rejetées sur la base de cette exigence. Il est d'usage que la certification PMI soit considérée comme un atout, mais aussi que d'autres formations telle que la maîtrise en gestion de projet soient reconnues au même titre. Si la SAAQ décidait de maintenir l'exigence du certificat PMI comme condition d'admissibilité, nous demandons que le diplôme de maîtrise en gestion de projet soit également reconnu en lieu et place du PMI, dans un souci d'équité

et de réelle ouverture à la concurrence.

Merci de l'attention que vous porterez à notre message.

Bonne fin de journée!

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

Ce message est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est réservé à l'usage exclusif du destinataire. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires*

Services professionnels pour des travaux de soutien au Bureau de projets et de programmes

DA globale : 97234

Sous-DA* : 104180

Contrat : CT1043672

Prestataire : TechnoConseil

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE

Financement: Responsable SGPE :

☐ Base (000)

Gestionnaire / resp. de ressources : Christian Dionne

☒ Projet (020) *

Chef de projet : Denise Sauvageau

No projet : 82204-C

Responsable du centre de responsabilité
où seront reliées les dépenses :

Christian Dionne

CR: 4 5 0 2

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)

Titre : Mise en place d'un centre de relation client SAAQ

Description :

Dans un premier temps, la personne désignée par l'intervention aura pour mandat de participer aux réflexions des travaux de conception pour la mise en place d'un centre de relation client (CRC). Plus spécifiquement, ses premières activités devront être orientées uniquement sur :

- prise de connaissance du projet, de la structure de gestion du projet ainsi que des arrimages effectués avec les collaborateurs au dossier ;
- prise de connaissance des biens livrables réalisés jusqu'à ce jour (positionnement, rapport d'affaires préliminaire) dans le cadre du chantier CRC ;
- débiter les arrimages des parties prenantes (CASA, plateforme technologique) dans son rôle d'architecte intégrateur de solution de concert avec les architectes d'affaires et technologiques.

Une demande de désengagement est présentation en cours d'autorisation à la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC) afin de permettre à la ressource de collaborer à l'intégration de la stratégie d'acquisition d'une solution CRC (voir section G).

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

Notes spécifiques :

- Énumérer les différentes activités réalisées lors de l'envoi de la facturation

Partie C : Profil des ressources et envergure des travaux

☛ intervention à réalisation à TAUX JOURNALIER

Profil de ressource :

- ☐ Coordonnateur de mandats technologiques (niveau intermédiaire)
☐ Conseiller intégrateur en architecture technologique (niveau expert)
☒ Conseiller en architecte d'affaires et de solutions (niveau expert)
☐ Conseiller en architecture technologique (niveau expert)
☐ Analyste en processus et exploitation des services (niveau senior)
☐ Analyste en organisation du travail (niveau senior)
☐ Analyste spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)
☐ Analyste spécialisé de la plateforme centrale (PFC) (niveau senior)
☐ Technicien spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)

Date des travaux : du 2018-12-10 au 2019-09-30

Taux horaire : 132,00 \$/heure

	Nombre de jours	Heures par jour	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
BASE :	x	=	0	132,00\$	0,00\$
PROJET :	180 x	7	= 1260	132,00\$	166 320,00\$
TOTAL :	180 jours		1260 heures		166 320,00\$

► Les affectations SGPE de cette intervention sont-elles une continuité d'une demande précédente?

☒ Non☐ Oui DA /DI précédente : _____

Partie D : Modalités de paiement

Le prestataire de services doit produire une facture mensuellement pour les activités réalisées durant le mois précédent. Ces factures devront fournir le détail de ces informations :

La période de facturation; le numéro du contrat (CT); le numéro de la demande d'acquisition (D00097234) et la sous-DA, le cas échéant; le numéro de la demande d'intervention (DI), le cas échéant; le nom de chacune des ressources affectées à la DI; le nombre d'heures effectuées par ressource; le montant total facturé par ressource respectant le tarif horaire soumis pour chaque ressource (profil); le montant total facturé pour les « blocs de disponibilité » terminés, le cas échéant, indiquant le nombre et le tarif unitaire.

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Christian Dionne

418-528-8171

2018-11-06

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☒ Offre acceptée

☐ Offre refusée

Raison du refus :

TechnoConseil

Caroline Auger

Prestataire de service

Ressource(s) proposée(s)

Cynthia Tremblay

Représentant du prestataire de service

12-11-2018

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Damien Bilodeau

Représentant du gestionnaire du contrat

2018-11-14

Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Jean Genest

Responsable du centre de coût payeur

4 5 0
CC
(SAGR)

2018-11-14

Date

Danny Shields

Directrice/directeur

2018-11-14

Date

Karl Malenfant

Vice-Président – VPTI

Signature

Date

Vice-Président – VPRHFP

Signature

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction (52.01.0, article 2 des principes directeurs)*, la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI avec sous-DA ≤ 25 000 \$

DI avec sous-DA > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

DI avec sous-DA > 50 000 \$ et ≤ 100 000 \$

DI avec sous-DA > 100 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

Directeur / Directrice

Vice président (e)

VPRHFP

Partie G : Informations additionnelles

Une demande nécessitant l'autorisation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) est en cours d'autorisation à la DGCC et permettra, uniquement lorsque signée, à la ressource nommée d'entamer les travaux suivants :

- participer à la stratégie d'acquisition de la solution CRC ce qui implique de valider les différentes activités pour ce volet au moment opportun (une fois la dérogation officialisée par la RARC) ;
- convertir les besoins et les fonctionnalités d'affaires identifiés par la clientèle comme des critères de choix pour la nouvelle solution CRC ;
- s'assurer que les besoins soient pertinents, réalistes et en adéquation avec les bonnes pratiques du marché ;
- participer à l'identification des impacts du changement du modèle d'affaires de la plateforme CRC ;
- participer à la stratégie de déploiement des processus et de la plateforme technologique ainsi qu'à son plan de mise en œuvre ;
- participer à la préparation des points de décision pour la haute gestion;
- préparer les présentations exécutives ;
- réaliser des activités de transfert de connaissances avec les ressources internes dans son rôle d'architecte intégrateur.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires***Acquisition de services professionnels externes pour réaliser des travaux de conception, d'entretien, d'évolution et d'exploitation technologiques**

DA globale : 97234

Sous-DA* : 104180

Contrat : CT1043646

Prestataire : LGS

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE**Financement:****Responsable SGPE :**☐ Base (000)

Gestionnaire / resp. de ressources : Christian Dionne

☒ Projet (020) *

Chef de projet : Denise Sauvageau

No projet : 82204-C

Responsable du centre de responsabilité
où seront reliées les dépenses :

Christian Dionne

CR: 4 5 0 2

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)**Titre :** Mise en place d'un centre de relation client SAAQ**Description :**

Dans un premier temps, la personne désignée par l'intervention aura pour mandat de participer aux réflexions des travaux de conception pour la mise en place d'un centre de relation client (CRC). Plus spécifiquement, ses premières activités devront être orientées uniquement sur :

- prise de connaissance du projet, de la structure de gestion du projet ainsi que des arrimages effectués avec les collaborateurs au dossier ;
- prise de connaissance des biens livrables réalisés jusqu'à ce jour (positionnement, rapport d'affaires préliminaire) dans le cadre du chantier CRC ;
- débiter les arrimages des parties prenantes (CASA, plateforme technologique) dans son rôle d'architecte intégrateur de solution de concert avec les architectes d'affaires et technologiques.

Une demande de désengagement est présentation en cours d'autorisation à la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC) afin de permettre à la ressource de collaborer à l'intégration de la stratégie d'acquisition d'une solution CRC (voir section G).

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

%

Notes spécifiques :

- Énumérer les différentes activités réalisées lors de l'envoi de la facturation

• intervention à réalisation à **TAUX JOURNALIER**

Profil de ressource :

- ☐ Coordonnateur de mandats technologiques (niveau intermédiaire)
- ☐ Conseiller intégrateur en architecture technologique (niveaux expert)
- ☒ Conseiller en architecte d'affaires et de solutions (niveau expert)
- ☐ Conseiller en architecture technologique (niveau expert)
- ☐ Analyste en processus et exploitation des services (niveau senior)
- ☐ Analyste en organisation du travail (niveau senior)
- ☐ Analyste spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)
- ☐ Analyste spécialisé de la plateforme centrale (PFC) (niveau senior)
- ☐ Technicien spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)

Taux horaire : 78,00 \$/heure

	Nombre de jours	Heures par jour	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
BASE :	x	=	0	78,00\$	0,00\$
PROJET :	180 x	7 =	1260	78,00\$	98 280,00\$
TOTAL :	180 jours		1260 heures		98 280,00\$

► Les affectations SGPE de cette intervention sont-elles une continuité d'une demande précédente?

☐ Non

☒ Oui DA /DI précédente :

La période de facturation; le numéro du contrat (CT); le numéro de la demande d'acquisition (D00097234) et la sous-DA, le cas échéant; le numéro de la demande d'intervention (DI), le cas échéant; le nom de chacune des ressources affectées à la DI; le nombre d'heures effectuées par ressource; le montant total facturé par ressource respectant le tarif horaire soumis pour chaque ressource (profil); le montant total facturé pour les « blocs de disponibilité » terminés, le cas échéant, indiquant le nombre et le tarif unitaire.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Christian Dionne

418 528-1771

2018-11-07

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☐ Offre acceptée

☒ Offre refusée

Raison du refus : *Aucune ressource disponible*

LGS

Prestataire de service

proposée(s)

Daniel Girard

Représentant du prestataire de service

Signature

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Damien Bilodeau

Représentant du gestionnaire du contrat

Signature

Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Christian Dionne

Responsable du centre de coût payeur

4 5 0
CC
(SAGR)

Signature

Date

Danny Shields

Directrice/directeur

Signature

Date

Karl Malenfant

Vice-Président – VPTI

Signature

Date

Vice-Président – VPRHFP

Signature

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction* (52.01.0, article 2 des principes directeurs), la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «*Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services*», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI avec sous-DA ≤ 25 000 \$

DI avec sous-DA > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

DI avec sous-DA > 50 000 \$ et ≤ 100 000 \$

DI avec sous-DA > 100 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

Directeur / Directrice

Vice président (e)

VPRHFP

Partie G : Informations additionnelles

2018-11-07	418 328-1771	Christian Dione
Date	Téléphone	Nom
Offre acceptée ☐ Offre refusée ☒ Raison de votre refus: <i>Christian Dione n'est pas disponible</i>		
LGS		
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Proximité de service
Date	Signature	Représentant du prestataire de service
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Représentant du gestionnaire de contrat
Date	Signature	Représentant du gestionnaire de contrat
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Responsable du centre de coût projet
Date	Signature	Responsable du centre de coût projet
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Directeur adjoint
Date	Signature	Directeur adjoint
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Vice-président - VP1
Date	Signature	Vice-président - VP1
2018-11-07	<i>[Signature]</i>	Vice-président - VP2
Date	Signature	Vice-président - VP2

ATTENTION : Tout projet doit être soumis à l'approbation de la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) avant d'être soumis à la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) pour l'approbation finale. Les projets doivent être soumis à la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) avant d'être soumis à la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) pour l'approbation finale. Les projets doivent être soumis à la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) avant d'être soumis à la Commission de gestion des ressources humaines (CGRH) pour l'approbation finale.

Partie G : Informations additionnelles

Une demande nécessitant l'autorisation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) est en cours d'autorisation à la DGCC et permettra, uniquement lorsque signée, à la ressource nommée d'entamer les travaux suivants :

- participer à la stratégie d'acquisition de la solution CRC ce qui implique de valider les différentes activités pour ce volet au moment opportun (une fois la dérogation officialisée par la RARC) ;
- convertir les besoins et les fonctionnalités d'affaires identifiés par la clientèle comme des critères de choix pour la nouvelle solution CRC ;
- s'assurer que les besoins soient pertinents, réalistes et en adéquation avec les bonnes pratiques du marché ;
- participer à l'identification des impacts du changement du modèle d'affaires de la plateforme CRC ;
- participer à la stratégie de déploiement des processus et de la plateforme technologique ainsi qu'à son plan de mise en œuvre ;
- participer à la préparation des points de décision pour la haute gestion;
- préparer les présentations exécutives ;
- réaliser des activités de transfert de connaissances avec les ressources internes dans son rôle d'architecte intégrateur.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires***Acquisition de services professionnels externes pour réaliser des travaux de conception, d'entretien, d'évolution et d'exploitation technologiques**

DA globale : 97234

Sous-DA* : 104180

Contrat : CT1043657

Prestataire : Alithya

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE

Financement: Responsable SGPE :☐ Base (000)

Gestionnaire / resp. de ressources : Christian Dionne

☒ Projet (020) *

Chef de projet : Denise Sauvageau

No projet : 82204-C

Responsable du centre de responsabilité
où seront reliées les dépenses :

Christian Dionne

CR:

4 5 0 2

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)

Titre : Mise en place d'un centre de relation client SAAQ**Description :**

Dans un premier temps, la personne désignée par l'intervention aura pour mandat de participer aux réflexions des travaux de conception pour la mise en place d'un centre de relation client (CRC). Plus spécifiquement, ses premières activités devront être orientées uniquement sur :

- prise de connaissance du projet, de la structure de gestion du projet ainsi que des arrimages effectués avec les collaborateurs au dossier ;
- prise de connaissance des biens livrables réalisés jusqu'à ce jour (positionnement, rapport d'affaires préliminaire) dans le cadre du chantier CRC ;
- débiter les arrimages des parties prenantes (CASA, plateforme technologique) dans son rôle d'architecte intégrateur de solution de concert avec les architectes d'affaires et technologiques.

Une demande de désengagement est présentation en cours d'autorisation à la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC) afin de permettre à la ressource de collaborer à l'intégration de la stratégie d'acquisition d'une solution CRC (voir section G).

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

Notes spécifiques :

- Énumérer les différentes activités réalisées lors de l'envoi de la facturation.

%

⑥ intervention à réalisation à **TAUX JOURNALIER**

- ☐ Coordonnateur de mandats technologiques (niveau intermédiaire)
- ☐ Conseiller intégrateur en architecture technologique (niveau expert)
- ☒ Conseiller en architecte d'affaires et de solutions (niveau expert)
- ☐ Conseiller en architecture technologique (niveau expert)
- ☐ Analyste en processus et exploitation des services (niveau senior)
- ☐ Analyste en organisation du travail (niveau senior)
- ☐ Analyste spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)
- ☐ Analyste spécialisé de la plateforme centrale (PFC) (niveau senior)
- ☐ Technicien spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)

Taux horaire : 104,00 \$/heure

	Nombre de jours	Heures par jour	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
BASE :	x	=	0	104,00\$	0,00\$
PROJET :	180 x	7 =	1260	104,00\$	131 040,00\$
TOTAL :	180 jours		1260 heures		131 040,00\$

☐ Non

☒ Oui DA /DI précédente :

La période de facturation; le numéro du contrat (CT); le numéro de la demande d'acquisition (D00097234) et la sous-DA, le cas échéant; le numéro de la demande d'intervention (DI), le cas échéant; le nom de chacune des ressources affectées à la DI; le nombre d'heures effectuées par ressource; le montant total facturé par ressource respectant le tarif horaire soumis pour chaque ressource (profil); le montant total facturé pour les « blocs de disponibilité » terminés, le cas échéant, indiquant le nombre et le tarif unitaire.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Christian Dionne

418 528-8171

2018-11-07

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☐ Offre acceptée

☒ Offre refusée

Raison du refus : **Aucune ressource disponible**

Alithya

Prestataire de service

Ressource(s) refusée(s)

Réjean Bédard

Représentant du prestataire de service

Signature

2018-11-09

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Damien Bilodeau

Représentant du gestionnaire du contrat

2018-11-14
Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Christian Dionne

Responsable du centre de coût payeur

4 | 5 | 0

CC
(SAGR)

Signature

Date

Directrice/directeur

Signature

Date

Vice-Président – VPTI

Signature

Date

Vice-Président – VPRHFP

Signature

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction* (52.01.0, article 2 des principes directeurs), la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «*Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services*», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI avec sous-DA ≤ 25 000 \$

DI avec sous-DA > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

DI avec sous-DA > 50 000 \$ et ≤ 100 000 \$

DI avec sous-DA > 100 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

Directeur / Directrice

Vice président (e)

VPRHFP

Partie G : Informations additionnelles

Une demande nécessitant l'autorisation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) est en cours d'autorisation à la DGCC et permettra, uniquement lorsque signée, à la ressource nommée d'entamer les travaux suivants :

- participer à la stratégie d'acquisition de la solution CRC ce qui implique de valider les différentes activités pour ce volet au moment opportun (une fois la dérogation officialisée par la RARC) ;
- convertir les besoins et les fonctionnalités d'affaires identifiés par la clientèle comme des critères de choix pour la nouvelle solution CRC ;
- s'assurer que les besoins soient pertinents, réalistes et en adéquation avec les bonnes pratiques du marché ;
- participer à l'identification des impacts du changement du modèle d'affaires de la plateforme CRC ;
- participer à la stratégie de déploiement des processus et de la plateforme technologique ainsi qu'à son plan de mise en œuvre ;
- participer à la préparation des points de décision pour la haute gestion;
- préparer les présentations exécutives ;
- réaliser des activités de transfert de connaissances avec les ressources internes dans son rôle d'architecte intégrateur.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires*

Acquisition de services professionnels externes pour réaliser des travaux de conception, d'entretien, d'évolution et d'exploitation technologiques

DA globale : 97234

Sous-DA* : 104180

Contrat : CT1043660

Prestataire : CGI

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE

Financement: Responsable SGPE :

☐ Base (000) Gestionnaire / resp. de ressources : Christian Dionne

☒ Projet (020) * Chef de projet : Denise Sauvageau No projet : 882204-C

Responsable du centre de responsabilité où seront reliées les dépenses : Christian Dionne CR: 4 5 0 2

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)

Titre : Mise en place d'un centre de relation

Description :

Dans un premier temps, la personne désignée par l'intervention aura pour mandat de participer aux réflexions des travaux de conception pour la mise en place d'un centre de relation client (CRC). Plus spécifiquement, ses premières activités devront être orientées uniquement sur :

- prise de connaissance du projet, de la structure de gestion du projet ainsi que des arrimages effectués avec les collaborateurs au dossier ;
- prise de connaissance des biens livrables réalisés jusqu'à ce jour (positionnement, rapport d'affaires préliminaire) dans le cadre du chantier CRC ;
- débiter les arrimages des parties prenantes (CASA, plateforme technologique) dans son rôle d'architecte intégrateur de solution de concert avec les architectes d'affaires et technologiques.

Une demande de désengagement est présentation en cours d'autorisation à la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC) afin de permettre à la ressource de collaborer à l'intégration de la stratégie d'acquisition d'une solution CRC (voir section G).

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

Notes spécifiques :

- Énumérer les différentes activités réalisées lors de l'envoi de la facturation

%

Partie C : Profil des ressources et envergure des travaux

☛ intervention à réalisation à TAUX JOURNALIER

- Profil de ressource :
- ☐ Coordonnateur de mandats technologiques (niveau intermédiaire)
 - ☐ Conseiller intégrateur en architecture technologique (niveau expert)
 - ☒ Conseiller en architecte d'affaires et de solutions (niveau expert)
 - ☐ Conseiller en architecture technologique (niveau expert)
 - ☐ Analyste en processus et exploitation des services (niveau senior)
 - ☐ Analyste en organisation du travail (niveau senior)
 - ☐ Analyste spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)
 - ☐ Analyste spécialisé de la plateforme centrale (PFC) (niveau senior)
 - ☐ Technicien spécialisé en infrastructure technologique (niveau intermédiaire)

Date des travaux : du 2018-12-10 au 2019-09-30

Taux horaire : 124,94 \$/heure

	Nombre de jours	Heures par jour	Nombre d'heures	Taux horaire	Montant
BASE :	<u> </u> x	<u> </u> =	<u>0</u>	<u>124,94\$</u>	<u>0,00\$</u>
PROJET :	<u>180</u> x	<u>7</u> =	<u>1260</u>	<u>124,94\$</u>	<u>157 424,40\$</u>
TOTAL :	<u>180 jours</u>		<u>1260 heures</u>		<u>157 424,40\$</u>

► Les affectations SGPE de cette intervention sont-elles une continuité d'une demande précédente?

☒ Non

☐ Oui DA /DI précédente : _____

Partie D : Modalités de paiement

Le prestataire de services doit produire une facture mensuellement pour les activités réalisées durant le mois précédent. Ces factures devront fournir le détail de ces informations :

La période de facturation; le numéro du contrat (CT); le numéro de la demande d'acquisition (D00097234) et la sous-DA, le cas échéant; le numéro de la demande d'intervention (DI), le cas échéant; le nom de chacune des ressources affectées à la DI; le nombre d'heures effectuées par ressource; le montant total facturé par ressource respectant le tarif horaire soumis pour chaque ressource (profil); le montant total facturé pour les « blocs de disponibilité » terminés, le cas échéant, indiquant le nombre et le tarif unitaire.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Christian Dionne

418 528-8171

2018-11-08

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☐ Offre acceptée

☒ Offre refusée

Raison du refus :

CGI

Prestataire de service

RH NOW AVAILABLE

Ressource(s) proposée(s)

Luc Tardif

Représentant du prestataire de service

2018-11-09

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Damien Bilodeau

Représentant du gestionnaire du contrat

2018/11/4

Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Christian Dionne

Responsable du centre de coût **payeur**

4 5 0

CC
(SAGR)

Signature

Date

Danny Shields

Directrice/directeur

Signature

Date

Karl Malenfant

Vice-Président – VPTI

Signature

Date

Vice-Président – VPRHFP

Signature

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction (52.01.0*, article 2 des principes directeurs), la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI avec sous-DA ≤ 25 000 \$

DI avec sous-DA > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

DI avec sous-DA > 50 000 \$ et ≤ 100 000 \$

DI avec sous-DA > 100 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

Directeur / Directrice

Vice président (e)

VPRHFP

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 104180

Partie G : Informations additionnelles

Partie G : Informations additionnelles

Une demande nécessitant l'autorisation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) est en cours d'autorisation à la DGCC et permettra, uniquement lorsque signée, à la ressource nommée d'entamer les travaux suivants :

- participer à la stratégie d'acquisition de la solution CRC ce qui implique de valider les différentes activités pour ce volet au moment opportun (une fois la dérogation officialisée par la RARC) ;
- convertir les besoins et les fonctionnalités d'affaires identifiés par la clientèle comme des critères de choix pour la nouvelle solution CRC ;
- s'assurer que les besoins soient pertinents, réalistes et en adéquation avec les bonnes pratiques du marché ;
- participer à l'identification des impacts du changement du modèle d'affaires de la plateforme CRC ;
- participer à la stratégie de déploiement des processus et de la plateforme technologique ainsi qu'à son plan de mise en œuvre ;
- participer à la préparation des points de décision pour la haute gestion;
- préparer les présentations exécutives ;
- réaliser des activités de transfert de connaissances avec les ressources internes dans son rôle d'architecte intégrateur.



Numéro de la demande d'acquisition (DA) (si disponible) ▶ 104180

1 Mise en contexte

L'article 2 des principes directeurs énoncés à la Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction (52.01.0) de la Société précise que celle-ci limite le recours au personnel externe pour la rédaction des devis d'appel d'offres et des demandes d'intervention. Ainsi, toute dérogation à ce principe directeur constitue une **pratique exceptionnelle** qui doit faire l'objet d'une autorisation du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) en vertu du *Répertoire des pouvoirs délégués* (10.52.0).

Le présent formulaire doit être rempli pour toute ressource externe susceptible de participer au processus d'acquisition de biens ou de services et dont l'implication risque de faire en sorte d'avantager la firme pour laquelle elle travaille. Les situations suivantes sont généralement visées :

- rédaction d'un devis d'appel d'offres;
- rédaction d'une demande d'intervention;
- rédaction d'un avis d'appel d'intérêt.

Toutes les dérogations accordées en vertu du présent formulaire font l'objet d'une reddition de comptes au président et chef de la direction par la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC).

Si une dérogation est accordée pour la rédaction d'un appel d'offres, le fournisseur ou prestataire de services visé par celle-ci devra être informé qu'il ne pourra pas présenter une soumission / offre de services pour cet appel d'offres.

Rôle des intervenants impliqués

✓ Demandeur

Remplit et justifie la demande de dérogation, puis obtient la signature de son vice-président;

Avisé la firme par écrit (note, courriel, etc.) qu'elle ne pourra pas présenter de soumission / offre de services pour l'appel d'offres visé si la demande de dérogation est acceptée;

S'assure d'obtenir la confirmation écrite du prestataire / fournisseur relativement au point précédent et l'achemine à la DGCC;

Achemine le présent formulaire à la DGCC.

✓ Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC)

À la réception de la demande, apprécie et documente davantage les motifs s'il y a lieu;

Achemine le présent formulaire au RARC;

Informe le demandeur de la décision du RARC et lui envoie une copie signée de la dérogation.

✓ RARC

Autorise ou non la dérogation.

2 Informations générales

Titre de l'appel d'offres / demande d'intervention / avis d'appel d'intérêt

Acquisition pour la mise en place d'une solution intégrée de centre de relation client

Description de l'appel d'offres / demande d'intervention / avis d'appel d'intérêt

La Vice-présidence aux technologies de l'information (VPTI) est le maître d'œuvre du projet de mise en place du Centre de relation avec la clientèle (CRC) à la Société.

Pour réaliser ce projet, la VPTI doit entreprendre un processus menant à l'acquisition d'une suite logicielle intégrée CRC ainsi que des services professionnels spécialisés dans la mise en œuvre de ce chantier d'envergure.

Bien qu'une équipe interne, composée d'architectes d'affaires, de solution et technologiques, soit mise à contribution pour la conception de la solution et la réalisation du processus d'acquisition, une ressource externe est requise pour répondre à la charge de travail exceptionnelle requise entre autres pour poursuivre le processus d'acquisition et pour s'assurer de consolider la solution ciblée.

Nom de la ressource externe visée par la demande de dérogation

Caroline Auger

Numéro du contrat auquel cette ressource est attitrée

CT1043672

Nom de la firme

TechnoConseil

Date de fin de ce contrat (Année-Mois-Jour)

2020-10-16

3 Justification du demandeur

Le demandeur doit démontrer clairement pourquoi il lui est impossible de faire rédiger le devis d'appel d'offres / demande d'intervention / avis d'appel d'intérêt par une ressource interne de la Société (utiliser l'espace supplémentaire disponible à la fin du présent formulaire, si nécessaire).

En raison de l'envergure et de la complexité de la solution, une équipe a été mise en place afin de concevoir la solution. Dans ce contexte, une demande de dérogation, à l'égard d'une ressource externe (Caroline Auger), est demandée pour s'adjoindre un expert dans le cadre du processus d'acquisition de la solution CRC. Nous croyons que cette dernière, par sa maîtrise du chantier de conception et son expertise en analyse des besoins auprès la clientèle, sera un facteur de succès pour l'obtention de la meilleure solution et des services professionnels d'intégration pour la Société. Sa contribution au sein d'une équipe composée majoritairement de ressources internes permettra d'assurer une cohérence globale de l'ensemble des activités requises pour le processus d'acquisition. À noter que l'analyse des profils internes n'a pas permis de cibler une ressource possédant les aptitudes et l'expertise appropriées.

1. Responsable de l'application des règles contractuelles. Le RARC de la Société est le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

4 Signatures

Demandeur

Christian Dionne

Nom (en caractères d'imprimerie)

2018-11-14

Date (Année-Mois-Jour)

Gestionnaire du demandeur (directeur général / directeur)

Danny Shields

Nom (en caractères d'imprimerie)

2018-11-14

Date (Année-Mois-Jour)

Vice-président du demandeur

Karl Malenfant

Nom (en caractères d'imprimerie)

2018-11-15

Date (Année-Mois-Jour)

Commentaires du vice-président du demandeur, s'il y a lieu

5 Décision du RARC

☐ Dérogation accordée ☐ Dérogation refusée

Commentaires, s'il y a lieu

Signature du RARC

Date (Année-Mois-Jour)

6 Espace additionnel pour justification du demandeur

Suite des points 2 et 3 (s'il y a lieu)

Le cahier des charges présentera la clause d'exclusion nécessaire afin que le prestataire de services et ses ressources ne puissent pas soumissionner sur cet appel d'offres. Les lettres de désengagements requises seront fournies au conseiller en gestion contractuelle de la DGCC et consignées au dossier.

Ressources internes mises à contribution pour la préparation de l'appel d'offres :

- > Benoît Gosselin, architecte de solution technologique : description de la plateforme CRC cible, évaluation de la volumétrie (utilisateurs, licences), description de la solution actuelle, etc. ;
- > Patrick Nichol, ingénieur spécialisé en téléphonie : orientations en téléphonie, exigences techniques, exigences de niveaux de service, etc. ;
- > Santiago Ospina, architecte technologique : orientations technologiques (réseaux, PFI, serveurs, etc.) ;
- > Simon Guénette, architecte en sécurité : orientations en lien avec la sécurité ;
- > Denise Sauvageau, chef de projet : reddition de compte et suivi des activités du projet ;
- > Yan Harvey, architecte de solution d'affaires : participation à la définition des orientations de fonctionnement et à l'élaboration des exigences fonctionnelles ;
- > Mario Blouin, architecte intégrateur technologique : orientations d'arrimage CRC / Téléphonie / autres projets majeurs, orientations technologiques à la Société et exigences des niveaux de service désirés au sein des vice-présidences ;
- > Stéphanie Poulin, architecte d'affaires : participation à la définition des orientations de fonctionnement et à l'élaboration des exigences fonctionnelles ;
- > Céline Rioux, architecte d'affaires : participation à la définition des orientations de fonctionnement et à l'élaboration des exigences fonctionnelles.

De : [Toupin, Marc-André](#)
À : [Martineau, Marylin](#)
Objet : TR: Changement de gestionnaire - Contrat: 4770000077
Date : 3 juin 2022 09:23:42
Pièces jointes : [image001.jpg](#)

De : Caron, Francis <Francis.Caron2@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 3 juin 2022 09:01
À : Toupin, Marc-André <Marc-Andre.Toupin@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : St-Louis, Hugues <Hugues.St-Louis@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Changement de gestionnaire - Contrat: 4770000077

PVI

Francis Caron | Coordonnateur des acquisitions | Service des opérations contractuelles
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles | VPFCO
Société de l'assurance automobile du Québec | Tél. 418 528-4914



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Le présent courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement !**

De : Caron, Francis
Envoyé : 29 octobre 2021 09:12
À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Auger, Caroline <Caroline.Auger@saaq.gouv.qc.ca>; email2workspace-prodeu+SAAQ+CW10121+h1wk@eusmtp.ariba.com; Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Changement de gestionnaire - Contrat: 4770000077

Bonjour Sylvain,

Oui, tout a été traité.

Pour les nouvelles demandes, bien vouloir faire adresser celles-ci par le mécanisme formel d'Ariba pour chacun des contrats.

Merci!

Francis Caron

Coordonnateur de la gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22, Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : (418) 528-4914



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Le présent courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.

 **Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement !**

De : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 29 octobre 2021 07:18

À : Caron, Francis <Francis.Caron2@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Auger, Caroline <Caroline.Auger@saaq.gouv.qc.ca>; email2workspace-prodeu+SAAO+CW10121+h1wk@eusmtp.ariba.com; Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Changement de gestionnaire - Contrat: 4770000077

Bonjour M. Caron,

Après vérification il serait préférable de transférer le contrat 4770000077 à Mme Élodie Hudon Chabot. Est il trop tard ?

Je vous demande la présente car Mme Auger est la conjointe de M. Mercier.

Également , si pouviez transférer le contrat CW27793 À Mme Hudon aussi.

Merci de me tenir informer lorsque ce sera effectif.

Sylvain Cloutier

Directeur général de l'agilité et de la performance

Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques (VPRHMSN)

Centre 2, bureau 2.210

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél. : 418 528-3333, poste 81901 | sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca

Caron, Francis <Francis.Caron2@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : Friday, October 15, 2021 2:02:37 PM

À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Auger, Caroline <Caroline.Auger@saaq.gouv.qc.ca>; email2workspace-prodeu+SAAQ+CW10121+h1wk@eusmtp.ariba.com <email2workspace-prodeu+SAAQ+CW10121+h1wk@eusmtp.ariba.com>

Objet : Changement de gestionnaire - Contrat: 4770000077

Bonjour,

Je vais formuler la demande à notre équipe technique qui préparera une lettre et modifiera le contrat dans Ariba.

En résumé, le contrat 4770000077 sera modifié pour remplacer ton CR 4121 par celui de Caroline, soit le CR 4502.

Merci!

Francis Caron

Coordonnateur de la gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E-1-22, Québec (Québec) G1K 8J6
Téléphone : (418) 528-4914



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ Le présent courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et m'en aviser aussitôt.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensez à l'environnement !

De : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 octobre 2021 11:04

À : Caron, Francis <Francis.Caron2@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Auger, Caroline <Caroline.Auger@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Contrat: 4770000077

Bonjour M. Caron,

Concernant l'objet en titre, nous vous demanderions de changer le responsable du contrat du côté de la SAAQ.

Je suis actuellement la personne responsable et nous aimerions que ce soit dorénavant Mme

Caroline Auger.

L'origine de cette demande provient du fait que l'intervention de M. Mercier au sein du BP CASA sous ma responsabilité n'est plus requise.

Toutefois, son rôle de conseiller demeure le même mais davantage dans l'optique d'accompagner Mme Auger dans l'arrimage entre CASA et CRC.

Je vous remercie.

Sylvain Cloutier

Directeur général de l'agilité et de la performance

Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques (VPRHMSN)

Centre 2, bureau 2.210

Société de l'assurance automobile du Québec

Tél. : 418 528-3333, poste 81901 | sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Consulter l'information finale

Numéro : P24229

Numéro de référence : 1053464

Statut : Terminé (Archivé)

Titre : Conseiller stratégique en bureau de programmes

Prendre note que les montants n'incluent pas les taxes.

CT1042901 - SMGT Experts Conseils inc

Date de publication de fin de contrat : 2022-09-09

Date de fin de contrat : 2022-06-21

**Nombre d'options de renouvellement
exercées :** 0

**Nombre d'options pour acquisitions
supplémentaires exercées :** 0

Montant total payé : 906 360.00\$

De : [Côté, Rodrigue](#)
A : [Cloutier, Sylvain](#)
Cc : [Chabot, Sylvie](#); [Boulette, Anne](#)
Objet : RE: TR: URGENT : demande d'ajout d'un risque financier + mitigation de la part de la DGCC
Date : 31 mars 2017 12:41:44

Sylvain,

J'ai rencontré Anne Boulette il y a quelques instants et j'ai maintenant une bonne compréhension de la situation. L'inscription d'un risque financier est pertinent pour la note à la PCD, note qui vise à obtenir son autorisation pour ouvrir l'enveloppe de prix du seul soumissionnaire conforme. Le risque financier n'a pas à être détaillé puisque Nathalie Tremblay connaît bien les enjeux financiers du PGI. Il faut tout de même le nommer.

Dans un courriel envoyé à Anick Rouleau, madame Boulette a suggéré un texte qui évoque que le retard occasionnerait des coûts supplémentaires dans le projet CASA. Je pense que ce texte convient bien. Je ne suis pas en capable de dire s'il y a une mesure de mitigation pour ce risque mais il se peut qu'il n'y en ait pas.

Rodrigue Côté | Directeur général des ressources humaines et de l'administration | Société de l'assurance automobile du Québec | 418.528.4121

Ce courriel contient des renseignements confidentiels et ne peut être divulgué. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez nous en aviser et le détruire.

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 31 mars 2017 11:21
À : Côté, Rodrigue <Rodrigue.Cote@saaq.gouv.qc.ca>; Chabot, Sylvie <Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: TR: URGENT : demande d'ajout d'un risque financier + mitigation de la part de la DGCC

Bonjour,

Pourriez-vous me répondre SVP.

Merci.

Sylvain Cloutier
Directeur général (intérim)
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513

Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Cloutier, Sylvain
Envoyé : 30 mars 2017 17:34
À : Côté, Rodrigue <Rodrigue.Cote@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: TR: URGENT : demande d'ajout d'un risque financier + mitigation de la part de la DGCC

Pti. Je veux juste votre avis , toi ou SVP

Merci

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

Expéditeur: "Cloutier, Sylvain" <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Date: 30 mars 2017 à 16:58:29 UTC-4
Destinataire: "Chabot, Sylvie" <Sylvie.Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet: Rép : TR: URGENT : demande d'ajout d'un risque financier + mitigation de la part de la DGCC

Salut Sylvie,

Pourrais-tu me donner ton avis SVP.

Merci.

Sylvain Cloutier
Directeur général (intérim)
Direction générale de la planification et de la performance
Vice-présidence aux technologies de l'information
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

De : Côté, Rodrigue
Envoyé : 30 mars 2017 15:37
À : Cloutier, Sylvain <Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Re: TR: URGENT : demande d'ajout d'un risque financier
+ mitigation de la part de la DGCC

Sylvain, je suis en réunion pour un certain temps encore. Avez-vous discuté de la situation avec Sylvie Chabot ?

Rodrigue Côté | Directeur général des ressources humaines et de l'administration | Société de l'assurance automobile du Québec | [418.528.4121](tel:418.528.4121)

Ce courriel contient des renseignements confidentiels et ne peut être divulgué. Si vous n'êtes pas le destinataire, veuillez nous en aviser et le détruire

Le 30 mars 2017 à 15:30, Cloutier, Sylvain
<Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca> a écrit :

Salut Rodrigue,

Est-ce vraiment nécessaire ???

Nous avons transmis les risques de ne pas ouvrir l'enveloppe, nous avons fait une note à la PCD dès le départ.

Pourquoi toute cette paperasse ? D'autant que je crois que la présidente a toutes les informations nécessaires pour prendre une décision. Je trouve que l'on retarde le processus .

Qu'en penses-tu ?

Merci Rodrigue.

Sylvain Cloutier
Directeur général (intérim)
Direction générale de la planification
et de la performance
Vice-présidence aux technologies de
l'information
Société de l'assurance automobile du
Québec

333, boul. Jean-Lesage, E, 2.513
Québec (Québec) G1K 8J6
418 528-3333, poste 81901
sylvain.cloutier@saaq.gouv.qc.ca



*Devez-vous vraiment imprimer ce courriel
? Pensons à l'environnement !*

De : Rouleau, Anick
Envoyé : 30 mars 2017 14:54
À : Cloutier, Sylvain
<Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : '[anickrouleau@\[REDACTED\]](mailto:anickrouleau@[REDACTED])
<[anickrouleau@\[REDACTED\]](mailto:anickrouleau@[REDACTED])>
Objet : URGENT : demande d'ajout d'un risque
financier + mitigation de la part de la DGCC

Bonjour Sylvain,

J'ai reçu un appel d'Anne Boulette et sa coordonnatrice souhaite que l'on inscrive un nouveau risque à caractère financier dans le document.

J'ai beau lui expliquer que nous ne souhaitons pas chiffrer les pertes potentielles encourues si nous retournons en appel d'offres (2 ½ mois de travail * 200 k\$ / jours) mais je n'arrive pas à lui expliquer pourquoi. Est-ce parce qu'il s'agit d'un estimé, que le document est public et que l'alliance n'est pas encore rentrée?

L'autre alternative serait d'écrire une phrase générique comme :

« Chaque jour de retard occasionné par l'absence de cette ressource cause des préjudices financiers importants à la société »? Mesure de mitigation = Aucune.

Dans cette éventualité : est-ce que tu signerais le document? Est-ce que Karl signerait? Comment réagirait la PCD? La DVIEP et le VG dans le cas d'un audit?

Je fais suivre ce courriel dans ma boîte personnelle

afin de donner les suites appropriées demain.

J'attends de tes nouvelles...

Merci et bonne fin de journée!

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Rouleau, Anick
Envoyé : 30 mars 2017 12:03
À : Boulette, Anne
<Anne.Boulette@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Cloutier, Sylvain
<Sylvain.Cloutier@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : DA97233 - Risques et mitigation

Bonjour Anne,

Tel que convenu. J'ai mis le tableau dans un Word afin de faciliter la manipulation.

Mes coordonnées pour demain :

anickrouleau@saq.gouv.qc.ca [REDACTED]
418 649-0814

N'hésite pas si tu as des questions.

Bonne journée!

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

<Risques associés au dossier.docx>

Facture

À l'attention de :	Caroline Auger	# contrat	4770000077
Fonction :	Directeur de projet	Description :	
Nom de l'entreprise :	Société de l'assurance automobile du Québec	Période facturation	Du 01 au 21 juin 2022
Adresse :	333, boul. Jean-Lesage , E-2-10 - C.P 19600 succ.terminus	Numéro de facture	Fact-022-06-01
Code postal, ville :	Québec, G1K 8J6	Conditions de paiement :	30 jours
Date :	10 juillet 2022		

# PO	DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX À L'UNITÉ	COÛT
4100002829	12062-R-02 Mise en oeuvres CRC	58,0	140,00 \$	8 120,00 \$
4100002829	12133-R-00 Gestion documentaire banque photo	6	140,00 \$	840,00 \$
	Total	64,0		

SMGT EXPERTS CONSEILS INC.

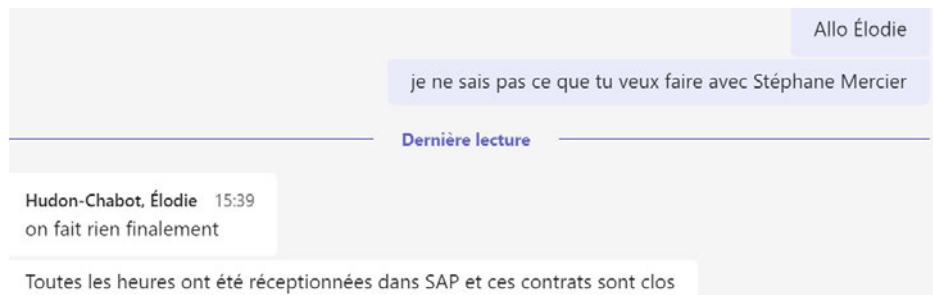
No. d'enregistrement TPS: 802780072 TVQ: 1211841709

SOUS-TOTAL	8 960,00 \$
TPS 5 %	448,00 \$
TVQ 9,975 %	893,76 \$
TOTAL	10 301,76 \$

Félix Huot-Richer

De: Soutien SGPE
Envoyé: 30 novembre 2022 15:41
À: Support DGCC; Soutien SGPE
Cc: Hudon-Chabot, Élodie
Objet: RE: Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

PVI



Bonne journée !



Simon Fortin | Pilote SGPE

Chapitre Planification, suivi financier et soutien aux projets

SAAQ | 333, boulevard Jean-Lesage | @distance

Tel. : 418 528 3333, poste 81930

Chapitre Stratégies numériques et de la performance

VPEN – Vice Présidence à l'expérience numérique

De : Support DGCC <SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 novembre 2022 09:27

À : Soutien SGPE <SGPE@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

Bonjour,

Afin de faire suite à votre demande du 22 novembre ci-dessous, pour rouvrir le contrat, nous avons besoin de savoir :

- Si une/des factures(s) sont à mettre en paiement, est-ce pour des services qui ont été rendus avant le 21 juin?
- Si oui, cela totalise combien en montant ?

Le PO est à 0, voir ci-dessous.

4100009459		Fournisseur: 1000001542 SMGT EXPERTS C			
ons	Textes	Adresse	Communication	Partenaires	Données
		Commandé:		8 960,00	CAD
	Livrée			8 960,00	CAD
	Reste à livrer			0,00	CAD
	Facturée			8 960,00	CAD
	Acomptes			0,00	CAD

Bonne journée !



Liliane Breton

Acheteuse pour la VPEN

Service des achats organisationnels
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles
N-2-32

☎ : 418 528-3333, poste 81772
SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca

Message important :

En prévision de la livraison 2 de CASA, comme le traitement des DI interpelle plusieurs intervenants et nécessite le respect des délais prévus au contrat, toutes les demandes d'intervention doivent être saisies dans ARIBA au plus tard le **25 novembre**. Pour les paniers d'achats de consommation, vous avez jusqu'au **13 décembre** pour saisir dans le système, pour permettre le traitement complet de celui-ci avant la fermeture. Merci de votre collaboration.

De : Boisvert, Patryck <Patryck.Boisvert@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 novembre 2022 09:18

À : Support DGCC <SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

Bonjour Liliane,

Comme convenu, voici les informations dont j'ai besoin afin de pouvoir effectuer certaines vérifications avant de modifier la date de contrat et ainsi permettre la modification tel que demandé dans le courriel ci-bas :

- Si une/des facture(s) sont à mettre en paiement, est-ce pour des services qui ont été rendus avant le 21 juin?
- Si oui, cela totalise un montant de combien?

Merci



PATRYCK BOISVERT

Service des opérations contractuelles
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles

Tél. 418-528-3333, poste 84159
Patryck.Boisvert@saaq.gouv.qc.ca

De : Lachance, Emilie <emilie.lachance@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2022 11:14
À : Gestion contractuelle <gestion.contractuelle@saaq.gouv.qc.ca>
Cc : Breton, Liliane <Liliane.Breton@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

Bonjour,

Pouvez-vous rouvrir le contrat afin que Liliane puisse faire les modifications, svp ?
Nous allons nous tenir au courant quand les modifications vont être faites.

Merci beaucoup ! 😊

Émilie Lachance

De : Support DGCC <SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2022 09:17
À : Lachance, Emilie <emilie.lachance@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

Allo Émilie,

Je ne suis pas capable de faire la modification parce que le contrat est terminé.

Je ne suis même pas capable d'ajouter le nom de la ressource.

Peux-tu me revenir ?

Merci et bonne journée !



Liliane Breton

Acheteuse pour la VPEN

Service des achats organisationnels
Direction de la gestion et de la conformité contractuelles
N-2-32

☎ : 418 528-3333, poste 81772
SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca

Message important :

En prévision de la livraison 2 de CASA, comme le traitement des DI interpelle plusieurs intervenants et nécessite le respect des délais prévus au contrat, toutes les demandes d'intervention doivent être saisies dans ARIBA au plus tard le **25 novembre**. Pour les paniers d'achats de consommation, vous avez jusqu'au **13 décembre** pour saisir dans le système, pour permettre le traitement complet de celui-ci avant la fermeture. Merci de votre collaboration.

De : Soutien SGPE <SGPE@saaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 novembre 2022 16:04
À : Support DGCC <SupportDGCC@saaq.gouv.qc.ca>

Cc : Soutien SGPE <SGPE@saaq.gouv.qc.ca>; Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Demande d'assigner Stéphane Mercier sur le 4100009459 et changement de date de début

Bonjour,

Est-ce possible de changer la date de début du BC 4100009459 en date du 1 juin 2022 et d'assigner Stéphane Mercier dessus ?

00090	MES12;P.12133;4502;2022-06-13;2022-06-21;Cons. strategique
 4100009459	L
00010	;P.12062.1410;4502;;2022-06-21;Cons. stratégique en bureau de
00020	;P.12133.1110;4502;;2022-06-21;Cons. stratégique en bureau de
 1000002350	SNC I AVAI IN TFI FCOM

Bonne journée !



Simon Fortin | Pilote SGPE

Chapitre Planification, suivi financier et soutien aux projets

SAAQ | 333, boulevard Jean-Lesage | @distance

Tel. : 418 528 3333, poste 81930

Chapitre Stratégies numériques et de la performance

VPEN – Vice Présidence à l'expérience numérique

De : Hudon-Chabot, Élodie <Elodie.Hudon-Chabot@saaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 22 novembre 2022 12:45

À : Soutien SGPE <SGPE@saaq.gouv.qc.ca>

Objet : Stéphane Mercier

Bonjour,

Voici la modification à faire au niveau de la table de taux de Stéphane Mercier :

Code usager SAAQ	Nom ressource	Date début effectivité	Date début ligne	Date fermeture service ligne	Code table taux	Montant standard	CR
MES12	Mercier Stéphane (Ext)	2014-04-14	(vide)	(vide)	A	150,00 \$	4211
		2015-12-07	(vide)	(vide)	B	150,00 \$	4211
		2016-09-22	(vide)	(vide)	A	150,00 \$	4211
		2016-10-13	(vide)	(vide)	A	150,00 \$	4231
					B	150,00 \$	4231
		2016-11-01	(vide)	(vide)	A	150,00 \$	4231
					B	150,00 \$	4231
		2017-03-20	(vide)	(vide)	A	150,00 \$	4231
		2017-04-03	(vide)	(vide)	D	96,04 \$	4231
					E	150,00 \$	4231
		2017-04-11	(vide)	(vide)	A	140,00 \$	4121
					D	96,04 \$	4121
					E	140,00 \$	4121
		2019-01-01	(vide)	(vide)	D	96,04 \$	4121
			2019-01-01	2019-12-31	E	140,00 \$	4121
		2020-01-01	2020-01-01	2020-05-31	E	140,00 \$	4121
		2020-06-01	2020-06-01	2020-11-14	E	140,00 \$	4121
		2020-11-15	2020-11-15	2020-12-30	E	140,00 \$	4121
		2021-02-08	2021-02-08	2021-05-31	A	140,00 \$	4121
		2021-06-01	2021-05-02	2021-12-31	E	140,00 \$	4121
			2021-06-01	2021-07-31	B	140,00 \$	4121
		2021-07-01	2021-05-02	2021-12-31	E	140,00 \$	4121
		2022-01-24	2022-01-24	2022-06-21	A	140,00 \$	4121
					B	140,00 \$	4121
		2022-06-13	2022-06-13	2022-06-21	C	140,00 \$	4121
		2022-06-01		2022-06-30	B	140,00 \$	4121
		2022-06-01		2022-06-30	C	140,00 \$	4121

Il faudrait cependant exclure le PO4100009459 de GRP-I-010.

Merci

Elodie Hudon, CPA

Leader groupe de chapitre Planification, suivi financier et soutien aux projets – VPEN /
Responsable Bureau de programme CASA

Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul. Jean-Lesage, N-2 I Québec (Québec) G1K 8J6
Tél. : 418-520-7078

Instruction

Le présent formulaire est utilisé pour évaluer, à la fin d'un contrat, la qualité des biens, services ou travaux de construction qui ont été reçus ou réalisés. **Dans le cas d'un rendement insatisfaisant du contractant, vous devez remplir le Rapport de rendement insatisfaisant et non le présent formulaire. Pour obtenir le Rapport de rendement insatisfaisant communiquez avec la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles (DGCC).**

Le gestionnaire du contrat doit faire une évaluation de rendement au plus tard 60 jours après la date de fin du contrat et ce, pour tout contrat dont le montant total payé est égal ou supérieur à 100 000 \$. Il est responsable de faire parvenir le formulaire d'évaluation rempli et signé à la DGCC par courrier interne. La DGCC est responsable de la validation, de la compilation et de la transmission au contractant.

Le point 1 du formulaire permet d'identifier le contractant, le gestionnaire du contrat à la Société, et d'obtenir certaines informations relatives au contrat.

Le point 2 porte sur l'appréciation des différents volets relatifs au contrat. Pour chacun de ces éléments, l'appréciation est faite sur des énoncés à l'aide de cases à cocher selon le barème ci-dessous. Une section de texte libre est prévue pour chaque élément s'il est opportun d'apporter des précisions.

Note : Lors d'un contrat à exécution sur demande avec plusieurs contractants, il n'est pas nécessaire d'évaluer un contractant auquel vous n'avez pas eu recours.

Définition des cotes	
Totalement d'accord	Va au-delà des exigences.
Plutôt d'accord	Répond aux exigences.
Plutôt en désaccord	Ne répond pas toujours aux exigences.
Totalement en désaccord	Ne répond pas du tout aux exigences.
Sans objet	Le critère ne s'applique pas.

1 Informations sur le contractant

Numéro de l'appel d'offres		Numéro du contrat	
P24229		477000077	
Nom du contractant		Montant du contrat	
SMGT EXPERTS CONSEILS INC"		924 000,00 \$	
Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Rang du contractant (si contrat à exécution sur demande ou à commandes avec plusieurs contractants)	
2017-04-11	2022-06-21	SO	
Titre et description sommaire du contrat			
Conseiller stratégique en bureau de programmes			

2 Évaluation

Description	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Sans objet
Les échéanciers ont été respectés.	☐	☒	☐	☐	☐
Les coûts des biens livrables ou des travaux ont été respectés.	☐	☒	☐	☐	☐
Commentaires					
Les biens ont été livrés ou les services ont été réalisés à la satisfaction de la Société.	☒	☐	☐	☐	☐
Commentaires					
Les ressources présentées dans la soumission ont été disponibles pour la réalisation du contrat.	☐	☒	☐	☐	☐
Commentaires					

2 Évaluation (suite)

Description	Totalement d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt en désaccord	Totalement en désaccord	Sans objet
Si contrat avec plusieurs contractants (classement par rang), le contractant a été en mesure de répondre aux demandes de la Société.	☐	☐	☐	☐	☒
Commentaires					
Si contrat de services professionnels, le chargé de projet a accompli son mandat à la satisfaction de la Société.	☐	☐	☐	☐	☒
Commentaires					
Si contrat de services professionnels, l'équipe de réalisation a accompli son mandat à la satisfaction de la Société.	☒	☐	☐	☐	☐
Commentaires					
Si contrat de services professionnels, le transfert d'expertise vers les ressources internes s'est effectué à la satisfaction de la Société.	☐	☒	☐	☐	☐
Commentaires					
Les communications et la collaboration ont été satisfaisantes.	☐	☒	☐	☐	☐
Commentaires					
Les exigences relatives à la langue française ont été respectées.	☐	☒	☐	☐	☐
Commentaires					
Dans l'ensemble, le contrat a été réalisé à la satisfaction de la Société.	☒	☐	☐	☐	☐
Commentaires					

3 Signature

Gestionnaire du contrat à la Société

Lyne Pouliot

Nom (en caractères d'imprimerie)

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

4 Commentaires additionnels

De : [Rouleau, Anick](#)
A : [Boulette, Anne](#)
Cc : [Guay, Lise \(DC\)](#); [Cloutier, Sylvain](#)
Objet : TR: Ajout de 2 précisions au document d'appel d'offres P24229
Date : 16 février 2017 12:17:46

Bonjour Anne,

Mes commentaires en **rouge** dans le courriel.

Bonne journée!

Anick Rouleau
Conseillère d'affaires - Stratégie et gouvernance VPTI
Direction générale de la planification et de la performance, VPTI
Société de l'assurance automobile du Québec
Tél.: 418 528-5431
Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca

De : Boulette, Anne
Envoyé : 16 février 2017 10:47
À : Rouleau, Anick <Anick.Rouleau@saaq.gouv.qc.ca>
Objet : Ajout de 2 précisions au document d'appel d'offres P24229

Bonjour Anick,

Vicky Maranda, ma coordonnatrice, a revu le document d'appel d'offres. À la suite de sa relecture, dans un souci de transparence, elle demande l'ajout de 2 précisions.

Voici ce que j'ai donc ajouté :

En 2.1.8 Structure de réalisation (rôle de chacune des parties) -au dernier paragraphe (juste avant 2.1.9)-

Lorsque le personnel du prestataire de services doit, **en dehors des heures normales de travail**, être disponible à la demande expresse de la Société, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être rejoint soit par « téléavertisseur » ou autres moyens en dehors des heures ouvrables, aucune prime de disponibilité ne sera accordée. Advenant qu'une intervention doive avoir lieu, les services rendus sont rémunérés uniquement en fonction du temps fait sur la base du tarif au contrat. Les coûts de l'intervention sont inclus dans le coût total du contrat. L'AO ne comporte aucune définition quant aux « heures normales de travail ». Toutefois, il y a 7 occurrences de « Heures normale de bureau » dont une à 4.1.7 relative à la définition du mot « Établissement ». Je suis d'accord avec l'ajout mais, dans un souci de cohérence, j'écirais plutôt **« heures normales de bureau »**.

En 2.2.3 Envergure du mandat

Les efforts estimés sont présentés au tableau suivant. Le prestataire de services ne doit considérer cet ordre de grandeur qu'à titre indicatif et non comme un minimum et un maximum. Le nombre d'heures estimées est à titre indicatif uniquement et variera en fonction du besoin de la Société qui ne s'engage pas, en tout ou en partie, à utiliser le nombre d'heures estimés.

Les efforts estimés sont sur la base de 7,30 heures par jour, et ce, sur une période de cinq (5) ans, en conformité avec les efforts qui doivent être réalisés pour les contributeurs au projet du Plan - PGI de la Société. **Je suis d'accord.**

Bonne journée!

Anne Boulette

conseillère en gestion contractuelle | Direction de la gestion et de la conformité contractuelles | VPRHFP |
(418) 528-4667



Facture :
Date
Page :

018801
2017-04-01
1

R3D Conseil Inc.
801, Grande Allée Ouest, Bureau 160
Québec Qc G1S 1C1
Téléphone : 418-682-3133 S.Q.D.M. 0036124
Télécopieur : 418-682-1133

Facturé à : Société de l'assurance automobile du Québec
333, boul Jean-Lesage C-2-26
C.P. 19600, succ. Terminus
Québec Québec
G1K 8J6
Canada

Contrat # D 00097525 P21807
CT 1038460
DA 97525

À l'attention de Monsieur Sylvain Cloutier

HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES SERVICES DE R3D Conseil Inc.

Période du 2017-03-01 au 2017-03-31

Projet Q-SAAQ-250
#095

Services professionnels en conseil et implantation SGPE
Responsable affaires

Honoraires	Heures	Taux	Montant
Mercier, Stéphane	157.00	150.00	23 550.00 \$

Total des honoraires

23 550.00 \$

Projet Q-SAAQ-250
#096

Services professionnels en conseil et implantation SGPE
Responsable affaires

Honoraires	Heures	Taux	Montant
Mercier, Stéphane	120.00	150.00	18 000.00 \$

Total des honoraires

18 000.00 \$

Montant total
T.P.S./G.S.T. No. 896089042
T.V.Q./P.S.T. No. 1018737864
Grand total

41 550.00 \$
2 077.50 \$
4 144.62 \$
47 772.12 \$

2017-14-21

Payable net 30 jours

DA :	97525
# PROJET :	
P.C. :	6810
CLASSE :	000 = 33150\$ 020 = 8400\$
C.C. :	423
PAYÉ :	41550\$
COURU :	0
Date	

79932-C = 3900\$
80937R = 600\$
80982R = 1950\$
88986R = 1950\$

SGPE=OK

Suivi des efforts et des coûts en HP - CRIDC

Année : 2017

Mols : Mars

Fournisseur : R3D

Contrat : (Tous)

PA: PA00097525

Plan : (Tous)

Plan : (Tous)

Total estimated

$\Delta i_{95} = -19050\$$ base project
 $\Delta i_{96} = -14100\$$ base project.

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 95

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires*

Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

DA* : 97525

Sous-DA : N/A

Contrat : CT1038460

Prestataire : R3D Conseil Inc.

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE

Financement:

Responsable SGPE :

☒ Base (000)

Gestionnaire / resp. de ressources : Sylvain Cloutier

☒ Projet (020) *

Chef de projet :

No projet :

Responsable du centre de responsabilité
où seront reliées les dépenses :

Sylvain Cloutier

CR:

4 2 3 1

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)

Titre : Responsable affaires

Description :

Tel que décrit dans l'appel d'offres « Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE) » (P21807), suite à la mise en place de la SGPE, le responsable affaires doit agir comme conseiller senior en bureau de projet.

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

%

Tout bien livrable requis de part son rôle de conseiller senior en bureau de projet

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro 95

Partie C : Profil des ressources et envergure des travaux

intervention à réalisation à TAUX JOURNALIER

- Profil de ressource :
- ☒ Chef de projet sénior
 - ☐ Responsable affaires
 - ☐ Architecte de solution EPM
 - ☐ Conseiller en processus de gestion de projet et de gestion de portefeuille de projets
 - ☐ Conseiller en méthodologie de gestion de projet
 - ☐ Conseiller en gestion du changement
 - ☐ Spécialiste EPM
 - ☐ Conseiller sénior en planification et contrôle de projet
 - ☐ Conseiller intermédiaire en planification et contrôle de projet
 - ☐ Conseiller junior en planification et contrôle de projet

Date des travaux : du 1er novembre 2016 au 31 mars 2017

Taux journalier : 1 050,00 \$/jour

	Nombre de jours	Taux journalier	Montant
BASE :	54,00	1 050,00 \$	56 700,00 \$
PROJET :	36,00	1 050,00 \$	37 800,00 \$
TOTAL :	90,00 jours		94 500,00 \$

► Les affectations SGPE de cette intervention sont-elles une continuité d'une demande précédente?

☐ Non

☒ Oui DA /DI précédente : 094

Partie D : Modalités de paiement

Les factures devront contenir les informations décrites à l'article 6.4 de la section 6 du document d'appel d'offres.
Le prestataire de services facture mensuellement ses honoraires selon le nombre d'heures réalisée en regard de la ressource affectée au mandat et selon le prix soumis au bordereau de prix pour son profil.

Partie G : Informations additionnelles

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro 95

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Sylvain Cloutier

528-3333#81901

2016-10-31

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☒ Offre acceptée

☐ Offre refusée

Raison du refus :

R3D Conseil Inc.

Stéphane Mercier

Prestataire de service

Ressource(s) proposée(s)

Paule-Anne Morin

2016-10-31

Représentant du prestataire de service

Signature

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Sylvain Cloutier

2016-10-31

Représentant du gestionnaire du contrat

Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Sylvain Cloutier

4 2 3

2016-10-31

Responsable du centre de coût payeur

CC
(SAGR)

Date

Sylvain Cloutier

2016-10-31

Directrice/directeur

Date

Karl Malenfant

2016-12-07

Vice-Président – VPTI

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction* (52.01.0, article 2 des principes directeurs), la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «*Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services*», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI ≤ 25 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

DI > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

Directeur / Directrice

DI > 50 000 \$

Vice président (e)

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 96

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ PAR UNE RESSOURCE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ. *Informations supplémentaires*

Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE)

DA* : 97525

Sous-DA : N/A

Contrat : CT1038460

Prestataire : R3D Conseil Inc.

* Référence SGPE

Partie A : Information budgétaire et SGPE

Financement: Responsable SGPE :

☒ Base (000) Gestionnaire / resp. de ressources : Sylvain Cloutier

☒ Projet (020) * Chef de projet : No projet :

Responsable du centre de responsabilité où seront reliées les dépenses : Sylvain Cloutier CR: 4 2 3 1

* Si plusieurs projets, indiquer la liste et chacun des chefs de projet à la partie G

Partie B : Description de l'intervention (Espace supplémentaire, voir partie G)

Titre : Responsable affaires

Description :

Tel que décrit dans l'appel d'offres « Services professionnels en conseil et implantation d'une solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE) » (P21807), suite à la mise en place de la SGPE, le responsable affaires doit agir comme conseiller senior en bureau de projet.

Biens livrables à produire (si réalisation forfaitaire, indiquer la répartition en pourcentage de chacun pour le suivi SGPE) :

%

Tout bien livrable requis de part son rôle de conseiller senior en bureau de projet

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 96.

Partie C : Profil des ressources et envergure des travaux

☒ intervention à réalisation à TAUX JOURNALIER

- Profil de ressource :
- ☒ Chef de projet sénior
 - ☐ Responsable affaires
 - ☐ Architecte de solution EPM
 - ☐ Conseiller en processus de gestion de projet et de gestion de portefeuille de projets
 - ☐ Conseiller en méthodologie de gestion de projet
 - ☐ Conseiller en gestion du changement
 - ☐ Spécialiste EPM
 - ☐ Conseiller sénior en planification et contrôle de projet
 - ☐ Conseiller intermédiaire en planification et contrôle de projet
 - ☐ Conseiller junior en planification et contrôle de projet

Date des travaux : du 20 mars 2017 au 10 avril 2017

Taux journalier : 1 050,00 \$/jour

	Nombre de jours	Taux journalier	Montant
BASE :	17,00	1 050,00 \$	17 850,00 \$
PROJET :	12,00	1 050,00 \$	12 600,00 \$
TOTAL :	29,00 jours		30 450,00 \$

► Les affectations SGPE de cette intervention sont-elles une continuité d'une demande précédente?

☐ Non

☒ Oui DA /DI précédente : 095

Partie D : Modalités de paiement

Les factures devront contenir les informations décrites à l'article 6.4 de la section 6 du document d'appel d'offres.
Le prestataire de services facture mensuellement ses honoraires selon le nombre d'heures réalisée en regard de la ressource affectée au mandat et selon le prix soumis au bordereau de prix pour son profil.

Partie E : Responsable de la demande d'intervention

Sylvain Cloutier

528-3333#81901

2017-03-17

Nom

Téléphone

Date

Partie F : Signature des parties

Décision du prestataire de services

☒ Offre acceptée☐ Offre refusée

Raison du refus :

R3D Conseil Inc.

Stéphane Mercier

Prestataire de service

Ressource(s) proposée(s)

Paule-Anne Morin

2017-03-17

Représentant du prestataire de service

Date

Autorisation du gestionnaire du contrat de la Société

Sylvain Cloutier

Représentant du gestionnaire du contrat

2017-03-17

Date

Autorisation budgétaire de la société (voir « signatures exigées » ci-dessous)

Sylvain Cloutier

Responsable du centre de coût payeur

4 2 3
CC
(SAGR)

2017-03-17

Date

Sylvain Cloutier

Directrice/directeur

2017-03-17

Date

Vice-Président – VPTI

Signature

Date

ATTENTION : Tel que précisé à la *Politique d'acquisition de biens, services et travaux de construction* (52.01.0, article 2 des principes directeurs), la Société limite le recours au personnel externe pour la rédaction des demandes d'intervention. Dans une pratique exceptionnelle, pour obtenir une dérogation, le gestionnaire responsable doit compléter le formulaire «*Demande de dérogation au RORC pour le recours à une ressource externe dans le cadre du processus d'acquisition de biens ou de services*», et doit obtenir l'autorisation préalable du RORC avant de faire compléter la demande d'intervention par une ressource externe. Toutes les dérogations accordées font l'objet d'une reddition de comptes, par la DGCC, à la présidente et chef de la direction.

Signatures exigées :

DI ≤ 25 000 \$

Responsable du centre de coût payeur

DI > 25 000 \$ et ≤ 50 000 \$

Directeur / Directrice

DI > 50 000 \$

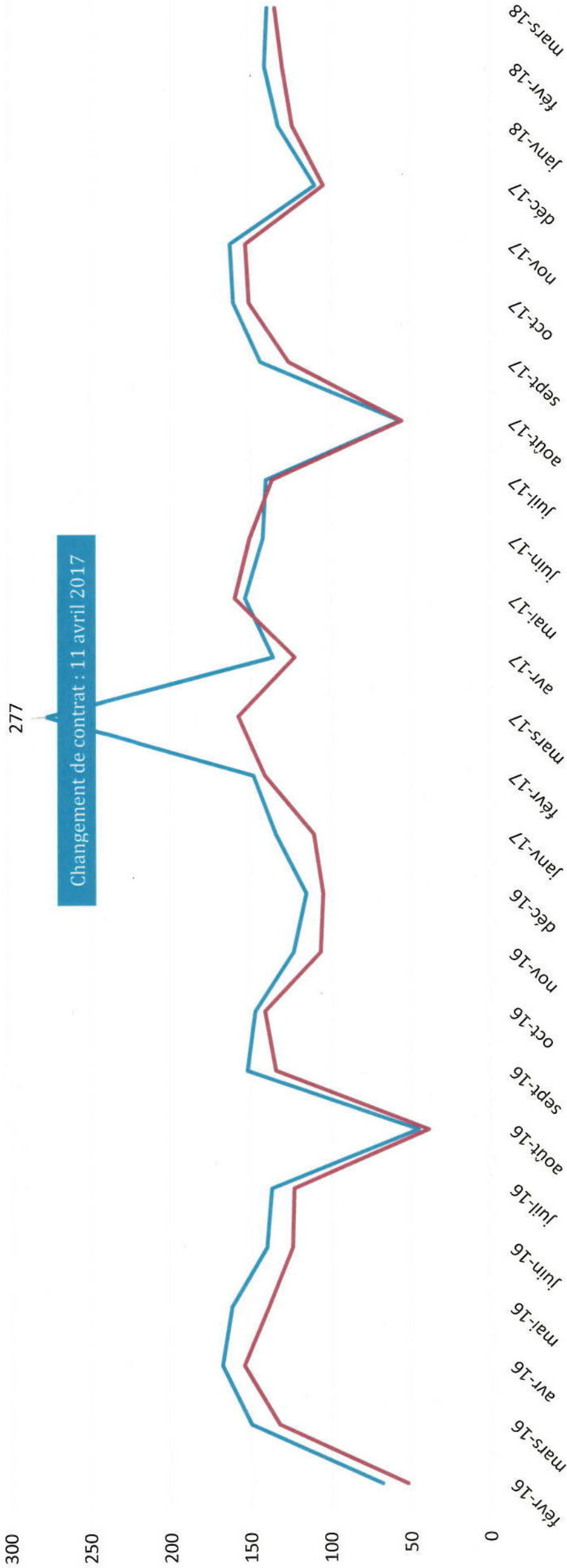
Vice président (e)

DEMANDE D'INTERVENTION

Numéro : 56

Partie G : Informations additionnelles

Heures/mois M. Mercier



Moyenne			
	Hrs SGPE	Hrs Gate	Hrs Écart Gate
Jour	7,5	6,7	0,8
Semaine	37,7	33,7	4,0

SGPE S.Mercier Mars-Avril 2017				
Date	Hrs SGPE	\$	Firme	CT
2017-03-01	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-02	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-03	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-06	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-07	8	1 200,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-08	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-09	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-10	9	1 350,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-12	6	900,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-13	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-14	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-15	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-16	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-17	10	1 500,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-18	8	1 200,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-20	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-21	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-22	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-23	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-24	10	1 500,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-27	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-28	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-29	12	1 800,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-30	13	1 950,00 \$	R3D	CT1038460
2017-03-31	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-03	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-04	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-05	11	1 650,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-06	10,5	1 575,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-07	9,5	1 425,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-10	11,5	1 725,00 \$	R3D	CT1038460
2017-04-11	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-12	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-13	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-18	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-19	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-20	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-21	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-24	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-25	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-26	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901
2017-04-27	7,5	1 050,00 \$	SMGT EXPERTS CONSEILS INC	CT1042901



DESTINATAIRE : Sylvie Chabot, directrice de la gestion et de la conformité contractuelle

EXPÉDITEUR : Pascale St-Hilaire, Directrice générale de la planification et de la performance

DATE : 31 août 2016

OBJET : **Augmentation de la valeur du contrat CT1038460 (DA-97525)**

CONTEXTE

- ✓ La VPTI a entrepris une démarche d'amélioration de la livraison des projets TI et d'en améliorer la performance. Un volet important de cette démarche a consisté à mettre en place des outils et des processus uniformisés de collecte et de reddition de comptes soutenant le déroulement des projets. Cette démarche est assurée par le bureau de projets et de programmes (BPP) au sein de la Direction générale de la planification et de la performance. Ainsi, à ce jour, le projet Système de gestion de projet d'entreprise (SGPE), a complété à la VPTI :
 - L'implantation des feuilles de temps hebdomadaires pour tous les projets TI et les activités courantes de la VPTI
 - Un cycle charge-capacité de réalisation, en appui à la sélection et à la priorisation 2015 et 2016 des projets TI
 - La mise en place des processus, outils et méthodes de planification des projets, des assignations, du suivi des affectations des ressources, etc.
 - Plusieurs cycles de reddition de comptes des projets, caractérisés par des tableaux de bord regroupant des indicateurs de gestion qu'on retrouve dans les meilleures pratiques de la gestion de projet.
 - Gestion des budgets selon une approche de produits et services (budget base zéro)
- ✓ Également, un processus de gestion des bénéfices (identification, suivi et récupération) est en cours d'implantation par le Bureau de projets et de programmes (BPP) de la VPTI, pour l'ensemble des projets TI de la Société.
- ✓ Étant donné l'ampleur des changements, des efforts importants ont été accordés au soutien et à la formation. Il faut avoir à l'esprit que tous les employés de la VPTI sont touchés par ces changements, notamment les gestionnaires.
- ✓ Des ajustements à la solution sont requis :
 - D'une part, ces ajustements sont critiques compte tenu de l'impact considérable de la réalisation du programme de transformation qui va exiger la participation d'un très grand nombre de personnes provenant des unités administratives de toutes les lignes d'affaires de la Société (référence : modèle de réalisation de la prochaine étape du Plan de pérennité). Une pression importante sera exercée sur les unités administratives pour garantir la participation du personnel requis au bon moment en plus d'assurer le maintien des opérations. Chaque jour de retard de la réalisation du PGI aura des implications financières majeures. De ce fait, la gestion étroite de la charge et de la capacité de chaque unité impliquée est incontournable. Cette gestion est possible grâce à la solution de gestion de projet d'entreprise (SGPE), un des fondements à la réalisation du Plan.
 - D'autre part, ces ajustements sont nécessaires pour gérer les nouveaux paramètres d'un contrat à risque partagés. Il est donc impératif que la SGPE soit implantée à l'ensemble de l'organisation avant l'arrivée de l'intégrateur et de l'éditeur et que cette dernière soit stable et performante tout au long du programme de transformation.

- ✓ Le contrat se termine au plus tard le 10 avril 2017.

Problématique

- ✓ Le contrat est presque consommé entièrement, à cause du rythme élevé des ressources pendant plusieurs mois (le montant disponible au contrat sera épuisé au début de l'automne 2016).
- ✓ L'expertise du responsable affaires est quasi unique en ce domaine et essentielle pour assurer la réalisation des ajustements à la solution SGPE requis par le PGI et d'en coordonner la mise en place, la diffusion ainsi que son respect tout au long du programme de transformation sans compromettre les façons de faire actuelle pour la gestion des autres projets.
- ✓ De plus il est fort probable que des ajustements à la solution soient requis suite au dialogue compétitif avec les alliances.
- ✓ L'évolution de la solution afin de gérer les produits et services de la VPTI dans le but d'atteindre les objectifs fixés en termes budgétaires et de permettre de monitorer la récupération des bénéfices sur cette base repose sur une expertise très pointue.
- ✓ À titre de ressource stratégique, le responsable affaires doit assurer la poursuite de ces travaux sur les bases établies tout au long du programme de transformation afin d'appuyer le directeur du bureau de programme dans le suivi, le contrôle, l'accompagnement et la reddition de compte.

RECOMMANDATION

Considérant :

- Que l'expertise du responsable affaires est quasi unique en ce domaine;
- Que des travaux d'ajustement à la solution sont essentiels pour le programme de transformation;
- Que l'évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat – PGI est requise;
- Que des dysfonctionnements ou une incompréhension au regard de la SGPE auraient des impacts budgétaires significatifs pour le programme de transformation de la SAAQ.

Nous recommandons à la direction de la gestion et de la conformité contractuelle d'autoriser la Société de procéder au rehaussement de la valeur du contrat CT1038460 à 3 648 302\$ pour une augmentation de budget de 2,5% du montant initial (90 000\$ / 3 558 302\$) afin de réaliser les travaux requis en gestion de projets et en évolution des pratiques de gestion de projets dans un contexte de partenariat - PGI.

Préparée par : Sylvain Cloutier, le 31 août 2016
Directeur du bureau de projets et de programmes

Approuvée par : Pascale St-Hilaire, le 31 août 2016
Directrice générale de la planification et de la performance

c. c. : Madame Lucie Godin